

DEPARTEMENT DE L'EURE
Commune de SEBECOURT

Carte Communale

1.0 - RAPPORT DE PRESENTATION

Approuvée le : XX/XX/2023

Cachet de la mairie	Signature

SOMMAIRE

Partie 1. Préambule et éléments de cadrage
5

A. Éléments de contexte
6

<u>1. Situation</u>	<u>générale</u>
.....	6
<u>2. Un peu d'histoire</u>	7
<u>3. Équilibres</u>	11
<u>d'ensemble, recompositions et dynamiques locales</u>	11
<u>SEBECOURT dans la géographie de l'intercommunalité</u>	15
B. Planification supra-communale, servitudes et documents d'intérêt particulier	19
<u>1. Le SCOT CCPC/EPN</u>	19
<u>2. Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH)</u>	24
<u>3. Le Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD)</u>	25
<u>4. Le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF)</u>	25
<u>5. La protection de la ressource en eau</u>	28
<u>6. Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027 du Bassin Seine Normandie (PGRI)</u>	34
<u>7. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique de Haute-Normandie (SRCE)</u>	39
<u>8. Les servitudes d'utilité publique</u>	42
<u>9. Le SRADDET</u>	43
C. Territoire à énergie positive	45
Partie 2. Diagnostic urbain et volet foncier	46
A. Population, logement et hébergement, aspects socioéconomiques	47
<u>1. Principaux indicateurs démographiques</u>	47
<u>2. Point mort, utilisation de la construction neuve entre 2013 et 2019</u>	50
<u>et perspectives de développement</u>	51
<u>3. Diversité du parc : état des lieux et perspectives</u>	51
<u>4. Activité et niveau de revenus</u>	51
B. Activités, commerces, évolution et taux de remplissage des espaces dédiés	53
<u>1. Un caractère résidentiel bien affirmé</u>	53
<u>2. 12 emplois supplémentaires à SEBECOURT entre 2008 et 2019</u>	53
<u>3. 17 établissements à SEBECOURT au 31 Décembre 2019</u>	53
C. Le volet agricole	54
<u>1. Les chiffres-clés (source : Enquête agricole, MAI 2011)</u>	54
D. Services et équipements, Aménagement numérique	57
<u>1. Équipements et services d'intérêt communal</u>	57
<u>2. Les services et artisans :</u>	57
<u>3. Le Très Haut Débit (THD)</u>	58

E. Mobilités et transports	60
1. <u>Les déplacements domicile – lieu de travail habituel</u>	60
2. <u>Transports en commun et transports partagés</u>	62
3. <u>Les modes doux</u>	65
4. <u>Les Capacités de stationnement</u>	67

Partie 3. Le site et l'environnement

68

A. Cadre physique et ressources naturelles	69
1. <u>L'armature géologique</u>	69
2. <u>L'exploitation des ressources minérales</u>	71
3. <u>Le contexte pédologique : des sols fertiles mais fragiles</u>	72
4. <u>Hydrographie, hydrogéologie et état de la ressource en eau</u>	74
B. Risques et nuisances	80
1. <u>Les risques naturels majeurs sur la commune</u>	80
2. <u>Les risques d'origine anthropique</u>	84
3. <u>Périmètres réglementaires applicables du fait de la présence d'élevages</u>	84
4. <u>Les ICPE soumises à autorisation préfectorale</u>	85
5. <u>Les sols pollués ou susceptibles de l'être</u>	85
6. <u>Les Nuisances sonores</u>	87
7. <u>Pollution lumineuse et éclairage public</u>	87
8. <u>Les déchets</u>	88
C. Climat – Air – Énergies	91
1. <u>Les gaz à effet de serre</u>	91
2. <u>La mesure de la qualité de l'air</u>	93
3. <u>La production d'énergies renouvelables</u>	97
4. <u>La consommation d'énergie</u>	103
D. Gestion locale de l'eau, milieux aquatiques et protection de la ressource	106
1. <u>Production et distribution d'eau potable</u>	106
2. <u>La protection de la ressource</u>	115
3. <u>Assainissement des eaux usées</u>	116
4. <u>La lutte contre les pollutions liées aux usages et pratiques</u>	117
E. Ressources et patrimoine naturels	119
1. <u>Les espaces préservés</u>	119
2. <u>Le fonctionnement écologique</u>	124

F. Paysages et organisation du bâti	
131	
G. Architecture et organisation du bâti	
137	
1. <i>L'armature urbaine traditionnelle</i>	138
2. <i>Les caractéristiques du bâti ancien</i>	139
3. <i>Les caractéristiques du bâti récent</i>	140
Partie 4. La consommation de l'espace	
<u>141</u>	
Partie 5. Le PROJET COMMUNAL et sa justification	
<u>144</u>	
A. Obligations de la carte communale-application du RNU	
145	
1. <i>Objet et champs d'application</i>	145
2. <i>Le Contenu de la carte communale</i>	145
3. <i>Rappel des objectifs fondamentaux fixés par les articles L110 et L211 du Code de l'Urbanisme</i>	146
4. <i>Nomenclature des secteurs de la carte communale</i>	147
5. <i>Application du règlement national d'urbanisme</i>	148
B. Les orientations de la carte communale-application du RNU.....	149
C. Modifications apportées suite a l'enquête publique.....	165
D. Annexe : glossaire.....	166

Partie 1. Préambule et éléments de cadrage

A. Éléments de contexte

1. Situation générale

<u>Commune de SEBECOURT</u>	
<u>SURFACE</u>	1488 Ha
<u>Nombre d'habitants 2019</u>	470
<u>ALTITUDE</u>	De 130 mètres NGF jusqu'à 178 mètres NGF.

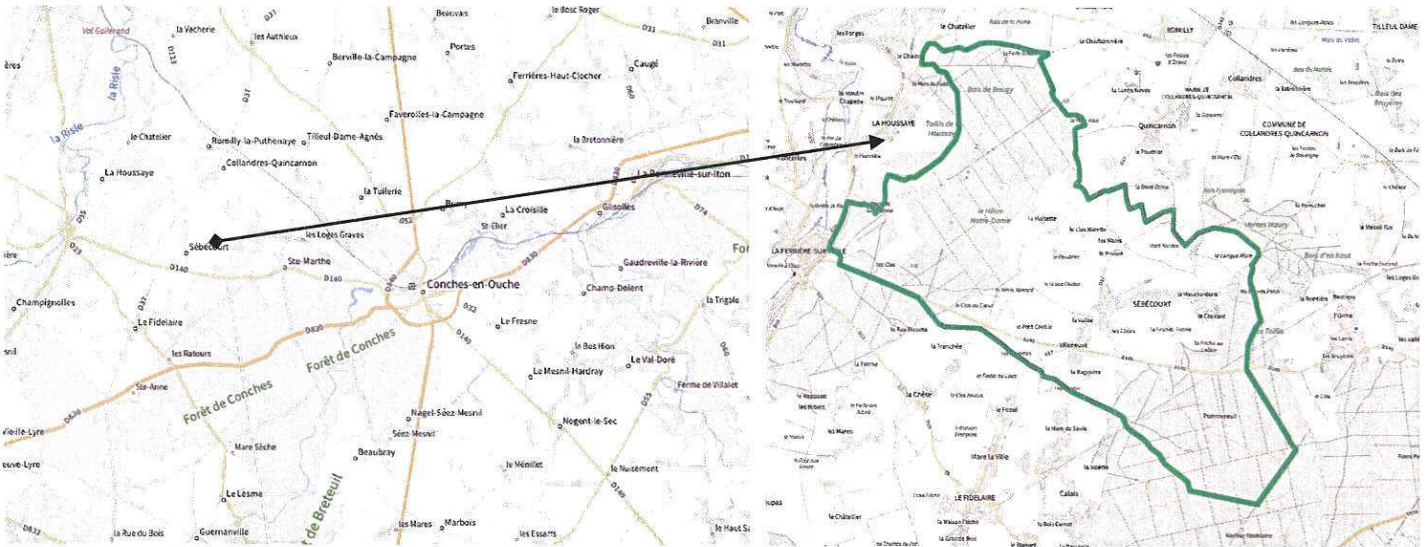
La commune de SEBECOURT se trouve dans le département de l'Eure, au sud-ouest d'Évreux, entre Conches-en-Ouche et BERNAY ;

Administrativement, SEBECOURT fait partie du canton de Conches-en-Ouche, dans l'arrondissement d'Évreux. Elle se caractérise par sa situation, à l'interface de la Vallée de la Risle, du Plateau du Neubourg et du Pays d'Ouche, dans un paysage de forêts et de terres agricoles.

La commune de SEBECOURT se situe à¹ /

- 10 km (12 minutes) de Conches-en-Ouche, située à l'Est ;
- 25 km (28 minutes) de Bernay, située au Nord-Ouest ;
- 28 km (35 minutes) d'Évreux, située au Nord-Est ;
- 82 km (1h15) de Rouen, située au Nord ; - 135 km (1h50) de Paris, située à l'Est ;
- 120 km (1h45) de Caen, située à l'Ouest.

Cartographie : www.geoportail.gouv.fr.



D'une superficie de 1480 ha, la commune s'étend sur un plateau d'environ 130 à 178 mètres d'altitude.

SEBECOURT se trouve à distance de ces grandes infrastructures routières.

Elle est traversée par deux routes départementales :

- la RD140, axe CONCHES EN OUCHE – BERNAY
- les RD37 Emanville - le Fidelaire, jonction avec la RD830. La

commune n'est traversée par aucune ligne ferroviaire.

2. Un peu d'histoire

2.1 L'ORIGINE DU NOM DE SEBECOURT

SEBECOURT, signifie « La Court de Sigebertus - parfois réduit en Sebertus » nom de personne de type Germanique.

Raoul de Tosny, quand il fonda l'abbaye de Conches en 1060, lui donna Sébécourt. Cette abbaye conserva le village jusqu'à la Révolution ;

On y trouvait à l'époque des mines de fer et des carrières de grès.

¹ Distance et temps de trajet de mairie à mairie.

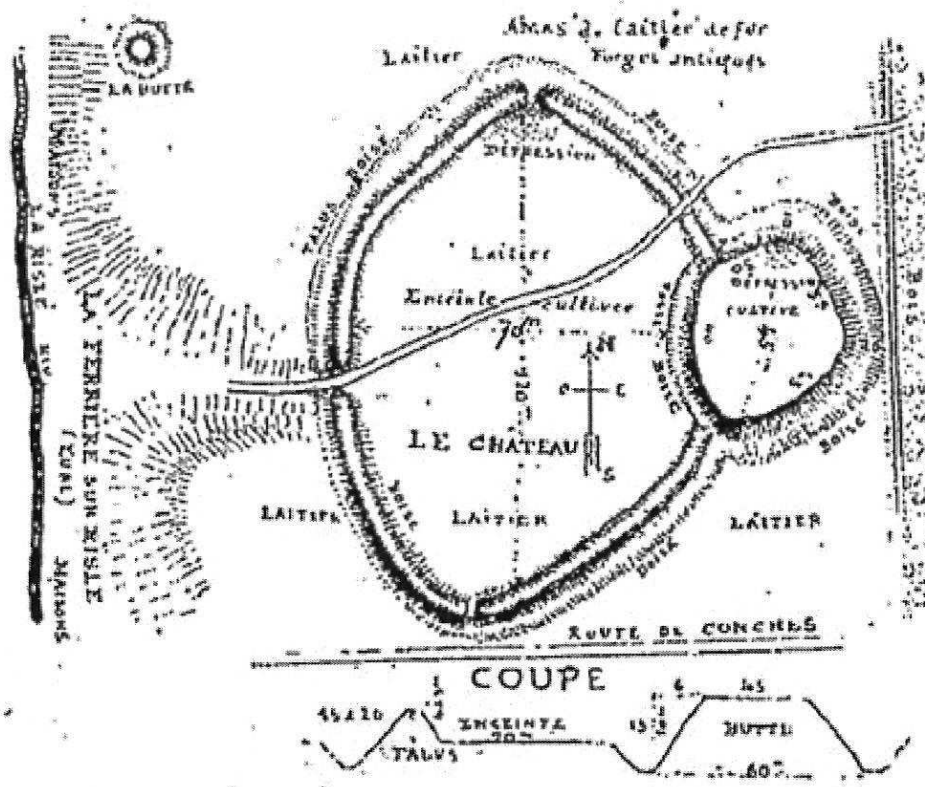


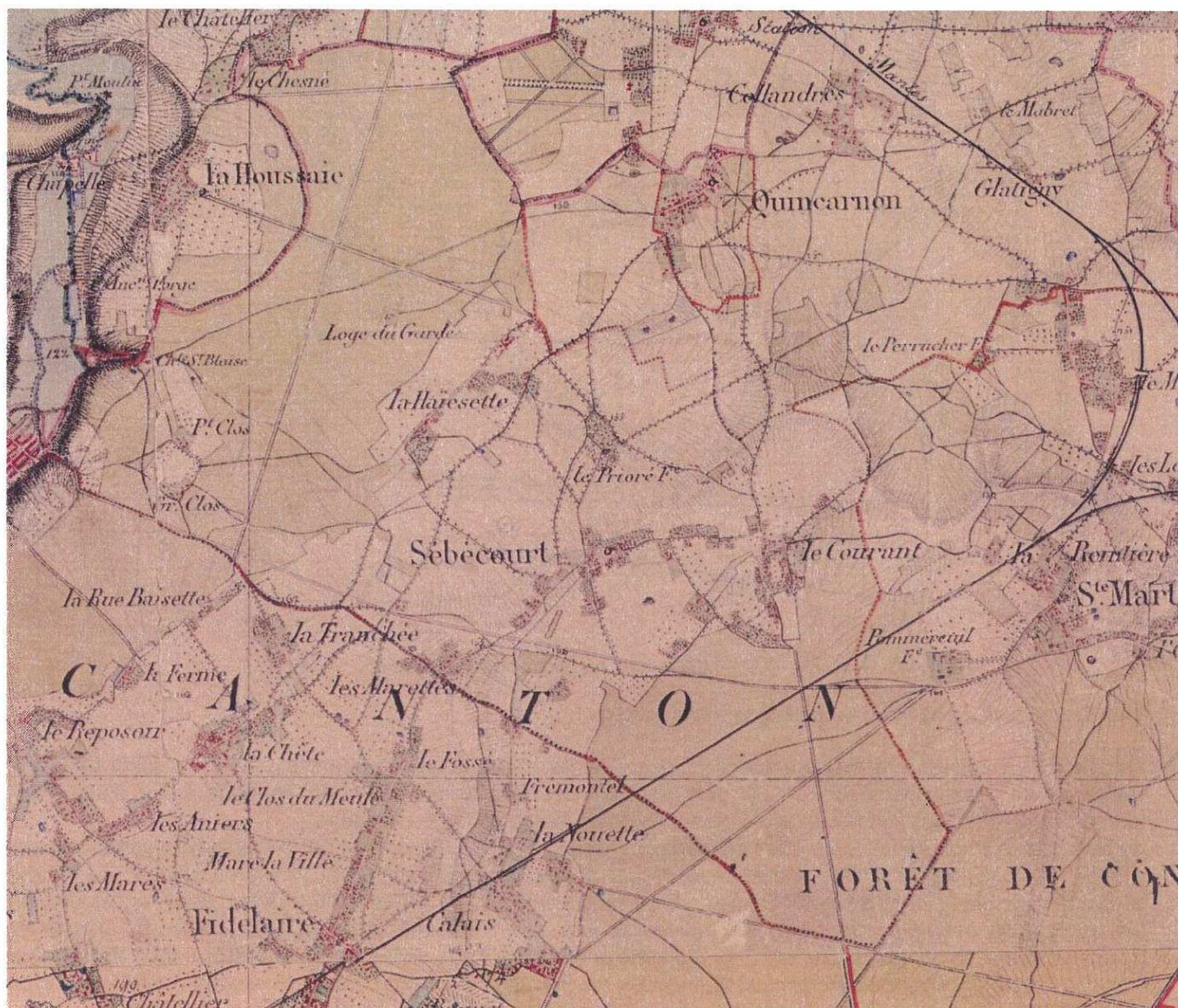
Fig. 2. — Le Château de Sébecourt (Eure).

Plan de L. Coutil, Bulletin de la Société préhistorique de France

Il existe à 200 mètres de la Ferrière-sur-Risle, sur le territoire de Sébecourt, une vaste enceinte dite « *Le Château* », composée de deux ellipses accolées, la plus grande mesurant 120 mètres sur 70, flanquée à l'Est d'une plus petite (grand-axe 45 m.). Cette enceinte recèle de nombreuses traces de forges antiques.

Au N.O., à une cinquantaine de mètres du fossé, on remarque une butte isolée dont la destination paraît être un poste avancé de l'enceinte principale. Cette enceinte est à rapprocher de celles du Pin, près Lisieux, de Saint-Sever (Calvados), de Maulévrier (Seine-Inf.) et de La Gargesse (Loir-et-Cher) (*De Caumont : Statistique monum. du Calvados t. V, 1867, p. 58, et t. III, p. 134. Cours d'Antiquités monum., t. V, p. 82 et 152 Atlas, pl. LXIV. Florance : Classement des camps, buttes et enceintes du Loir-et-Cher (Congrès préhist. de Fr. IIIe session, Autun, 1907, p. 603, fig.)*). R. Doranlo : *Camps, Enceintes, Mottes et Fortifications antiques du Calvados (Bull. Soc. Antiq. de Norm., t. XXIX, p. 219 à 249) (Planche II)*.

Physionomie générale de SEBECOURT au milieu du 19^{ème} siècle : Extrait de la Carte de l'état-major (1820-1866). Source : www.geoportail.gouv.fr



Étendue cultivée

Bois et bosquets

Vergers en ceinture et dans l'accompagnement de l'espace bâti

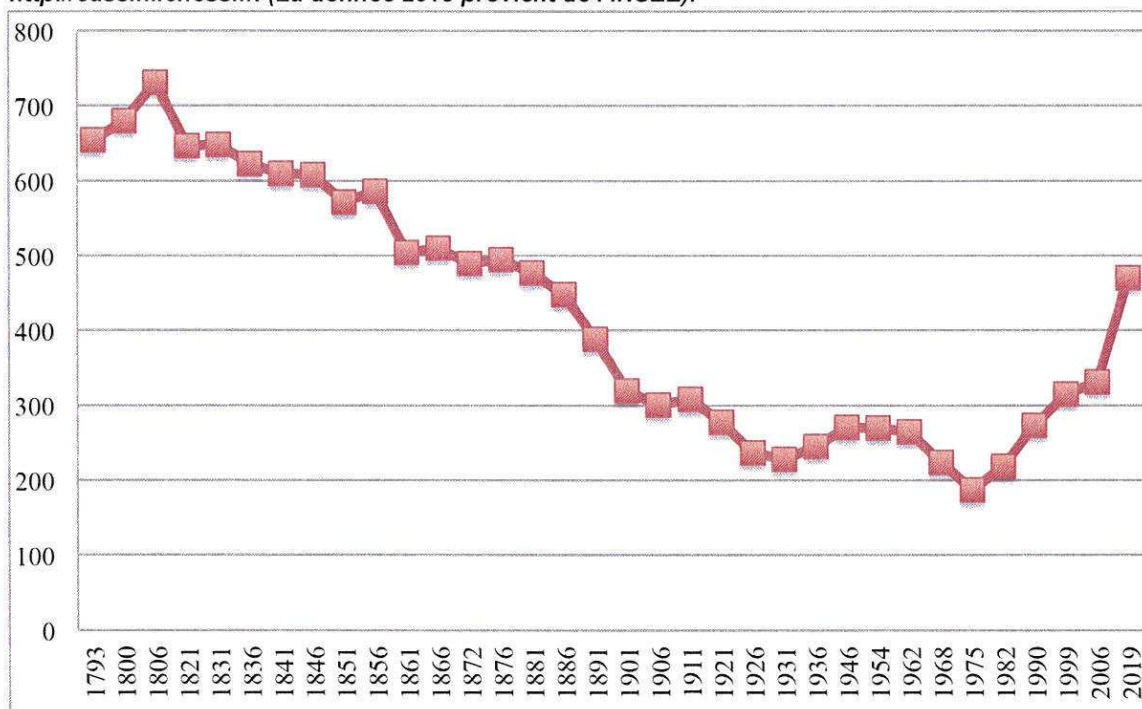
2.2 L'entrée dans le processus périurbain

DYNAMIQUE PERIURBAINE ET ATTRACTIVITE RETROUVEE

Après avoir « culminé » à 731 habitants en 1806, le territoire de Sébécourt s'est progressivement vidé, subissant les différentes vagues d'exode rural vers la ville et ses industries. Et, tout comme d'autres, il a également pâti des conséquences démographiques de la Grande Guerre : plus que 245 habitants en 1936, chiffre qui reste à peu près constant jusqu'en 1962 et diminue pour atteindre son niveau le plus bas en 1975 avec 187 Habitants.

Ce n'est que dans les années 1990 que la commune redevient réellement attractive, voyant notamment s'installer des familles à la recherche d'un cadre de vie « plus champêtre », marquant ainsi l'entrée de la commune dans le processus de périurbanisation de son territoire.

L'évolution de la population (nombre d'habitants) de la commune de SEBECOURT de 1793 à 2006 Source : <http://cassini.ehess.fr>. (La donnée 2019 provient de l'INSEE).



Au vu des critères établis par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), la commune de SEBECOURT est aujourd'hui dite « périurbaine ». Mais qu'est-ce que la « périurbanisation » ? Le dictionnaire Larousse en donne la définition suivante : « urbanisation diffuse au-delà des banlieues ou de la périphérie d'une ville ».

Entamée dans les années 1960, la périurbanisation correspond à un mouvement centrifuge.

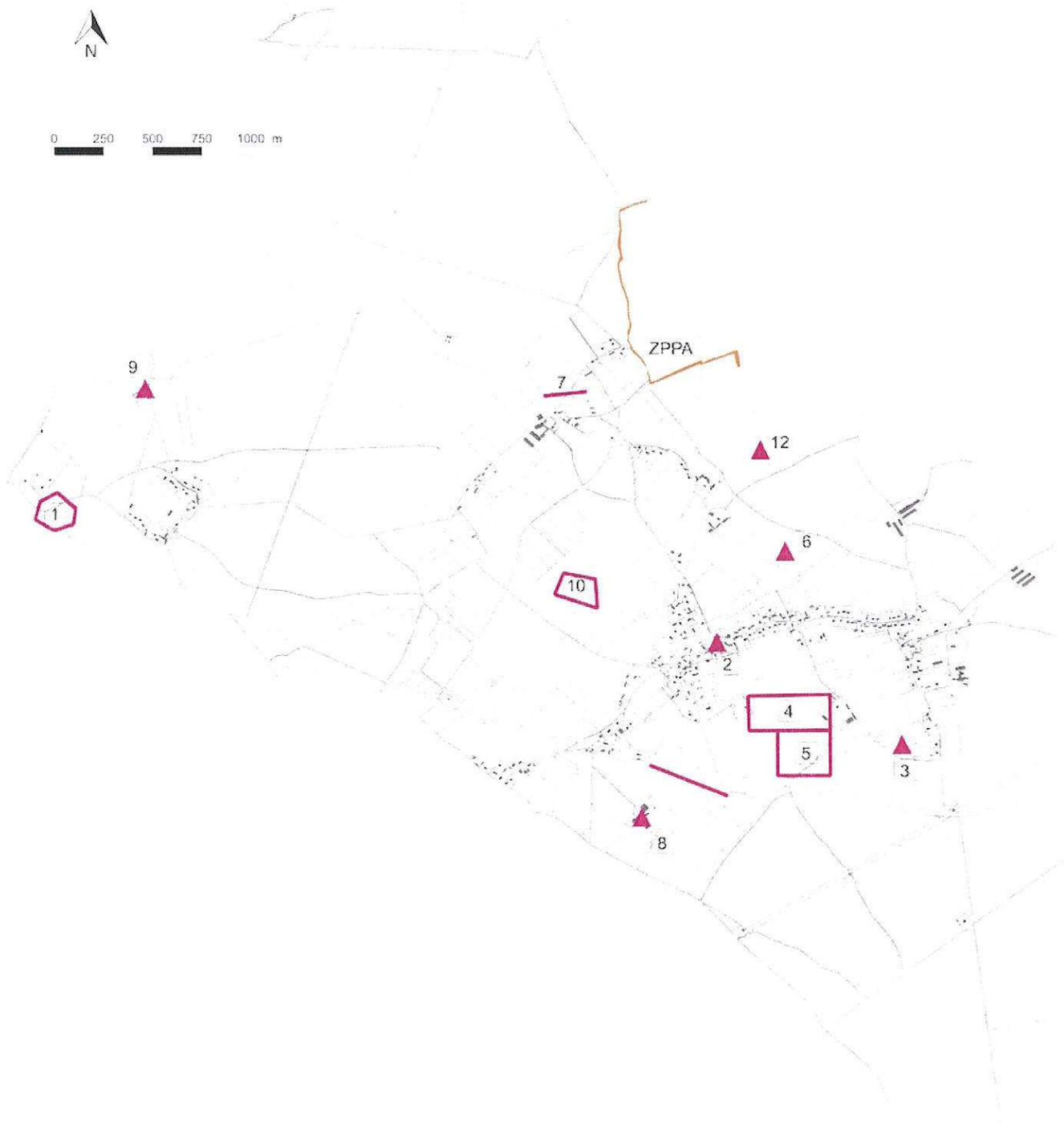
Elle ne constitue pas une réaction contre les villes mais bien plutôt une nouvelle phase de l'urbanisation découlant de la combinaison de facteurs d'ordre économique, territorial, politique ou encore sociologique : disponibilité de l'automobile, amélioration des moyens et des voies de communication, aide à l'accession à la propriété, hausse des prix de l'immobilier dans les centres urbains, aspiration à une meilleure qualité de cadre de vie...

En France, le terme « périurbanisation » renvoie à une approche statistique développée par l'INSEE à partir de l'étude des mobilités domicile-travail : la couronne périurbaine est constituée de communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Au-delà de cette définition statistique, il convient de considérer la périurbanisation comme un processus d'ensemble que l'INSEE résume ainsi : « La périurbanisation ? c'est la façon dont les hommes se sont appropriés le territoire dans les vingt dernières années. À la concentration de la population dans les pôles urbains jusque dans les années soixante, au temps de l'exode rural et des apports de main-d'œuvre, répondent aujourd'hui un étalement et une occupation plus dense des zones contiguës des villes. Par nécessité économique ou par aspiration individuelle, l'habitant périurbain a quitté les pôles où l'emploi reste concentré pour occuper un espace aéré qui couvre les deux cinquièmes du territoire. Une décision qui n'est pas sans conséquences sur sa qualité de vie² ».

² http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=1889

2.3 Le patrimoine archéologique localisé



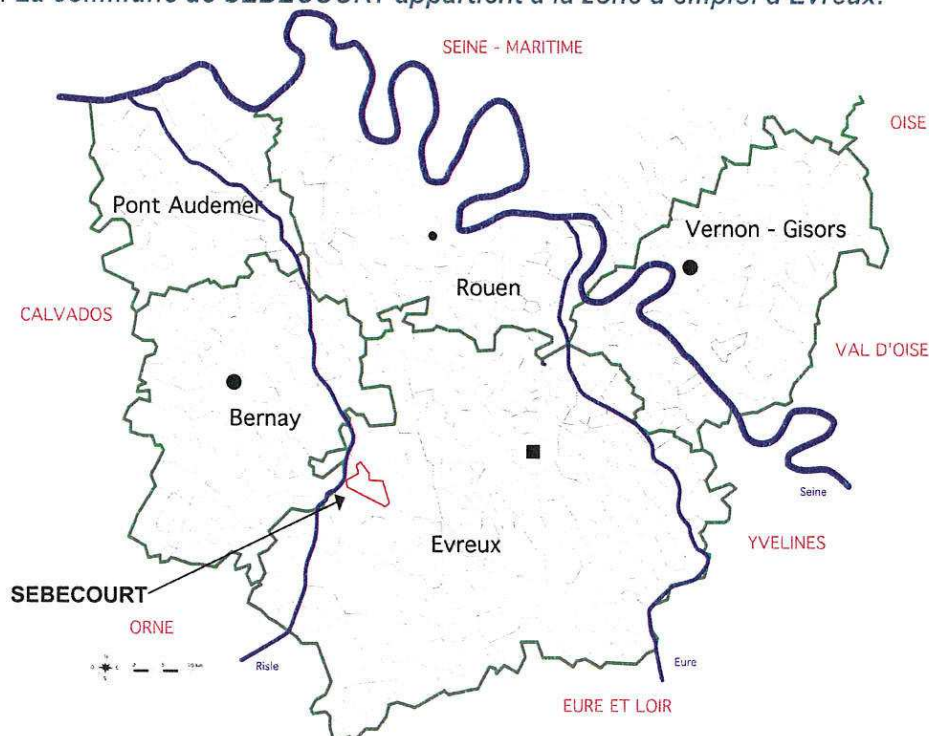
N° Plan	IDENTIFICATION	Code nat.
1	SEBECOURT / Le vieux château / Les côtes de la Ferrière / Château fort / enceinte / Moyen-âge classique	17251
2	SEBECOURT // Bourg / Eglise / Bas Moyen-âge	172270
3	SEBECOURT // la friche au Chêne / Epoque Indéterminée / enclos	174165
4	SEBECOURT // La Grande Ferme / Villa / Gallo romain	175713
5	SEBECOURT // La Grande Ferme / Epoque Indéterminée /enclos	175714
6	SEBECOURT // Le Mont Bruyère / Epoque Indéterminée /enclos	175715
7	SEBECOURT // La Haisette / Chemin / Epoque Indéterminée	179025
8	SEBECOURT // La Bagotière / Manoir / Epoque Moderne	179997
9	SEBECOURT / Chapelle Sainte Blaise // léproserie / Moyen-âge classique	179998
10	SEBECOURT // Le Grand Chable / occupation / Epoque Indéterminée	1711307
11	SEBECOURT // La Bagotière / voie / Gallo romain ?	1711308
12	SEBECOURT // Saint Nicolas / Epoque Indéterminée /enclos	1711896

ZPPA Zone de Présomption de Protection Archéologie

3. Équilibres d'ensemble, recompositions et dynamiques locales

UNE COMMUNE INSCRITE DANS LA ZONE D'EMPLOI D'ÉVREUX³

Une zone d'emploi correspond à un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. *La commune de SEBECOURT appartient à la zone d'emploi d'Évreux.*



ÉQUIPEMENTS ET SERVICES COURANTS : LE BASSIN DE VIE DE CONCHES - UNE COMMUNE DU BASSIN DE VIE DE CONCHES

Au sens de l'INSEE, un bassin de vie⁴ constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants de la vie quotidienne. La révision du zonage des bassins de vie structurants du territoire national a été effectuée en 2012. Le nouveau zonage s'est substitué à celui en vigueur depuis 2003.

En 2012, comme en 2003, la commune de SEBECOURT est rattachée au bassin de vie de Conches-en-Ouche⁵.

Le bassin de vie de Conches structure une partie de l'Ouest de l'agglomération ébroïcienne. Organisé à partir de l'unité urbaine⁵ de Conches-en-Ouche, le bassin de vie de Conches regroupe 25 communes. Ses contours correspondent sensiblement à ceux de la Communauté de communes du Pays de Conches, à l'exception de la commune de Claville (rattachée au bassin d'Évreux), de Ferrière sur Risle (rattachée au bassin de Beaumont le Roger) et de celles de Caugé, de Berville la Campagne (qui n'appartient pas à la CC du Pays de Conches, mais qui est rattachée au bassin de vie de Conches). Du fait de sa position à l'interface de l'agglomération ébroïcienne et d'espaces ruraux, le bassin de vie de Conches est dit « rural périurbain ». La permanence de ses équipements permet d'atténuer la dépendance des grands pôles urbains, avec la présence de :

- la totalité des 29 équipements « de proximité » au sens de l'INSEE (poste, banque-caisse d'épargne, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou regroupement pédagogique, médecin omnipraticien, pharmacie, taxi, etc.) ; - 28 des 31 équipements dits « intermédiaire » au sens de l'INSEE (gendarmerie, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, ambulance, ...)

³ Sources : <http://www.insee.fr> ; <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr>

⁴ La délimitation des bassins de vie procède de plusieurs étapes. On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte. ⁵ INSEE Haute-Normandie, « INSEE Aval n°129, décembre 2012 »

⁵ Unité urbaine : commune ou ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

- 4 des 35 équipements de la gamme « supérieure »⁶.

DYNAMIQUE PERIURBAINE : UNE COMMUNE INTEGREE A L'AIRES URBAINE D'ÉVREUX

Le zonage des aires urbaines établi en 1997 a été actualisé en 2010 à partir des données du recensement de la population 2008. Le zonage en aires urbaines permet de rendre compte des territoires d'influence des villes et d'étudier les dynamiques en jeu, en terme d'emplois et de déplacements domicile-travail.

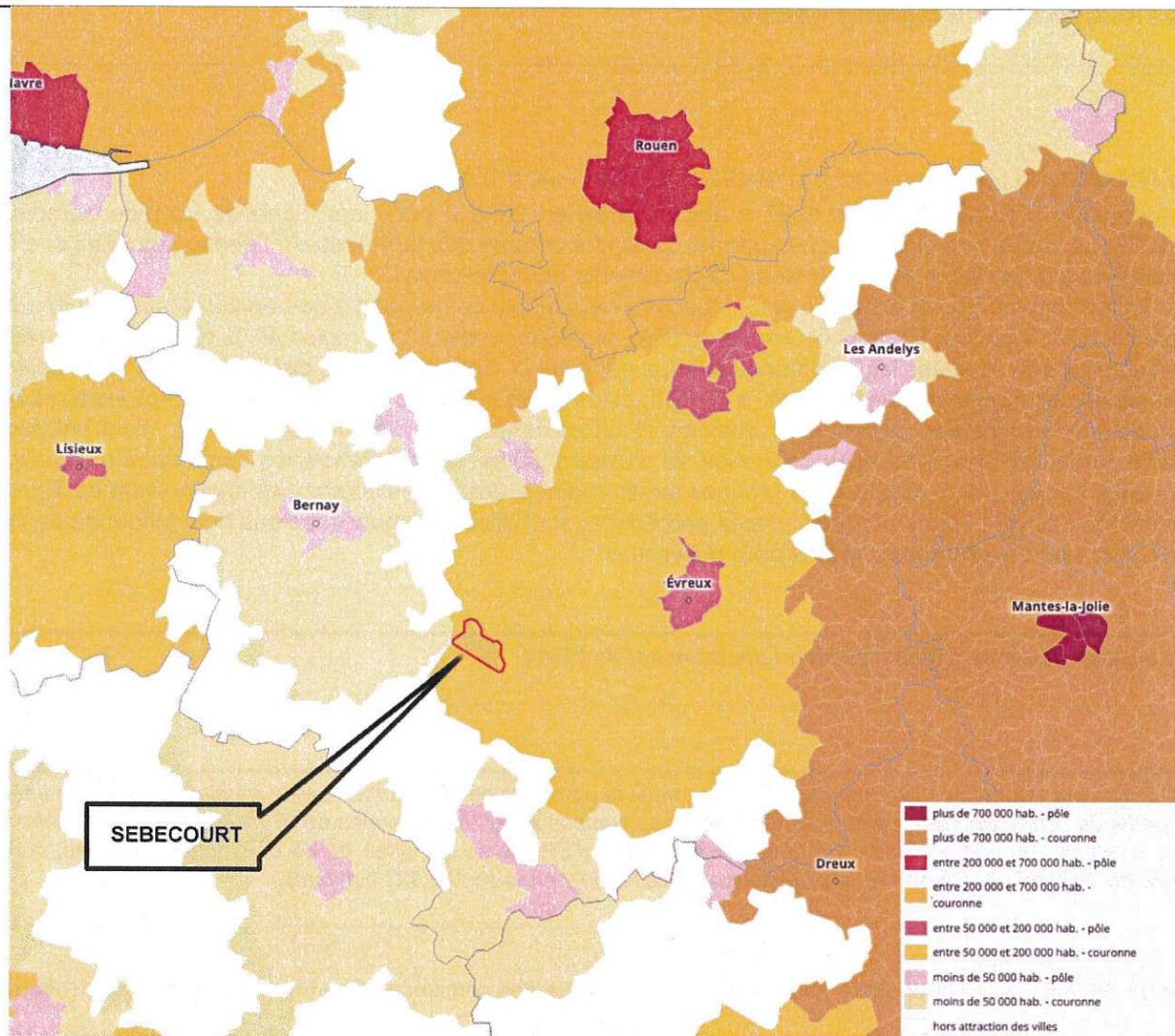
Une aire est un territoire composé d'un pôle et de sa couronne. Le pôle correspond à une agglomération (unité urbaine) offrant au moins 1 500 emplois. Dans la couronne du pôle, les communes ont au moins 40 % de leurs actifs résidents qui travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. Sont désormais distingués les grands pôles (plus de 10 000 emplois), les moyens pôles (de 5 000 à 10 000) et les petits pôles (de 1 500 à 5 000). Seules les aires basées sur les grands pôles urbains sont qualifiées d'urbaines. D'autres communes, dites multipolarisées, n'entrent pas dans l'aire d'un pôle particulier mais sont sous l'influence de plusieurs pôles. On différencie les communes multipolarisées des grandes aires attirées par au moins deux grandes aires urbaines, des autres communes multipolarisées. Et au final, les communes non intégrées dans un des espaces précédents sont dites communes isolées hors influence des pôles. **SEBECOURT est une commune du grand pôle d'Evreux.**

L'aire urbaine d'Évreux gagne l'Ouest du département de l'Eure

La poussée vers l'Ouest de l'aire urbaine d'Évreux traduit la poursuite de la périurbanisation en direction des communes de cette partie de l'Eure. En 1999, l'aire urbaine d'Évreux se composait de 76 communes de l'Eure, couvrait un territoire de 639 km² et comptait 100 480 habitants. En 2008, l'aire urbaine d'Évreux se compose de 88 communes de l'Eure, couvre un territoire de 796 km² et compte 110 528 habitants. En 2011, on y recense 110 621 habitants.

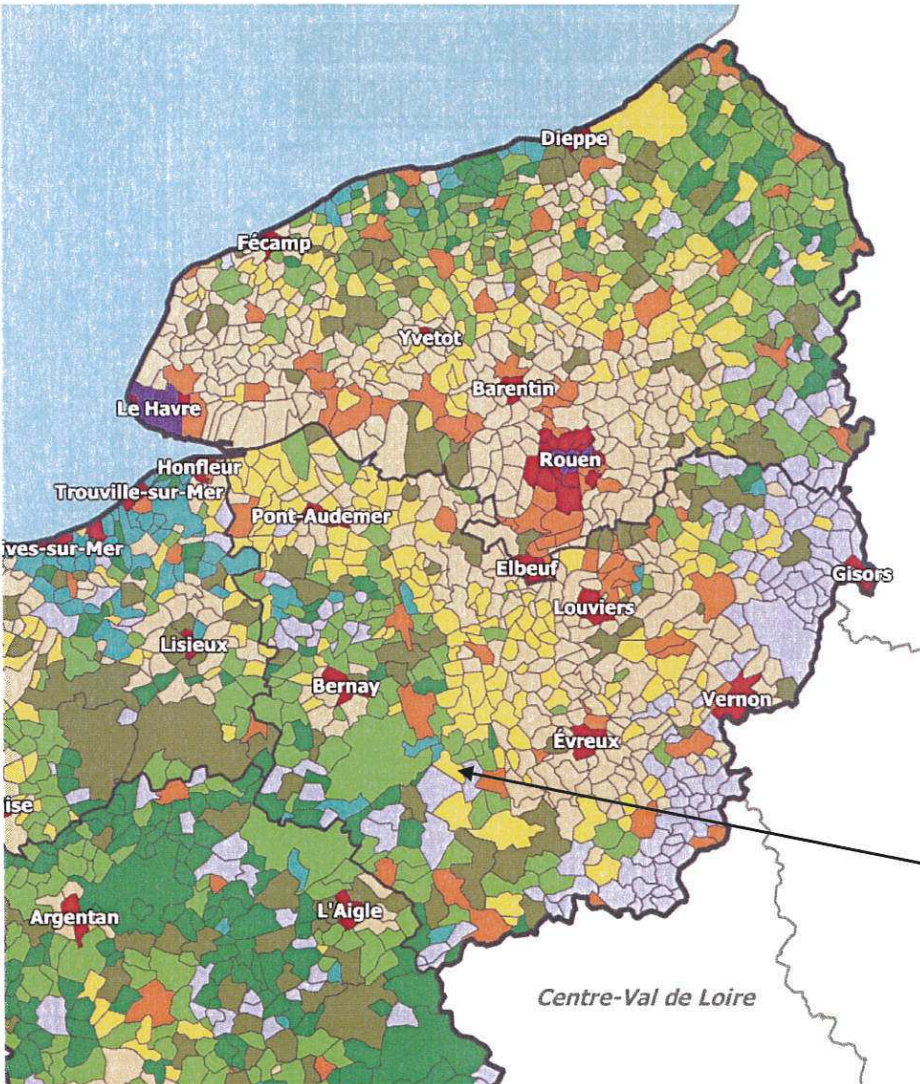
La commune de SEBECOURT fait en 2010 au sens de l'INSEE, partie des communes Couronne d'un grand pôle (Aire urbaine d'ÉVREUX).

⁶ Au sens de l'INSEE, la gamme supérieure correspond à des équipements que l'on trouve essentiellement dans les grandes unités urbaines (Pôle Emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma, etc.).



TPOLOGIE DE LA COMMUNE DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT

A partir de l'analyse d'une cinquantaine d'indicateurs, et sur la base du recensement INSEE de 2018, L'habitat apparaît majoritairement urbain en Normandie, mais les différences sont importantes entre les départements. Les communes urbaines, structurantes pour les territoires, se déclinent en trois niveaux correspondant à des degrés divers de polarité. Dans les communes périurbaines, l'habitat apparaît très homogène, mais les logiques et les périodes de développement sont différenciées. Les communes rurales présentent à l'inverse un ensemble assez hétérogène, structuré par la présence de bourgs proposant une offre de logements sociaux et de services de proximité



Des typologies de communes en 10 catégories

Selon cette typologie, il apparaît que, en 2018, SEBECOURT relevait de la classe des « Communes Périurbaines en essor, communes périurbaines des « secondes couronnes » de fort développement récent porté par les familles avec enfants».

Les dix catégories se regroupent en trois grandes familles :

Les communes urbaines :

- coeurs métropolitains
- coeurs urbains
- villes relais communes de villégiature

Les

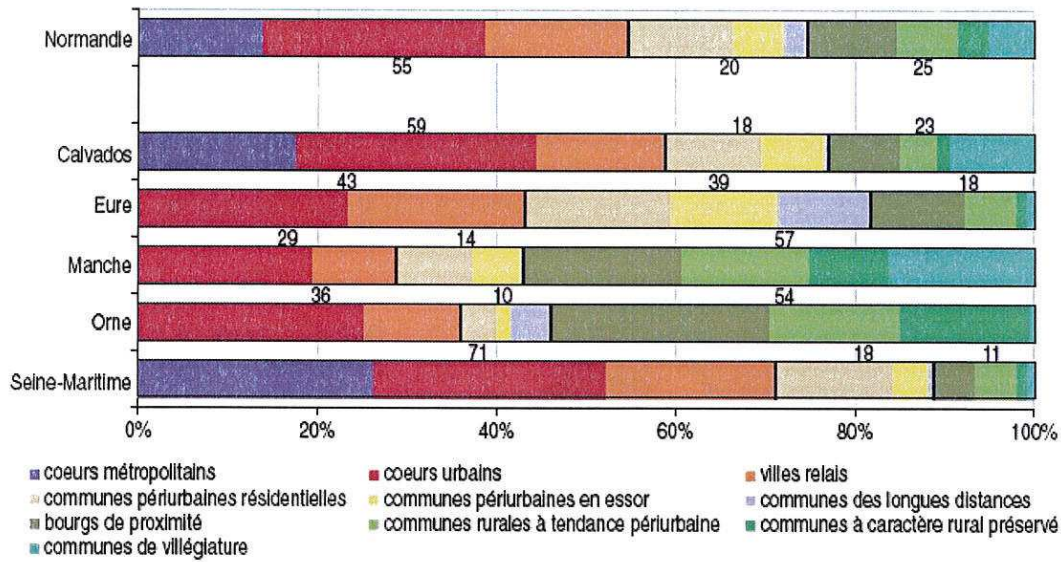
communes périurbaines :

- communes périurbaines résidentielles
- communes périurbaines en essor
- des longues distances

Les communes rurales :

- bourgs de proximité
- communes rurales à tendance périurbaine
- communes à caractère rural préservé
-

Répartition des logements selon les classes de la typologie



4. SEBECOURT dans la géographie de l'intercommunalité

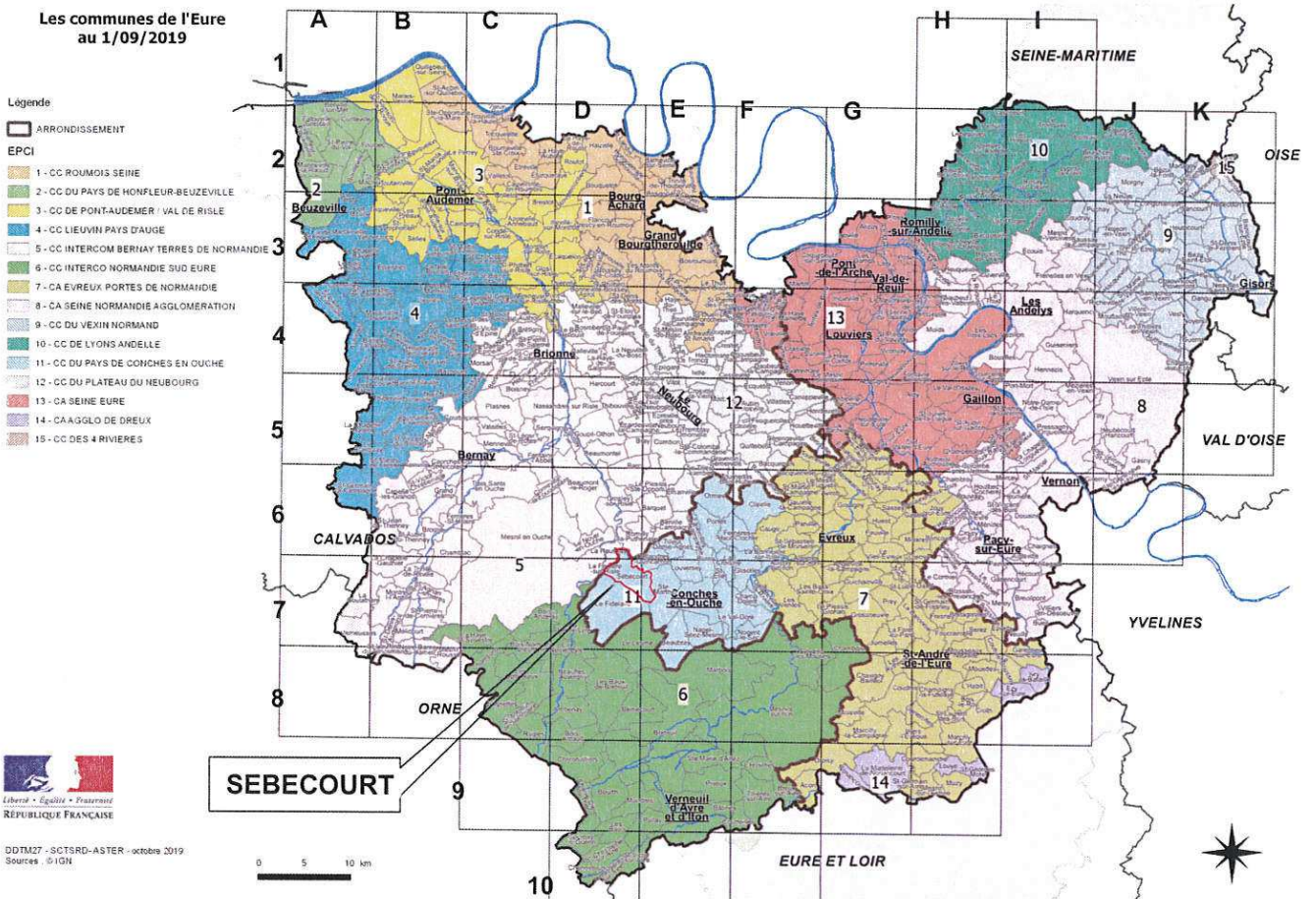
LA CONNAISSANCE DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES DE RATTACHEMENT DE LA COMMUNE PERMET D'APPRECIER LES LOGIQUES DE SOLIDARITE TERRITORIALE EN PRESENCE

UNE COMMUNE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

SEBECOURT appartient à la Communauté de Communes (CC) du Pays de Conches, EPCI à fiscalité propre.

D'une superficie de 260 km², la CC du Pays de Conches regroupe 25 communes : *Aulnay-sur-Iton, Beaubray, Burey, Champ-Dolent, Claville, Collandres-Quincarnon, Conches-en-Ouche, Faverolles-la-Campagne, Ferrières-HautClocher, Gaudreville-la-Rivière, Glisolles, La Bonneville-sur-Iton, La Croisille, La Ferrière-sur-Risle, Le Fidelaire, Le Val Doré, Louversey, Nagel-Sééz-Mesnil, Nogent-le-Sec, Ormes, Portes, Saint-Elier, Sainte-Marthe, Sébécourt, Tilleul-Dame-Agnès.*

La CC du Pays de Conches compte environ 18 724 habitants en 2016.



Les compétences

1. Compétences obligatoires

1-1 *Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, Schéma de Cohérence Territoriale et Schéma de secteur.*

1-2 *Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17, création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la gestion d'une maison du tourisme, l'amélioration et l'extension des capacités et équipements en accueil touristique (hôtellerie, gîtes ruraux, chambres d'hôtes) ainsi que des actions de promotion de la Communauté de Communes et de l'histoire du territoire notamment au travers d'une labellisation Pays d'art et d'histoire.*

1-3 *Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.*

1-4 *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.*

2. Compétences optionnelles

2-1 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

2-2 Action sociale d'intérêt communautaire gérée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale créé suite à l'accord des communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Conches et une délibération du Conseil de Communauté du 25 Février 2002 :

- Gestion de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) en liaison avec le Conseil Départemental - Aides Ménagères
- Aide aux professionnels en difficultés
- Aide aux particuliers suite à catastrophes
- Aide aux familles pour les jeunes relevant du second cycle de l'enseignement secondaire.
- Atelier - chantier d'insertion
- Aide aux particuliers titulaires des minima sociaux pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

2-3 Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

3. Compétences facultatives

3.1) Environnement, Cadre de vie et Logement

3.1.1 Accès à la forêt (chemins et voies cyclables - éventuelles acquisitions),

3.1.2 Accueil - signalisation et entretien des vélos-routes et voies vertes structurant le territoire,

3.1.3 Services d'incendie : contingent départemental et défense incendie des zones d'activités,

3.1.4 Eau Potable (compétence devenant optionnelle au 01/01/18 et obligatoire au 01/01/20),

3.1.5 Assainissement collectif et non collectif des eaux usées (compétence devenant optionnelle au 01/01/18 et obligatoire au 01/01/20),

3.1.6 Transports de proximité non scolaires,

3.1.7 Dératissage,

3.1.8 Soutien à une fourrière canine,

3.1.9 Actions de développement durable à l'échelle du territoire communautaire :

- Démarche « Territoire à Energie Positive »,
- Etudes de thermographie,

3.1.10 Actions de protection de l'environnement impactant l'ensemble du territoire :

- Rivières dans le cadre des syndicats ou des SAGE, y compris l'évaluation, l'animation, la coordination et la mise en oeuvre des SAGE,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) sur le périmètre du SAGE de l'Iton conformément aux missions définies (compétence générale GEMAPI devenant obligatoire au 01/01/18),
- Maîtrise des eaux de ruissellement et lutte contre l'érosion des sols (à l'exclusion des eaux pluviales urbaines) sur le périmètre du SAGE de l'Iton,
- Aménagement hydraulique et écologique des mares publiques inscrites au PAGIM (Programme d'Aménagement Groupé et Intégré des Mares),
- Soutien à la valorisation paysagère des mares publiques,
- Information et animation autour de la protection de l'environnement,

3.1.11 Logement Social,

3.1.12 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,

3.2) Culture, Sport, Animation, Loisirs

3.2.1 Base de loisirs de la Noé à la Bonneville sur Iton,

3.2.2 Camping,

3.2.3 Ecole de musique,

3.2.4 Bibliothèque tête de réseau,

3.2.5 Manifestations dont l'intérêt couvre le territoire,

3.2.6 Soutien aux associations pour des actions impactant tout ou partie du territoire, notamment pour le sport au titre des déplacements et de l'encadrement ou sur des projets spécifiques,

3.3) Enfance, Jeunesse

3.3.1 Petite Enfance : Coordonation, Maison de la Famille, Ludothèque, Relais Assistantes Maternelles, Crèches,

3.3.2 Services et actions scolaires,

Médecine scolaire,

Psychologie scolaire,

Agents d'Ecoles Maternelles,

Matériels informatiques des écoles élémentaires,

Dictionnaires de français pour les enfants entrant en 6ème.

3.3.3 Soutien aux centres de loisirs sans hébergement d'été (CLSH),

3.3.4 Mailiso,

3.3.5 Projets temps libres des jeunes,

3.3.6 Politique de formation et d'accès à l'emploi des jeunes :

Mission Locale,

Aide aux étudiants à partir de la deuxième année de l'enseignement supérieur,

Service civique,

Aide au permis de conduire des jeunes

3.4) Services à la personne et aux publics en difficulté

3.4.1 Politique du Handicap limitée à la lutte contre l'isolement, l'aide à l'accessibilité (hors particuliers et bâtiments communaux) et la pratique d'activités sportives,

3.4.2 Soutien aux associations sociales à caractère communautaire et intercommunal,

3.4.3 Actions contre l'illettrisme,

3.4.4 3ème Age : Lutte contre l'isolement,

3.5) Accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication

3.5.1 Accès au numérique : Haut Débit, Très Haut Débit et usages liés à des compétences communautaires,

3.5.2 Aide à l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile,

3.5.3 Espaces numériques publics ou de travail,

3.6) Accompagnement des services de sécurité intervenant sur tout le territoire communautaire

3.6.1 Vidéo-protection : dispositif de lutte anti-cambriolage associé au Très Haut Débit,

3.6.2 Accompagnement du projet de redéploiement de la gendarmerie,

3.7) Urbanisme : Instruction des autorisations d'urbanisme

*SYNDICATS INTERCOMMUNAUX DONT FAIT PARTIE LA COMMUNE***Syndicat de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE) :**

Le SIEGE est chargé de la distribution publique d'électricité et de gaz du département ainsi que de l'éclairage public et des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication des communes de l'Eure qui lui ont transféré compétence.

Syndicat de transport scolaire (SITS) du canton de Conches :

Ce syndicat est chargé de l'organisation du ramassage scolaire en direction des collèges et lycées de Conches, Évreux et Verneuil-sur-Avre.

Syndicat Mixte CCPC/EPN :

Ce syndicat est chargé de l'élaboration du SCoT.

SETOM :

Syndicat Mixte pour l'étude et le Traitement des Ordures Ménagères.

S.I.V.O.S 2000 DU PAYS D'OUICHE

Ce syndicat intercommunal à vocation scolaire est composé de 5 communes de la communauté de communes du Pays de Conches. Il a compétence pour tous les dossiers relatifs à la vie scolaire dans les communes adhérentes.

SMABI :

Syndicat Mixte d'aménagement du Bassin de l'Iton

B. Planification supra-communale, servitudes et documents d'intérêt particulier

1. Le SCOT CCPC/EPN

La commune de SEBECOURT est couverte par le SCOT CCPC/EPN :

Arrêté préfectoral Syndicat mixte CCPC / EPN : 10 mars 2017

Prescription d'Elaboration : 29 JUIN 2017

Débat sur le PADD : 26 FEVRIER 2019

Arrêt du projet de SCoT : 3 JUILLET 2019

Approbation du SCoT : 23 JANVIER 2020

La carte communale de SEBECOURT est en cohérence avec le PADD du SCoT, soit :

- SEBECOURT est identifiée comme Bourg rural rattaché à Conches, Pôle de développement secondaire,
- Développement prévisionnel au niveau de la communauté de communes de 900 logements sur les 10 prochaines années avec répartition majoritaire sur les secteurs les plus urbanisés avec une croissance identique à celles des années précédentes. En privilégiant la densification dans les zones d'assainissement collectif.....
- Développement de l'activité : zones activités mixtes / artisanales aux premiers abords des pôles secondaires (Conches, Saint André) et au droit des infrastructures structurantes.
- Développement du tourisme et valorisation des paysages constitutifs. Le pays d'Ouche, plaine de Saint André... et des sites historiques (château, remparts de conches..).
- Privilégier les zones d'activités existantes, Conches et Saint André, joueront leur rôle de proximité et de relais territorial en développant une politique d'accueil adaptée au contexte économique local.
- Préservation des espaces naturels et agricoles des bourgs ruraux (en exploitant les dents creuses, valorisant les friches..).
- Protéger les populations faces aux risques.
- Développer les énergies renouvelables (Valorisation de la Biomasse en tenant compte des spécificités rurales / urbaines). Déchets agricoles tout comme les déchets d'activités industrielles ou d'équipements urbains : pourront être mobilisés à proximité : Saint André, Evreux, Conches.
- Limiter les déplacements....
- Favoriser la nature en ville et les écosystèmes urbains à effet positif sur la qualité de l'air.....
- Déplacement doux, Ligne LNPN
- Redynamiser les centres bourg et maintenir le commerce en centre ville.



Schéma de Cohérence Territoriale

Evreux Portes de Normandie

Communauté de Communes du Pays de Conches



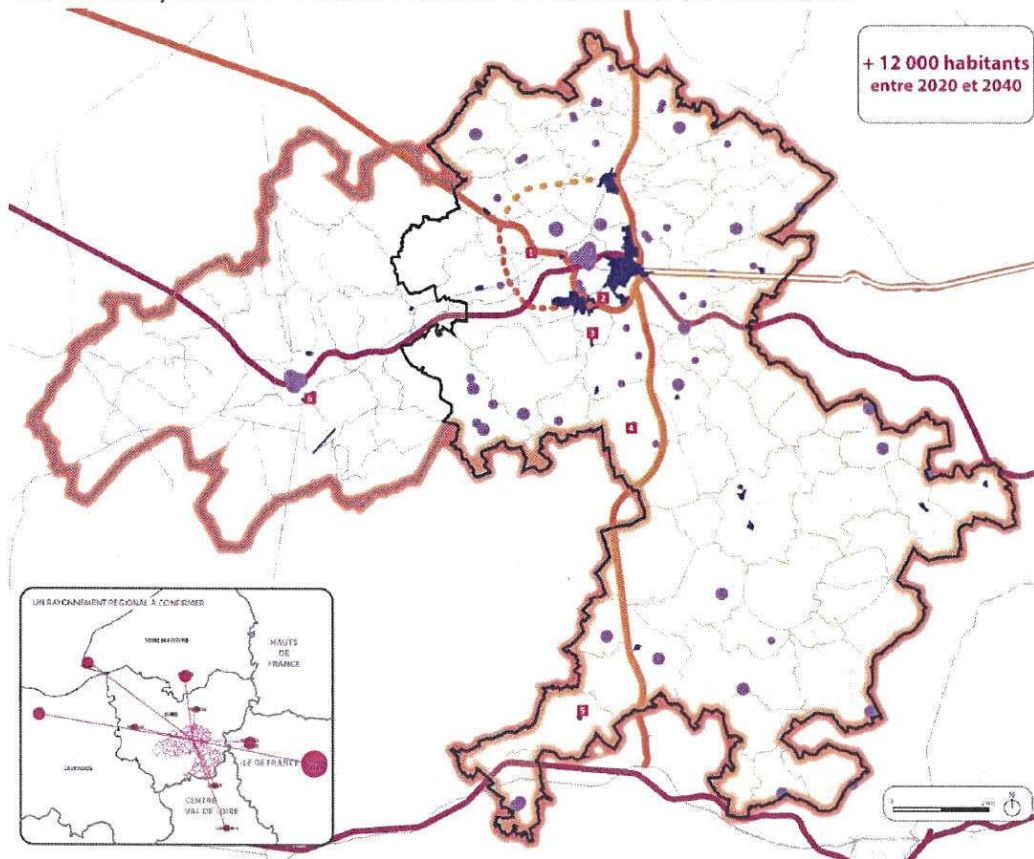
Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Version débattue en Comité Syndical le 26 février 2019







La stratégie de développement territorial repose sur 3 axes :

- **AXE 1 - Affirmer l'identité du territoire** par son positionnement régional en développant les infrastructures permettant l'accès au territoire, ainsi que les facteurs d'attractivité économique, industrielle et résidentielle permettant de capter la population sur le territoire.
- **AXE 2 - Construire un territoire solidaire et équilibré** en tenant compte de l'armature territoriale définie tout en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers. La volonté est de capter la population en développant une offre de logements adaptée aux besoins en lien avec les équipements à disposition, tout en tenant compte des risques existants, en préservant la ressource en eau et en diversifiant l'offre de mobilité.
- **AXE 3 - Développer un environnement de qualité et de proximité pour tous les habitants** en développant la transition énergétique et écologique, en valorisant la biodiversité, les paysages et le cadre de vie.



Carte de synthèse - Axe 1 : Affirmer l'identité du territoire




UN RAYONNEMENT REGIONAL A CONFIRMER

-  Un territoire au carrefour de deux axes structurants : Rouen-Dreux et Paris-Caen
-  RN154 et RN13
-  projet 2X2 voies vers l'A13
-  Déviation Sud Ouest (court terme)
-  Déviation Nord (long terme)
-  Projet de ligne LNP
- Permettre un accès à la fibre optique pour les communes non desservies à horizon 2020

RENFORCER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE

-  Contenir le développement des Zones d'Activités et Zones Commerciales
-  Poursuivre l'accueil de nouvelles activités, de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois
 - 1- ZAC Cambolle
 - 2- Long Buisson 3
 - 3- Briqueterie
 - 4- Grosseuvre
 - 5- Droisy
 - 6- Conches (Zone Sud Déviation)

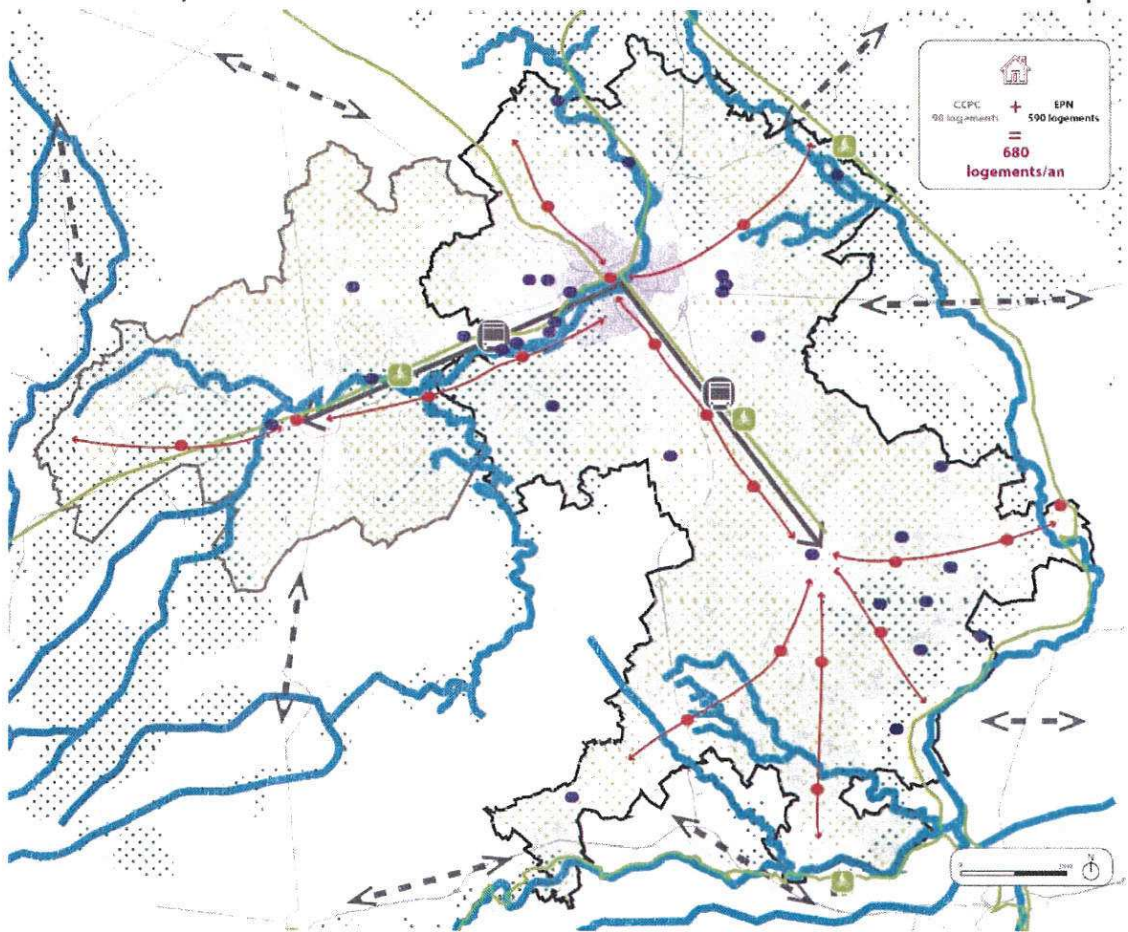
 Renforcer la présence de l'agriculture sur le territoire

 Conforter l'identité du territoire sur la base de l'offre touristique et culturelle
Offre existante (musées, patrimoine, golf, base de loisirs, etc)





VALORISER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE

+ 12 000 habitants Maintenir une croissance démographique semblable aux 10 dernières années (0.36%)





Carte de synthèse - Axe 2 : Construire un territoire solidaire et équilibré







RENFORCER LA POLARISATION DU TERRITOIRE

-  Pôle urbain
 -  Pôles secondaires et villes périphériques
 -  Pôles ruraux structurants
 -  Bourgs ruraux
- ↑
habitants,
équipements,
↓


FAVORISER L'INTERMODALITE

-  Améliorer les correspondances entre l'offre régionale et locale
-  Renforcer les liaisons existantes en transports en commun entre Evreux et les pôles secondaires
-  Encourager la pratique du covoiturage par la matérialisation d'aires dédiées, a minima à proximité des gares, et des échangeurs des axes structurants
-  Affirmer et constituer un maillage structurant pour les modes doux

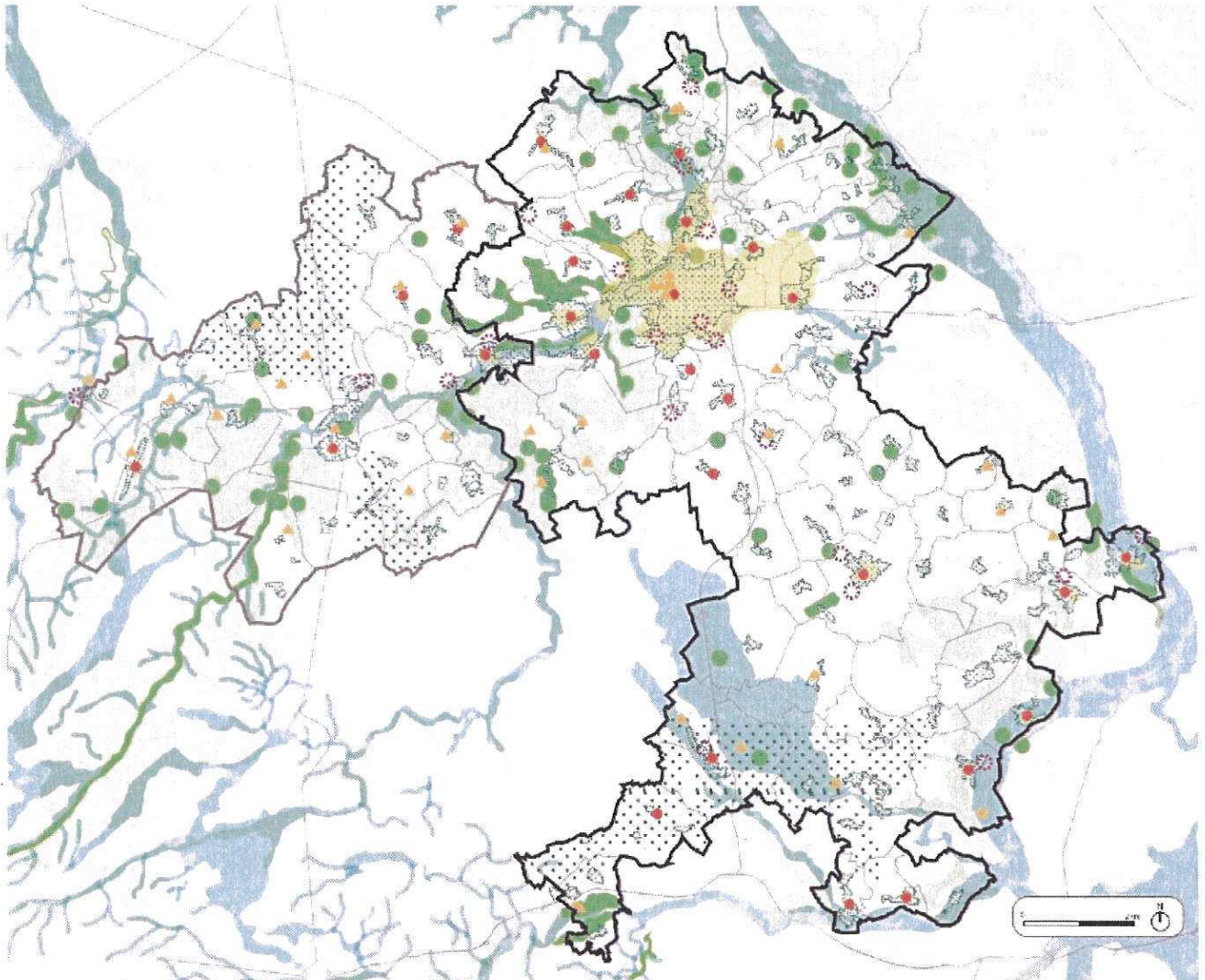
DEVELOPPER L'URBANISATION EN ACCORD AVEC LA NATURE DES SITES

-  Protéger la ressource en eau
-  Zone de captage
-  Cours d'eau
-  Protéger les espaces agricoles et forestiers


DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENT EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE SOUHAITÉ

-  Assurer un développement résidentiel ambitieux, maîtrisé, équilibré et durable

Carte de synthèse - Axe 3 : Un environnement de qualité et de proximité pour tous les habitants







VERS UN TERRITOIRE ECONOMIQUE EN ENERGIE

-  Réduire la pollution lumineuse dans les communes fortement impactées
- Permettre le développement des énergies renouvelables (solaire, méthanisation, géothermie,





-  éolien dans le sud et l'ouest

VALORISER LES PAYSAGES ET LE CADRE DE VIE

- Protéger les éléments naturels, symboles du paysages local
-  forêts, bocage, haies
-  zones humides
-  ZNIEFF, ENS, NATURA 2000

-  Préserver les franges paysagères (urbain, activités, naturel)

RENFORCER LA QUALITE URBAINE AU SERVICE DU CADRE DE VIE

-  Redynamiser et maintenir le commerce des centres villes et centres bourgs
-  Faire revenir la nature en ville
-  Protéger le patrimoine historique du territoire, les monuments historiques
-  Traiter les entrées de ville de manière qualitative

2. Le Plan départemental de l'Habitat (PDH)

Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) a été créé par la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement. Il a été conçu pour assurer une cohérence entre les politiques de l'habitat et permettre de lutter contre les déséquilibres et les inégalités territoriales. Il est élaboré conjointement pour une durée de 6 ans, par l'État, le Département, et les établissements publics de coopération intercommunale ayant adopté un programme local de l'habitat ou ayant délibéré pour engager la procédure d'élaboration d'un tel programme.

Le PDH, voté le 14 Janvier 2022, donne la priorité à la rénovation des logements privés ou sociaux :

- La rénovation énergétique
- Les aménagements favorisant l'autonomie et le maintien à domicile

Pour ce faire il est nécessaire de :

- rendre plus attractifs les logements anciens ce qui permettra de lutter contre la vacance dans les centres bourg
- faire baisser la facture énergétique
- préserver les réserves foncières agricoles en luttant contre l'étalement urbain et le développement pavillonnaire en périphérie des bourgs

SEBECOURT n'est concernée qu'au titre des logements privés.

3. Le plan régional de l'agriculture durable (PRAD)

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 (LMAP) a institué le plan régional de l'agriculture durable (PRAD), en précisant qu'il « fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agroindustrielle de l'État dans la région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux ».

Le PRAD doit ainsi identifier les priorités de l'action régionale des services de l'État. Porté à la connaissance des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale à l'occasion de l'élaboration et de la révision de leur document d'urbanisme, il doit également permettre une meilleure appropriation des enjeux agricoles régionaux.

Le PRAD de Haute Normandie a été approuvé par le préfet de région par arrêté du 5 avril 2013. Il est applicable pour une durée de 7 ans.

Les orientations stratégiques du PRAD sont les suivantes :

- DEFI1 : Favoriser la coexistence et promouvoir la structuration des filières régionales, pour accroître la valeur ajoutée dégagée par les productions haut-normandes.
- DEFI2 : Accroître la valeur ajoutée à l'échelle des exploitations par la diversification des productions et des modes de productions et par la formation des agriculteurs.
- DEFI3 : Répondre au défi de la préservation du foncier agricole, de la ressource en eau, de la biodiversité et de la qualité des sols.
- DEFI4 : Conforter l'ancrage de l'agriculture dans son territoire.
- DEFI5 : Se préparer aux changements majeurs qui se dessinent, notamment par la recherche et la formation.

4. Le plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF)

Le plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF), prévu par le code forestier, est établi dans l'objectif d'améliorer la production et la valorisation économique du bois, tout en respectant les conditions d'une gestion durable des forêts. En cohérence avec les documents cadres forestiers en vigueur, il analyse les raisons d'une insuffisante exploitation de certains massifs et définit les actions d'animation et les investissements nécessaires pour une mobilisation supplémentaire de bois.

Approuvé par arrêté préfectoral en date 27 mars 2012, le PPRDF de Haute Normandie dresse d'abord un état des lieux complet des caractéristiques de la forêt et de son positionnement dans le territoire. Il fait le point sur la gestion forestière actuelle et sur la récolte des bois.

Trois territoires forestiers sont définis et étudiés avec analyse cartographique selon différents thèmes : sols et climat, caractéristiques des forêts et sylviculture, conditions économiques de l'exploitation forestière et de la première transformation, enjeux environnementaux, accueil du public.

Un potentiel de mobilisation supplémentaire de bois est identifié et des actions prioritaires sont proposées pour la période 2012-2016. Un comité de pilotage établit annuellement un bilan de la mise en œuvre de ce plan.

La commune de SEBECOURT fait partie de SUD EURE. Dans le cadre de la carte communale, la totalité des Bosquets et boisement sont identifiés et exclus de la zone constructible.



Le territoire **Bordure Manche** présente le plus faible taux de boisement, d'où l'importance de préserver les espaces forestiers de ce territoire. Il se distingue par la forte productivité des peuplements.

A noter l'importance des hêtraies dont le maintien reste un choix raisonnable par rapport aux scénarios de changement climatique.

Le contraste entre les forêts publiques et les forêts privées (taille des massifs, composition en essences et sylviculture) est particulièrement fort.

La recherche de l'équilibre forêt gibier par tous les acteurs est nécessaire.

Le potentiel de volume mobilisable supplémentaire est peu important à court terme mais il reste nécessaire de remettre en production les peuplements à faible valeur économique (peuplements « pauvres » et chênaies de mauvaise qualité).

Taux de boisement	11,3 %
Surface forestière de production	45 000 ha
dont forêt privée	27 150 ha
dont forêt publique	17 850 ha
Volume sur pied bois fort tige IFN 2002	9 319 500 m ³
dont feuillus	7 940 000 m ³
dont résineux	1 379 500 m ³
Production bois fort tige	8.6 m ³ /ha/an 386 900 m ³ /an
Volume supplémentaire mobilisable soit % du total régional mobilisable	36 000 m³ 13 %

Le territoire **Axe Seine** présente le plus fort taux de boisement, et les plus forts enjeux environnementaux, sociaux et d'aménagement du territoire. Ces forêts très variées nécessitent une gestion forestière fine (paysage, parc naturel régional, fréquentation du public) et bien comprise par les usagers. Ce territoire fait l'objet de grands projets d'aménagement : contournement Est de Rouen, Projet « Grand Paris », Ligne de Train à Grande Vitesse qui risquent d'avoir un impact fort sur les forêts et qu'il conviendra de minimiser et d'intégrer.

La recherche de l'équilibre forêt gibier par tous les acteurs est nécessaire.

Le potentiel de mobilisation est important mais peut-être plus difficilement accessible de par sa situation particulière.

Taux de boisement	23,8 %
Surface forestière de production	102 400 ha
dont forêt privée	62 230 ha
dont forêt publique	40 175 ha
Volume sur pied bois fort tige IFN 2002	15 024 000 m ³
dont feuillus	12 444 000 m ³
dont résineux	2 580 000 m ³
Production bois fort tige	6.5 m ³ /ha/an 663 200 m ³ /an
Volume supplémentaire mobilisable soit % du total régional mobilisable	113 000 m³ 42 %

Le territoire **Sud Eure** a un bon potentiel de production forestière. De façon générale, les conditions y sont favorables : absence de pente, présence de plus grands massifs privés, qualité des chênes supérieurement, forêts rurales. La productivité des peuplements peut y être améliorée.

Une vigilance sera nécessaire sur les conditions climatiques au sud-est et leurs évolutions.

La recherche de l'équilibre forêt gibier par tous les acteurs, en particulier dans les massifs à cerf est nécessaire. Elle va de pair avec une meilleure implication de tous les acteurs dans la gestion sylvicole dynamique. Le potentiel de mobilisation y est important dans des conditions économiques favorables.

Taux de boisement	19,4 %
Surface forestière de production	70 760 ha
dont forêt privée	67 970 ha
dont forêt publique	2 790 ha
Volume sur pied bois fort tige IFN 2002	9 856 000 m ³
dont feuillus	8 629 000 m ³
dont résineux	1 227 000 m ³
Production bois fort tige	6.1 m ³ /ha/an 433 700 m ³ /an
Volume supplémentaire mobilisable soit % du total régional mobilisable	121 000 m³ 45 %

La Haute-Normandie dans sa totalité

La multifonctionnalité des forêts de Haute-Normandie est à souligner.

Ces forêts conjuguent production de bois, protection (biodiversité, sols, eaux, air, vestiges archéologiques) et attente sociétale (activités cynégétiques, accueil du public, paysage).

La recherche de l'équilibre forêt gibier par tous les acteurs est nécessaire.

Taux de boisement	18,3 %
Surface forestière de production	218 160 ha
dont forêt privée	157 350 ha
dont forêt publique	60 815 ha
Volume sur pied bois fort tige IFN 2002	34 199 500 m ³
dont feuillus	29 013 000 m ³
dont résineux	5 186 500 m ³
Production bois fort tige	6.8 m ³ /ha/an 1 483 800 m ³ /an
Volume supplémentaire mobilisable	270 000 m³

5. La protection de la ressource en eau

Depuis la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 et l'instauration de l'eau et des milieux aquatiques comme « patrimoine commun de la nation », la ressource hydrique doit faire l'objet d'une gestion globale et durable, dans le respect des équilibres naturels. La loi se dote d'outils de planification décentralisée pour atteindre cet objectif.

La commune de SEBECOURT est couverte par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) SEINE NORMANDIE, approuvé le 23 MARS 2022 avec date d'entrée en vigueur le 7 AVRIL 2022. Consultable sur : <https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-daction/sdage>



Un cap, ambitieux et partagé pour 2022-2027

Le changement climatique, le déclin de la biodiversité, l'accroissement de la population, les pressions des activités économiques exigent de mener des actions volontaristes pour conserver ou améliorer la qualité des milieux aquatiques et des eaux souterraines.

Les 5 orientations :

Amélioration de l'hydromorphologie (rivières et zones humides), qui constitue le premier risque de dégradation des cours d'eau ;

Diminution des pollutions diffuses (majoritairement nitrates et pesticides), qui constituent le 2ème facteur de dégradation, et en particulier la protection des aires de captages ;

Diminution des macros et micropolluants ponctuels, avec en particulier la gestion du temps de pluie, qui reste un enjeu important ;

Meilleure anticipation des déséquilibres quantitatifs, qu'il s'agisse des sécheresses ou des inondations ;

Protection du littoral en termes de qualité des eaux provenant de l'ensemble du bassin et vis-à-vis de la montée du niveau marin.

Les Dispositions Phares :

Éviter, sinon réduire et compenser la destruction des zones humides par des reconstitutions à hauteur de 150 à 200 % de la surface détruite ;

Inciter les collectivités à travailler en étroite collaboration avec les agriculteurs pour mieux protéger les captages d'alimentation en eau potable par exemple en développant les cultures à bas niveaux d'intrants notamment l'agriculture biologique ;

Éviter, sinon réduire et compenser toute nouvelle surface imperméabilisée à hauteur de 100 à 150 % pour permettre l'atteinte de l'objectif «zéro artificialisation nette des sols en France»

Anticiper les tensions à venir sur les quantités d'eau disponible par des systèmes et pratiques sobres et en définissant les modalités de partages entre usages ;

Diminuer fortement les flux d'azote apportés à la mer par les fleuves pour réduire les développements phytoplanctoniques toxiques et les échouages d'algues sur le littoral, ce qui implique une mobilisation sur tout le territoire du bassin.

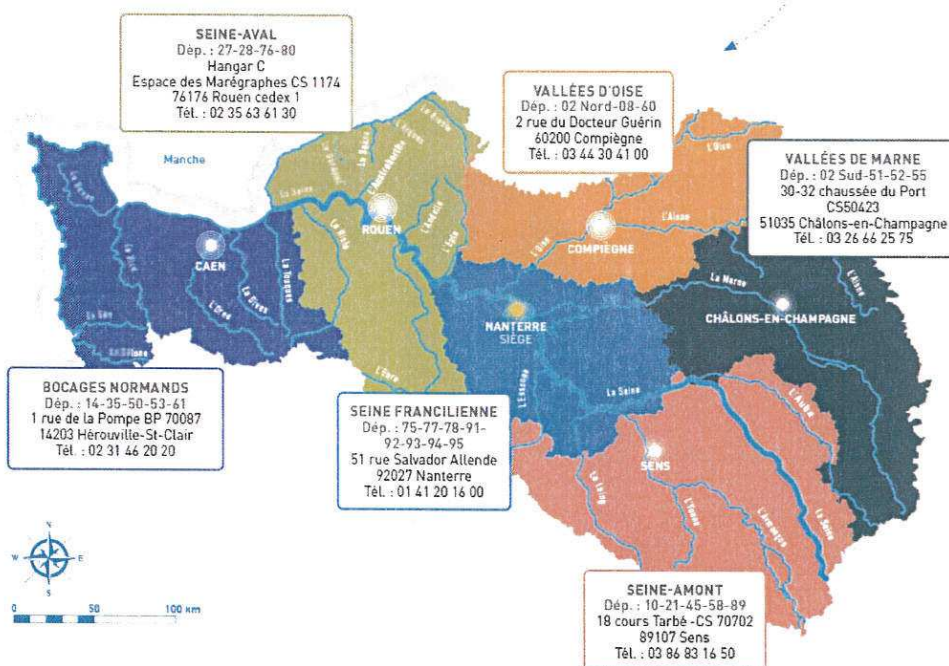
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

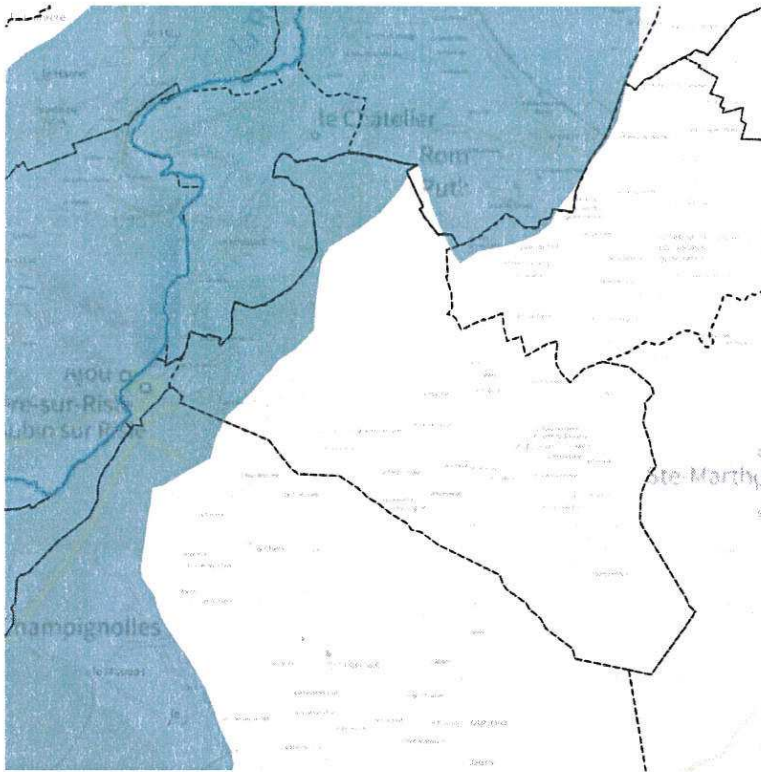
assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État. Il définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

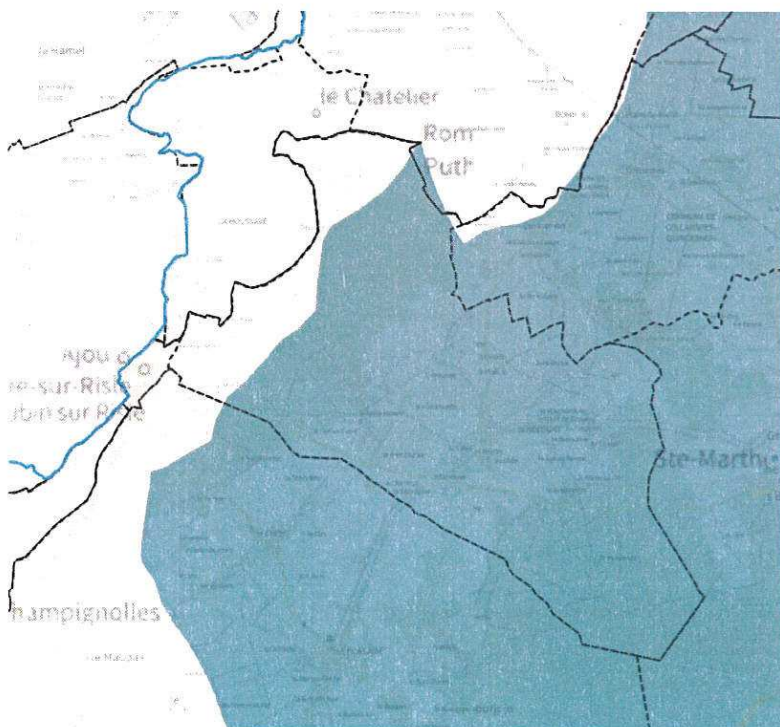
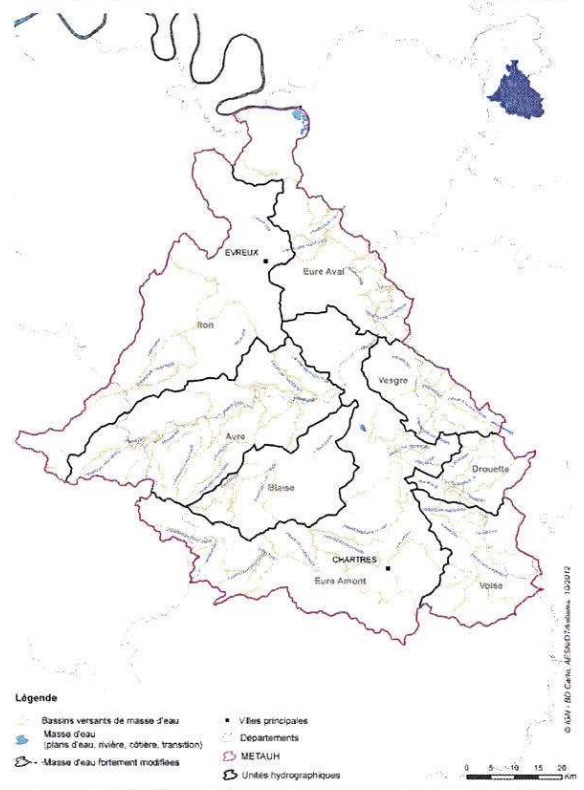
met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

Le territoire communal de SEBECOURT est majoritairement situé dans le bassin versant de l'Iton (1200 km²), lequel fait partie du bassin Seine-Normandie (97 000 km²). Et pour la minorité Est de son territoire dans le bassin versant de la Risle (2305 km²)

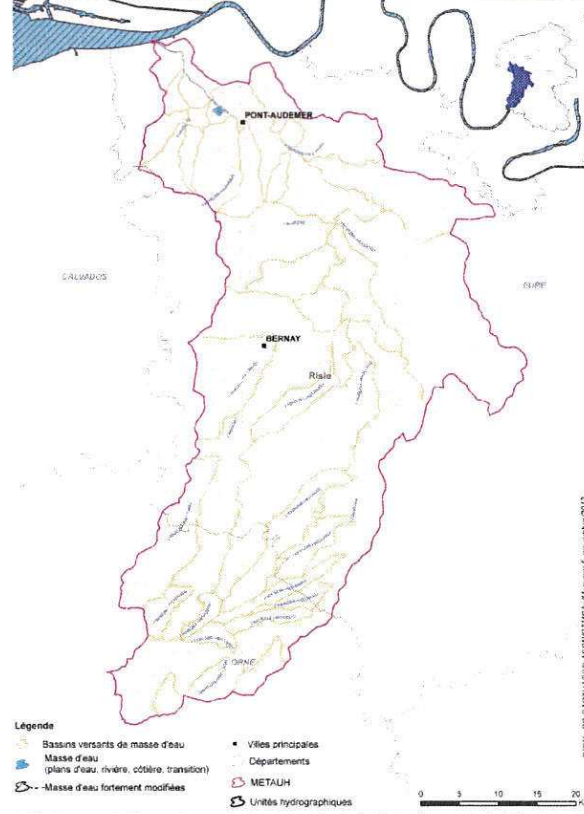
Reprenant des objectifs similaires de protection de la ressource et de lutte contre le ruissellement et la pollution



Les masses d'eau superficielles et leur bassin versant
METAUH : Bassin de l'Eure



Les masses d'eau superficielles et leur bassin versant
METAUH : Bassin de la Risle




Déclinant les SDAGE à une échelle plus locale sur des unités hydrographiques cohérentes (bassins versants, aquifères), les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) constituent des documents de planification élaborés de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Ils fixent les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de

protection quantitative et qualitative des ressources en eaux superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques, ainsi que de préservation des zones humides.

Les SAGE doivent eux-mêmes être compatibles avec le SDAGE.

69 SAGE identifiés comme nécessaires dans les SDAGE approuvés en 2015 (période 2016-2021) pour respecter les orientations et les objectifs fixés.

Voir la carte

Titre ▲	Comité de bassin	Etat d'avancement	Identifié nécessaire dans le SDAGE 2010-2015	Identifié nécessaire dans le SDAGE 2016-2021	Identifié nécessaire dans le SDAGE 2022-2027
Risle et Charentonne	Seine-Normandie	 Mis en œuvre	oui	oui	non
Iton	Seine-Normandie	 Mis en œuvre	oui	oui	non






Le SAGE de l'Iton a été approuvé le 12 mars 2012. Il est articulé autour de quatre objectifs majeurs :

- Gérer le risque d'inondation,
- Préserver, gérer et exploiter la ressource en eau potable, • Préserver et gérer les milieux aquatiques et humides,
- Mettre en œuvre le SAGE.

Les quatre objectifs du SAGE de l'Iton sont déclinés selon 13 enjeux stratégiques.

Thématiques du SAGE	Enjeux généraux
Gérer le risque d'inondation	E1 : Contrôle et réduction de la vulnérabilité E2 : Contrôle et réduction de l'aléa « inondation/ruissellement » E3 : Mettre en place la gestion de crise et entretenir une culture du risque
Préserver, gérer et exploiter la ressource en eau potable	E4 : Protection de la ressource et des captages E5 : Optimiser l'utilisation de la ressource et stabiliser la consommation E6 : Lutter contre les pollutions diffuses E7 : Sécuriser la distribution d'eau potable
Préserver et gérer les milieux aquatiques et humides	E8 : Atteindre une bonne qualité physico-chimique des eaux superficielles E9 : Reconquérir la potentialité biologique de l'Iton E10 : Préserver et reconquérir les zones humides E11 : Améliorer la morphologie de l'Iton
Mettre en œuvre le SAGE	E12 : Sensibiliser à la préservation des milieux naturels et de la ressource en eau E13 : Faire émerger une maîtrise d'ouvrage adaptée

Pour répondre à ces enjeux, le SAGE définit les objectifs suivants :

- réaliser un atlas des zones inondables et identifier les zones d'expansion des crues,
- intégrer la problématique inondation dans les documents d'urbanisme en classant les zones inondables inconstructibles,
- prendre en compte les éléments fixes du paysage dans les documents d'urbanisme ayant un rôle hydraulique avéré (haies, fossés, talus, mares) afin de les protéger,
- élaborer les schémas de gestion des eaux pluviales,
- mettre en œuvre les techniques de gestion des eaux pluviales urbaines pour maîtriser leur impact. Ainsi les documents d'urbanisme devront :
 -  imposer une limitation de l'imperméabilisation des sols, la maîtrise du ruissellement et des débits, ainsi que la gestion à la parcelle des eaux pluviales,
 -  prévoir des mesures de compensation par infiltration et/ou stockage à la parcelle,
 -  privilégier la mise en place de techniques alternatives aux bassins de rétention lorsque cela est techniquement possible,
 -  imposer un traitement adapté des eaux pluviales afin que le rejet ne porte pas atteinte à la qualité du milieu aquatique récepteur,
 -  définir les dispositions permettant la réalisation des ouvrages publics, des installations d'intérêt général et des espaces verts pouvant contribuer à la gestion des eaux pluviales.

- favoriser la préservation des champs d'expansion des crues,
- définir les aires d'alimentation de captages,
- prendre en compte les cours d'eau dans les documents d'urbanisme en y prévoyant des mesures visant à protéger les berges et les milieux naturels associés,
- prendre en compte l'inventaire des zones humides dans les documents d'urbanisme en mettant en œuvre une protection réglementaire des zones humides déjà inventoriées.

Le SAGE de la Risle a été approuvé le 12 Octobre 2016. Il est articulé autour de cinq objectifs majeurs :

- *Préserver et gérer les milieux aquatiques et humides,*
- *Gérer le risque d'inondation,*
- *Préserver, gérer et exploiter la ressource en eau potable,*
- *Mettre en place et gérer des outils d'assainissement autonome performants*
- *Problématiques transversales*

Les cinq objectifs du SAGE de la RISLE sont déclinés selon 20 enjeux stratégiques

Thématiques du SAGE	Enjeux généraux
Préserver et gérer les milieux aquatiques et humides	E0 : Préserver la richesse naturelle de la Risle Maritime et concilier les différents usages E1 : Atteindre une « bonne » à « excellente » qualité physico-chimique des eaux superficielles E2 : Atteindre le bon état écologique des cours d'eau E3 : Préserver et reconquérir les zones humides en restaurant leur fonctionnalité
Gérer le risque inondation	E4 : Contrôle et réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens exposés au risque d'inondation E5 : Contrôle et réduction de l'aléa « inondation/ruissellement » E6 : Mise en place et/ou amélioration de la gestion de crise E7 : Entretien d'une culture du risque
Préserver gérer et exploiter la ressource en eau potable	E8 : Maintien/ reconquête du bon état chimique des eaux souterraines E9 : Protection de la ressource et des captages (vis-à-vis des pollutions ponctuelles) E10 : Optimisation des ressources existantes et stabilisation de la consommation E11 : Organiser et poursuivre la recherche de nouvelles ressources E12 : Lutter contre la pollution diffuse E13 : Sécuriser la distribution d'une eau de qualité
Mettre en place et gérer des outils d'assainissement performants	E14 : Poursuivre l'amélioration de la collecte et du traitement des rejets d'assainissement E15 – E17 : Réduire et gérer les rejets, les pollutions accidentelles historiques non classiques (substances dangereuses) E16 : Mettre en place une politique de collecte et de traitement des eaux pluviales
Problématiques transversales	E18 : Faire émerger une maîtrise d'ouvrage adaptée E19 : Sensibiliser les différents acteurs à la préservation de la ressource en eau

Pour répondre à ces enjeux, le SAGE définit les objectifs suivants :

- Lutter contre la dégradation des milieux et de la qualité des eaux estuariennes
- Améliorer la fonctionnalité estuarienne
- Maintenir la diversité des milieux naturels et optimiser leur gestion
- Concilier les différents usages avec la préservation des milieux
- Préserver, restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux et littoraux et la biodiversité
- Assurer la continuité écologique pour atteindre les objectifs environnementaux des masses d'eau
- Gérer les ressources vivantes en assurant la sauvegarde des espèces au sein de leur milieu
- Renforcer et faciliter la mise en œuvre des SAGE
- Limiter les pollutions diffuses et ponctuelles à la source
- Limiter le transfert des pollutions vers les cours d'eau
- Restaurer et entretenir les cours d'eau
- Rétablir le libre transit biologique, hydraulique et sédimentaire des cours d'eau
- Améliorer la gestion des ressources piscicoles des cours d'eau
- Améliorer la connaissance des zones humides et de leur fonctionnement
- Préserver les zones humides et optimiser leur gestion
- Maîtriser les activités impactant les zones humides
- Intégrer le risque inondation / ruissellement dans les stratégies d'urbanisme

- Limiter la vulnérabilité des personnes et des biens exposés au risque d'inondation
- Limiter le ruissellement agricole et l'érosion à la parcelle
- Maîtriser les ruissellements à l'échelle des bassins versants
- Renforcer la gestion individuelle des eaux pluviales
- Gérer collectivement les eaux pluviales de l'urbanisation existante
- Préserver et optimiser la gestion des zones d'expansion des crues
- Définir une gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques
- Anticiper et améliorer l'alerte
- Gérer les périodes de crise
- Développer la culture du risque
- Mettre en place et suivre la protection réglementaire
- Lutter contre la turbidité
- Inventorier et suivre l'évolution des prélèvements privés
- Intensifier les pratiques d'économies d'eau
- Développer la récupération et l'utilisation des eaux pluviales et industrielles
- Améliorer les rendements des réseaux de distribution d'eau potable
- Expérimenter la reconquête de la qualité de certaines ressources
- Définir et protéger les zones potentielles de recherche en eau
- Identification des besoins en nouvelles ressources
- Coordonner et mutualiser la recherche de nouvelles ressources à l'échelle des zones homogènes
- Conditionner l'exploitation de nouvelles ressources
- Renforcer le suivi de la qualité de la ressource afin de cibler les actions
- Promouvoir une agriculture moins consommatrice d'intrants
- Limiter le lessivage et l'exportation des intrants par ruissellement vers le karst
- Limiter l'utilisation d'intrants (engrais et produits phytosanitaires) par les acteurs non agricoles
- Définir une stratégie de sécurisation de la ressource par sous secteurs de zone homogène
- Finaliser le regroupement des structures pour la mutualisation des ressources et des moyens
- Garantir l'alimentation en eau potable en cas d'interruption de la production
- Finaliser et fiabiliser la collecte en zone d'assainissement collectif
- Améliorer la qualité des rejets de traitement des eaux usées urbaines
- Fiabiliser les filières d'évacuation des boues
- Poursuivre l'amélioration de l'assainissement autonome
- Améliorer l'assainissement non domestique
- Améliorer la connaissance de l'utilisation et des rejets de substances dangereuses
- Réduire à la source l'utilisation de substances dangereuses
- Améliorer la collecte et le traitement des rejets et déchets dangereux
- Maîtriser les pollutions accidentelles
- Réhabiliter les sites pollués
- Collecter, réguler et traiter les eaux pluviales
- Renforcer le suivi des systèmes de traitement des eaux pluviales
- Organiser et optimiser la maîtrise d'ouvrage
- Organiser et optimiser la structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE
- Former les acteurs locaux (collectivités et professionnels)
- Sensibiliser la population et les acteurs locaux à la nécessité de préserver la ressource en eau dans son ensemble
- Communiquer sur les actions menées en phase de mise en œuvre du SAGE (par le SAGE et les maîtres d'ouvrage)

6. Le Plan de Gestion des risques d'inondation 2022-2027 du Bassin Seine Normandie (PGRI)

Le PGRI 2022-2027 a été approuvé le 3 mars 2022. Il s'inscrit dans la continuité du premier PGRI qui a été approuvé le 7 Décembre 2015;

Il fixe pour six ans les 4 grands objectifs à atteindre sur le bassin Seine-Normandie pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie.

Objectif 1 : Aménager les territoires de manière résiliente pour réduire leur vulnérabilité :

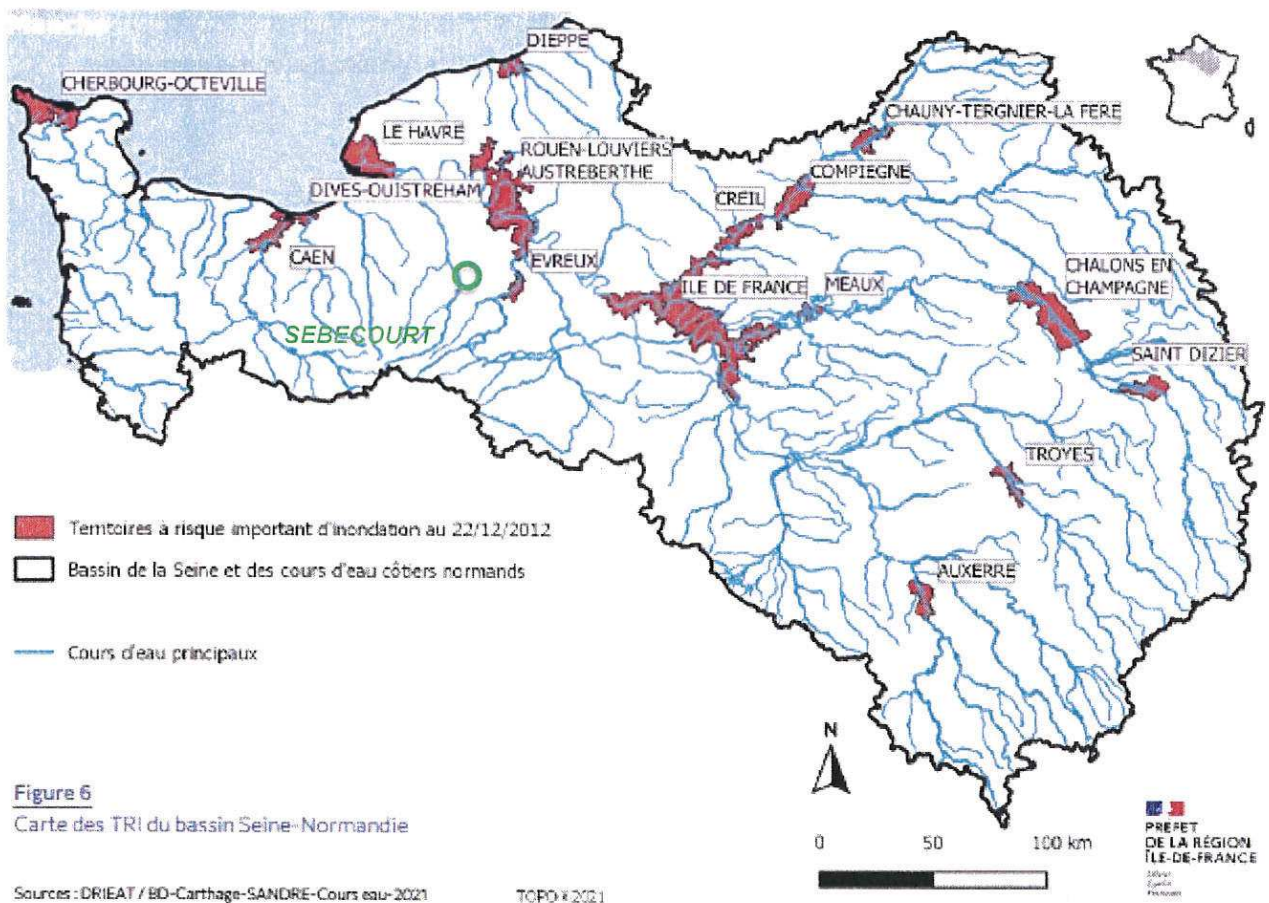
Objectif 2 : Agir sur l'aléa pour augmenter la sécurité des personnes et réduire le coût des dommages

Objectif 3 : Améliorer la prévision des phénomènes hydro-météorologiques et se préparer à gérer la crise

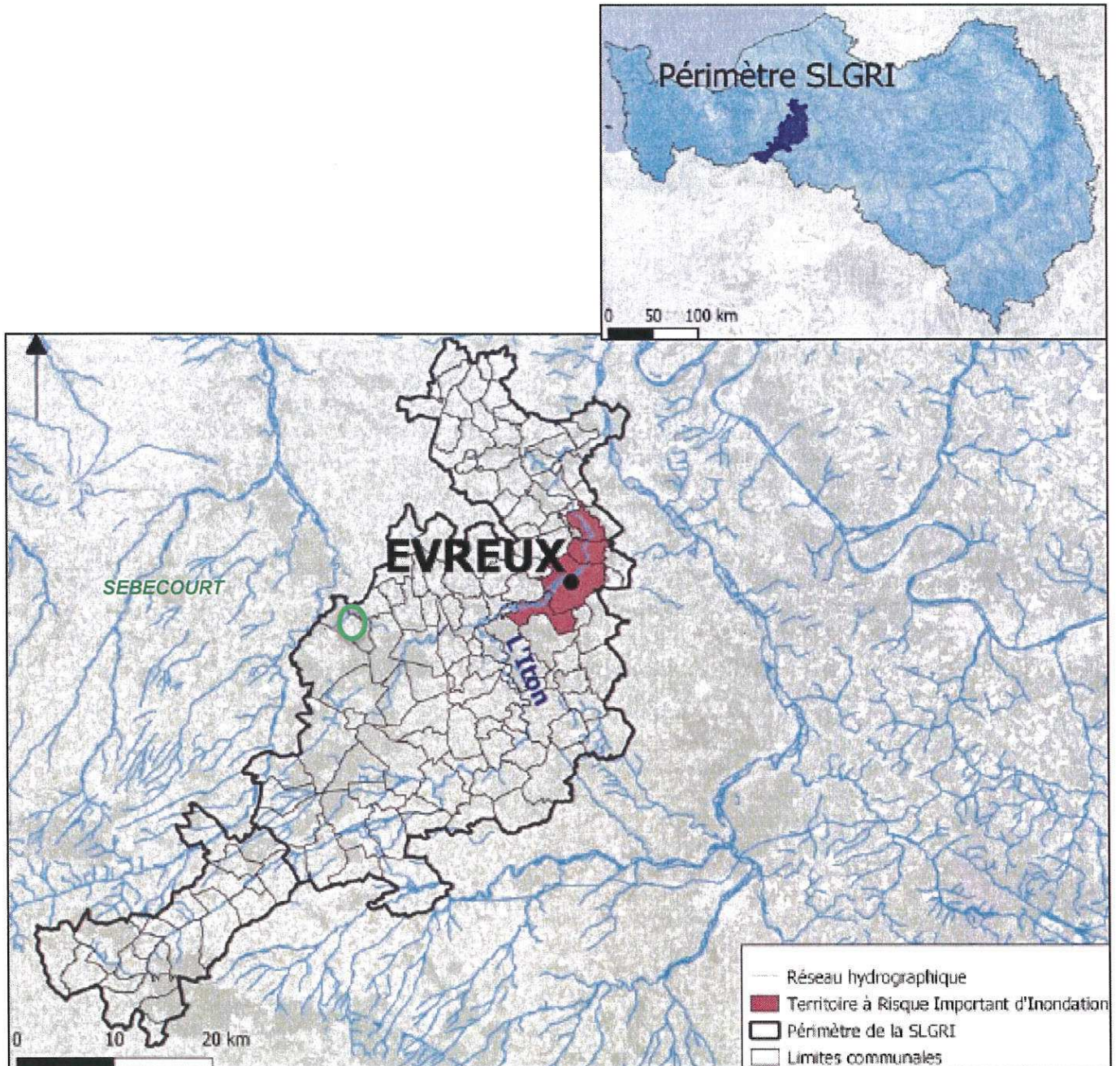
Objectif 4 : Mobiliser tous les acteurs au service de la connaissance et de la culture du risque

Les 80 dispositions associées sont autant d'actions pour l'État et les autres acteurs du territoire : élus, associations, syndicats de bassin versant, établissements publics, socio-professionnels, aménageurs, assureurs,....chacun à son rôle à jouer face aux risques d'inondation. Les mesures pouvant être prises individuellement pour réduire sa propre vulnérabilité viennent par exemple compléter celles prises par les pouvoirs publics.

TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI) DU BASSIN DE LA SEINE ET DES COURS D'EAU CÔTIERS NORMANDS



SLGRI D'ÉVREUX



1. Présentation générale


Porteur de la SLGRI pressenti :
**Syndicat Mixte d'Aménagement
 du Bassin de l'Iton (SMABI)**

Date d'approbation :
22/12/2016

Nombre de communes concernées : **116**

*Chiffres clés de l'exposition
 au risque d'inondation à l'échelle de la SLGRI :*

(Source: EPRI, emprise considérée Enveloppe
 Approchée des Inondations Potentielles - EAIP)

 **32 000 Habitants**

 **22 000 Emplois**

2. Contexte du risque d'inondation sur le territoire

La SLGRI d'Évreux comprend 116 communes, dont les 4 communes du Territoire à Risque Important d'inondation (TRI). Le périmètre s'étend sur l'ensemble de la zone d'influence de l'Iton et comprend des communes des départements de l'Orne et de l'Eure. Il s'inscrit dans le périmètre (similaire) du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Iton afin de se placer dans la continuité d'une solidarité amont-aval à l'échelle du bassin versant, et de s'appuyer sur la recherche de synergie entre les politiques publiques. Une partie de la SLGRI se superpose à celle de Rouen.

Le TRI d'Évreux est particulièrement exposé aux aléas de débordement de cours d'eau, de remontée de la nappe alluviale et de ruissellement sur l'agglomération. Les crues de l'Iton sur le secteur d'Évreux trouvent leurs origines majoritairement sur la partie amont du bassin. L'Iton est caractérisé par un important réseau karstique en amont d'Évreux. La présence d'un tronçon de rivière appelé le Sec-Iton est révélateur des fortes interactions entre les écoulements souterrains et superficiels sur le bassin versant de l'Iton. L'Iton présente des crues lentes, s'installant dans la durée mais susceptibles de mettre en danger les vies humaines. Des inondations majeures ont eu lieu en 1990, 1993, 1994, 1995, 1999 ou encore 2001.

D'après les évaluations préliminaires, le territoire du TRI d'Évreux concentre une population d'environ 22 000 habitants et 12 000 emplois dans l'EAIP de la rivière Iton. Les bâtiments d'habitation sans étage situés dans cette enveloppe représentent en effet une surface de 8 hectares. Les principaux centres décisionnels du département pour la gestion de crise (préfecture, conseil départemental et DDTM notamment) sont situés en centre-ville et peuvent être affectés directement ou indirectement par les crues.

3. Démarche de la SLGRI mise en place

La SLGRI d'Évreux a été construite autour des 4 objectifs du PGRI Seine-Normandie et en s'appuyant sur le diagnostic initial réalisé, pour réduire les conséquences dommageables des inondations.

En l'absence de structures porteuses, la DDTM de l'Eure s'est chargée de l'animation et de la coordination de la stratégie locale. La création du syndicat mixte de l'aménagement du bassin de l'Iton (SMABI), en tant que structure porteuse du SAGE et de la SLGRI, a été initiée dès 2014 avec l'appui de la préfecture de l'Eure et de la DDTM. Cette initiative s'est renforcée depuis 2015 dans le cadre de la prise de compétence de la GEMAPI.

SLGRI D'ÉVREUX

4. Bilan de la mise en œuvre de la SLGRI selon les 4 objectifs du PGRI (1^{er} cycle)

Approuvée le 22 décembre 2016, la SLGRI d'Évreux permet de décliner les quatre objectifs du PGRI du bassin Seine Normandie en **6 sous-objectifs et 17 dispositions adaptées** au contexte local.

Les objectifs de la stratégie ne sont pas déclinés à ce jour dans un Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) spécifique défini sur le territoire. **La difficulté d'émergence d'une gouvernance claire est la principale raison du délai de mise en œuvre opérationnelle de la SLGRI.**

1 ► Réduire la vulnérabilité des territoires

La réduction de la vulnérabilité du territoire passe impérativement par une amélioration de la connaissance des différents phénomènes afin de mieux les anticiper. S'il est nécessaire de favoriser la mise en place de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments, une attention particulière devra être portée pour les bâtiments recevant du public ou accueillant des activités économiques. L'objectif des parties prenantes est que le territoire se dote de bâtiments résilients afin de réduire le délai de retour à la normale en cas d'inondation.

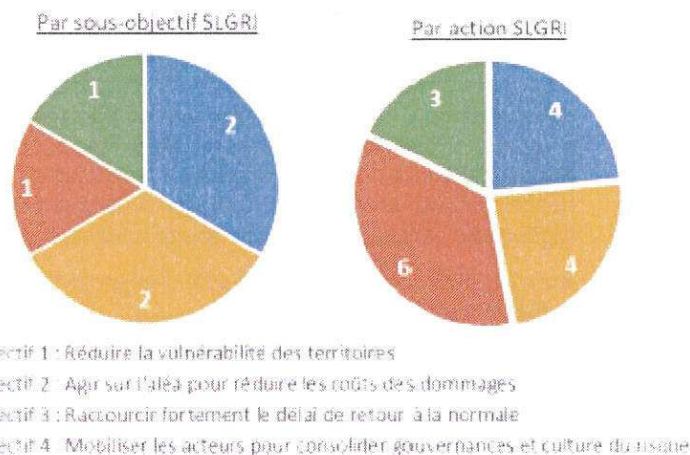
De la même façon, la vulnérabilité des équipements et notamment des réseaux (communication, eau...) doit aussi être ciblée pour éviter un effet domino dans les secteurs non touchés par la crise inondation.

La maîtrise de l'urbanisation en zone inondable passe par l'élaboration d'une doctrine et, pour les communes du TRI, par la révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) d'Évreux. La révision du PPRI d'Évreux constitue un objectif de la stratégie locale du TRI. Enfin, en amont des projets, l'approche intégrée de la gestion du risque inondation suppose aussi que les problématiques puissent être traitées au travers des PLU/PLUI.

2 ► Agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages

La démarche de réduction des coûts des dommages doit être engagée sur le territoire. Pour y parvenir, la SLGRI cible la promotion des aménagements d'hydraulique douce pour lutter contre les inondations et l'érosion des sols en plus des ouvrages de protection en amont (digues de Navarre).

Répartition selon les objectifs du PGRI Seine Normandie 2016-2021



Pour pouvoir faire face à l'aléa ruissellement, une stratégie de rétention dynamique doit être développée dans les secteurs impactés afin de réduire les coûts des dommages. La mise en place de dispositions préventives permanentes, pourrait à ce titre, être envisagée.

Plus généralement, l'amélioration de la connaissance des aléas, des enjeux exposés aux inondations et du fonctionnement des ouvrages hydrauliques s'inscrit dans une meilleure gestion des crues et de leurs effets, et doit permettre d'apporter des réponses adaptées.

3 ► Réduire fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

L'identification des compétences et des moyens de chaque acteur de la chaîne de gestion de crise, avant, pendant et après la crise est incontournable. La capitalisation des retours d'expériences est primordiale pour connaître et améliorer la résilience des territoires.

Ainsi des solutions simples et efficaces peuvent être adaptées en tenant aussi compte de l'élargissement de la vision des conséquences des événements aux effets secondaires, comme l'insalubrité temporaire de l'eau suite à une inondation. D'autre part, l'amélioration de la résilience des territoires et des enjeux exposés doit être recherchée par l'optimisation de l'implantation des ouvrages stratégiques, des lieux et des infrastructures prioritaires.

4 ► Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque

Les acteurs du territoire doivent s'investir dans le développement d'une culture du risque au-delà des obligations réglementaires (information acquéreur locataire, document d'information communale sur les risques majeurs, plan de prévention des risques d'inondation...). Une vision commune et partagée du risque doit conduire à l'acceptation du risque et à la connaissance du rôle de chacun en cas de survenance d'un événement. Ainsi, l'objectif 4 de la stratégie locale s'articule autour des points suivants :

- un rappel de son rôle à chaque acteur en amont de l'événement ;
- la sensibilisation des populations aux risques d'inondation ;
- la construction d'une mémoire collective – le repositionnement des risques dans notre environnement.

Cet objectif est primordial pour l'atteinte de la résilience du territoire et la mise en œuvre des 3 autres objectifs. Concernant la culture du risque, des données ont été capitalisées, 3 ateliers terrains ont été organisés et des repères de crue artistiques ont été mis en place par Grand Evreux Agglomération.

5. Perspectives pour la suite de la mise en œuvre de la SLGRI

L'absence d'une structure porteuse au niveau du bassin a été largement mise en évidence lors de la concertation de la phase cartographie du TRI d'Évreux et constitue un frein à toute action relative à la gestion des risques d'inondation. La SLGRI encourage à la mise en place une structure porteuse du SAGE de l'Itton et de la stratégie locale.

La révision du PPRI d'Évreux est une piste. De plus, il est nécessaire d'améliorer la gestion des ouvrages de protection, par exemple le système des digues de Navarre n'est pas en mesure d'assurer une protection satisfaisante des personnes et des biens. Dans ce cadre, une réflexion est à avoir au travers de la définition d'un programme de prévention – protection sur le secteur de Navarre à Évreux par l'autorité compétente en matière de GEMAPI.

La commune de SEBECOURT se localise en amont du TRI d'EVREUX :

La commune prend en compte le PRGI, en conservant la totalité des terres soumises à risque d'inondation par ruissellement en secteur inconstructible (bâties et non bâties). En préservant et identifiant les talwegs de ruissellement naturels, et les boisements existants, qui permettent de réguler les eaux de ruissellement sur la commune et vers les communes voisines. Un emplacement réservé est mis en place au centre bourg afin d'aménager les abords du talwegs de ruissellement paysagement, enrochement, zone de rétention...

7. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique de Haute-Normandie

LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE (SRCE) DE HAUTE-NORMANDIE

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Haute-Normandie a été approuvé par le Conseil Régional le 13 octobre 2014 et adopté par l'État le 18 novembre 2014. Dans ce cadre, les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques ont été définis à l'échelle régionale.

Les 5 enjeux définis dans le SRCE haut-normand sont :

1. *Limiter la consommation de l'espace pour préserver les zones agricoles et naturelles (lutter contre l'étalement urbain et la périurbanisation) ;*
2. *Préserver et restaurer des réservoirs de biodiversité, dont certains sont très fragilisés : pelouses sablonneuses, marais, tourbières, prairies humides, pelouses calcaires ;*
3. *Préserver et restaurer des corridors écologiques aux échelles interrégionale, régionale et locale ;*
4. *Agir sur la fragmentation du territoire notamment en étudiant les discontinuités identifiées ;*
5. *Améliorer la connaissance sur la biodiversité et l'occupation du sol.*

5 sous-trames composent le SRCE haut-normand, qui, superposées, rendent compte de la biodiversité régionale et constituent sa Trame Verte et Bleue : la sous-trame aquatique, la sous-trame humide, la sous-trame silicicole (milieux sur sable), la sous-trame calcicole, la sous-trame sylvo-arborée.

Des réservoirs de biodiversité ont été identifiés pour chaque sous-trame, notamment à partir des zonages réglementaires et des inventaires préexistants (réserves naturelles nationales, arrêtés de protection de biotope, ZNIEFF...).

Deux types de corridors écologiques ont été déterminés, qui correspondent aux voies de déplacement utilisées par la faune et la flore pour se déplacer ou s'étendre, d'un réservoir de biodiversité à l'autre :

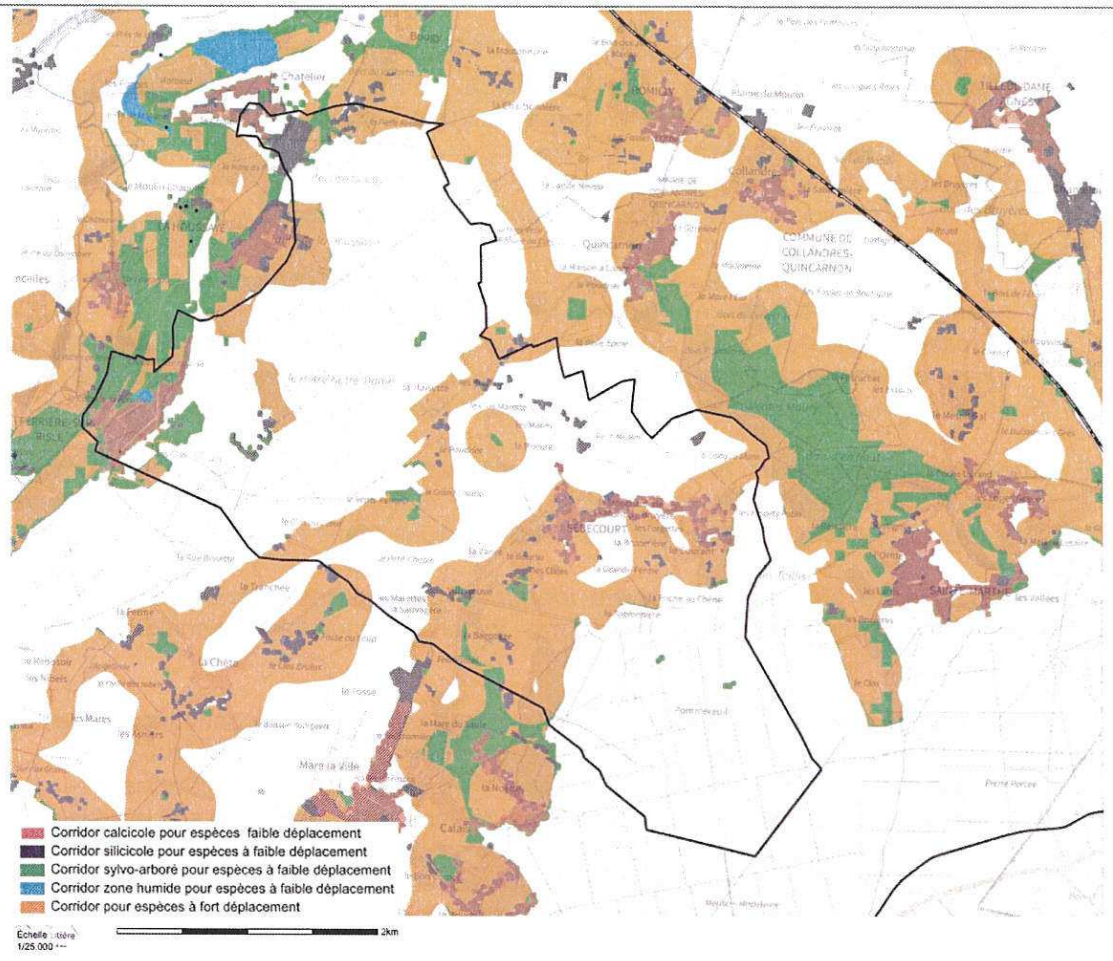
- un corridor, pour chaque sous-trame, pour les espèces à faible déplacement,
- un corridor unique pour les espèces à fort déplacement, quelle que soit la sous-trame.

Dans les deux cas, la définition repose sur les besoins des espèces et l'occupation du sol.

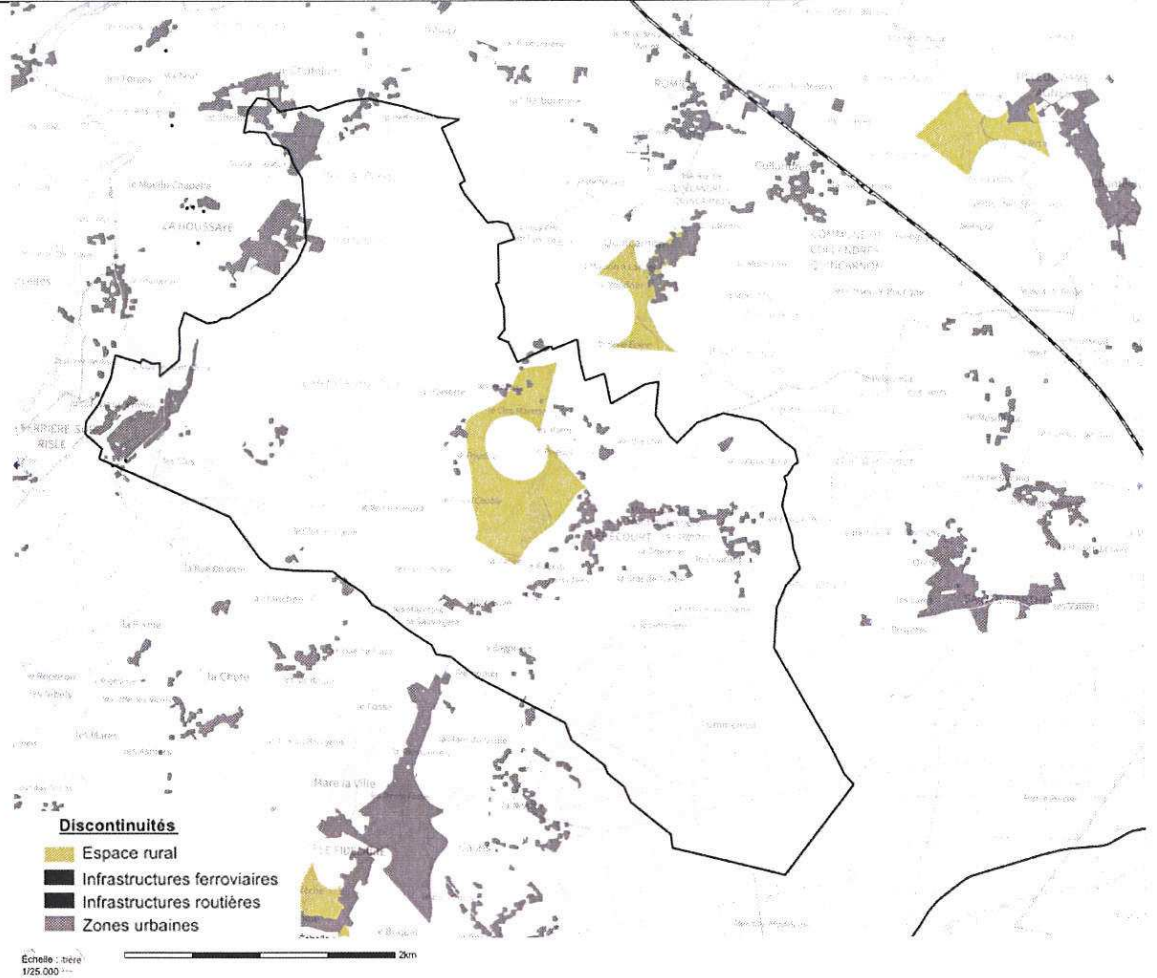
Ces corridors constituent des espaces où les continuités écologiques devront être préservées ou restaurées, sous forme de milieux naturels propices aux déplacements des espèces sauvages.

Les données du SRCE sur SEBECOURT

Les corridors

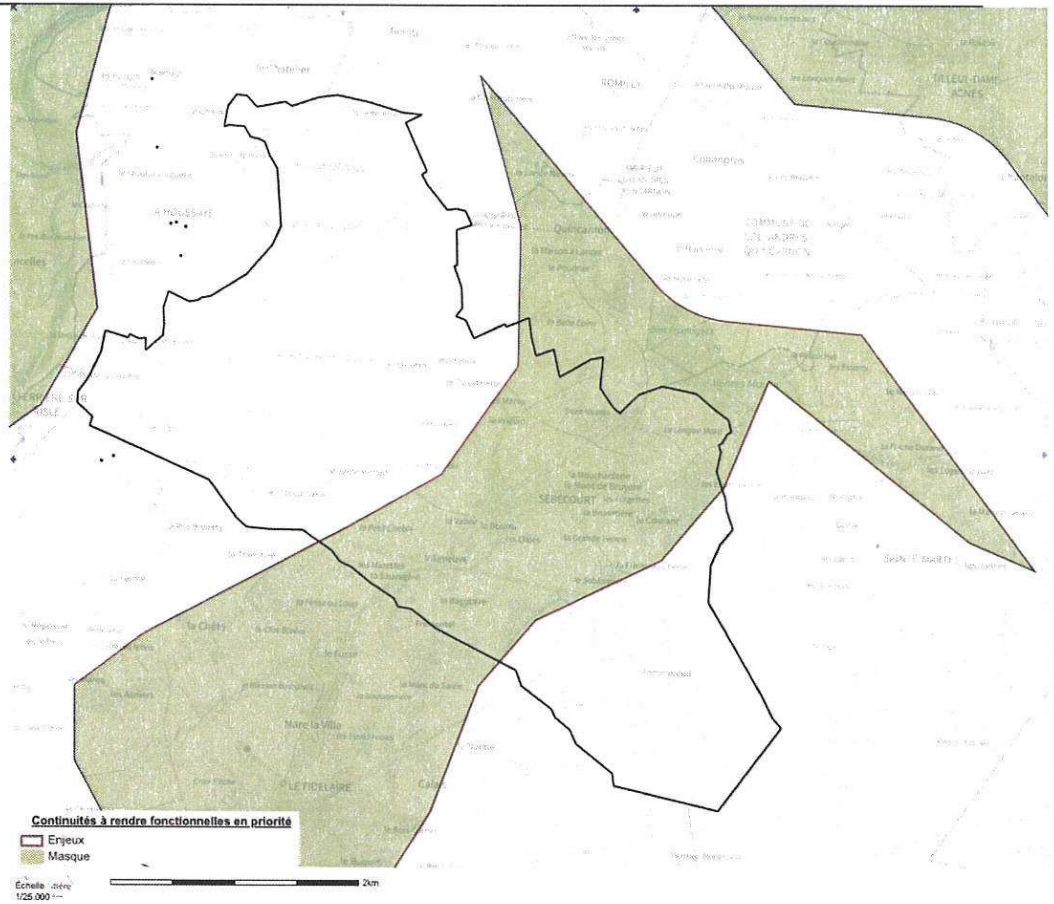


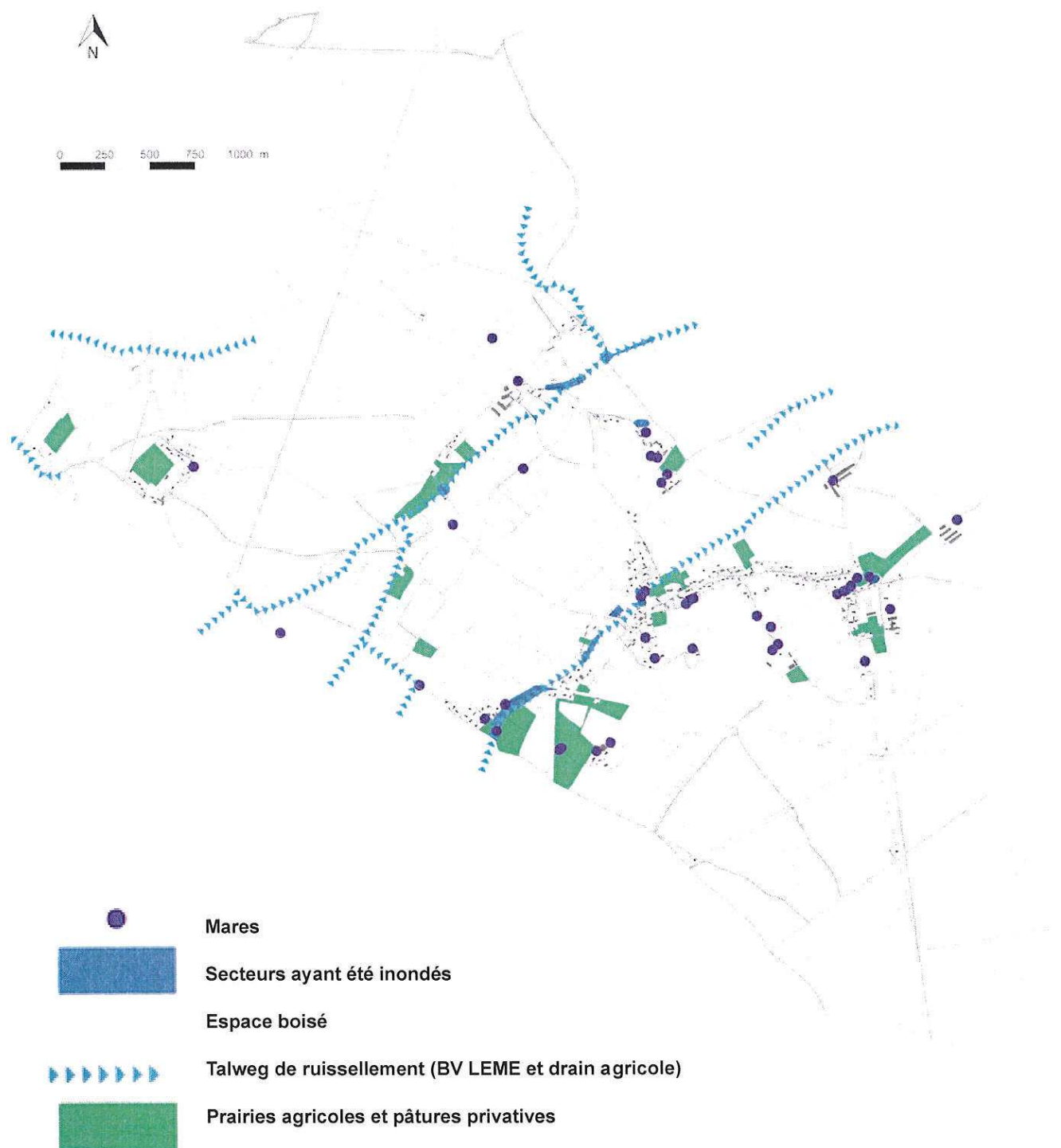
Les discontinuités



Les continuités à restaurer

CARTE DES ESPACES NATURELS ET CONTINUITES ECOLOGIQUES SUR LA COMMUNE





Les espaces naturels sont très présents sur la commune, La majorité du territoire communal est composé de boisements.

En parallèle le projet de Carte Communale préserve les espaces naturels par un classement en zone NC, soit par un espace boisé classé, soit au titre du L151-23 du code de l'urbanisme : massifs boisés, cours d'eau, berges, mares, Ne sont pas identifiés sur la cartographie les chemins agricoles et de randonnées, qui sont composés de bordures enherbées qui assurent des continuités végétales de transition entre espaces naturels et espaces urbanisés (bourg et hameaux).. Un emplacement réservé le long de la RD 37 permet d'aménager une sente en mode doux accompagné d'une haie et d'une noue végétalisée qui participe à la restauration de continuités écologiques.

8. Les servitudes d'utilité publique

Les servitudes d'utilité publique sont instituées par des lois ou règlements particuliers. Le Code de l'Urbanisme, dans son article L126-1, ne retient juridiquement que les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols, c'est-à-dire celles qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur la constructibilité et plus largement sur l'occupation des sols.

La liste de ces servitudes, dressée par décret en Conseil d'état et annexée au code de l'urbanisme, classe les servitudes d'utilité publique en quatre catégories :

- Les servitudes relatives à la conservation du patrimoine.
- Les servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements.
- Les servitudes relatives à la défense nationale.
- Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques.

Les servitudes d'utilité publique, en tant que protectrice des intérêts généraux protégés par d'autres collectivités s'imposent au document d'urbanisme et doivent être annexées à lui.

CARTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



La commune de SEBECOURT est concernée par les servitudes suivantes :

Les fiches des servitudes sont disponibles à l'adresse :

<http://www.geoinformations.developpement-durable.gouv.fr/servitudes-d-utilite-publiques-sup-r978.html>



AC1 : Servitudes de protection des Monuments historiques classés :
Clocher de l'Eglise (commune de la Ferrière sur Risle) AM du 10/02/1913



AC1 : Servitudes de protection des Monuments historiques inscrits :
Halle (commune de la Ferrière sur Risle) AM du 01/10/1926
Maison du XVIème siècle sur la place (commune de la Ferrière sur Risle) AM du 01/10/1926
Eglise (commune de Sébécourt) AM du 16/09/1953
Manoir de Pommereuil (commune de Sainte Marthe) AM du 14/11/1993



AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaines et des eaux minérales
Captage au lieu dit « la lande Neveu » à Romilly la Puthenaye - AP du 13/06/2001

PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
Câble 199.4
Câble RG 27.38 G

T7 : Servitudes aéronautiques. Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières.

Elles s'appliquent sur l'ensemble du territoire communal. Dans la zone correspondant à un rayon de 24 Km autour de l'aérodrome d'EVREUX-FAUVILLE, tout nouvel obstacle dépassant le plan horizontal de cote 287 mètres N.G.F. devra faire l'objet d'un examen particulier.

9. Le SRADDET

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRÉ) constitue une forme de conclusion aux réformes de la planification territoriale en évolution depuis la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000.

Avec la mise en place du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), la réorganisation territoriale intègre les nouveaux mécanismes juridiques de la planification territoriale. SRADDET, SCOT et PLU(i) sont désormais les trois échelles qui participent conjointement à la planification et à l'aménagement des territoires. Le SRADDET définit les orientations générales d'aménagement, le SCOT définit la stratégie inter-territoriale reposant notamment sur les bassins d'emploi et les PLU(i) définissent la planification opérationnelle.

Document-cadre obligatoire, évalué et éventuellement révisé tous les 6 ans, le SRADDET est un document intégrateur. Il a pour ambition de porter les politiques régionales dans de nombreux domaines : équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt général, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité, prévention et gestion des déchets.

Le schéma a intégré de fait le schéma régional d'intermodalité, le schéma régional climat air énergie, le schéma régional de cohérence écologique et le plan déchet régional. Le SRADDET coexiste avec le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDII).

Le SRADDET fixe :

-
- des objectifs de développement du territoire de la région à moyen et long terme (rapport illustré par une carte synthétique au 1/150 000);
 - des règles générales pour contribuer à atteindre les objectifs retenus (fascicules organisés en chapitres thématiques).

Le schéma fixe les objectifs de moyen et long termes sur le territoire de la région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, de lutte contre l'artificialisation des sols, d'intermodalité, de logistique et de développement des transports de personnes et de marchandises, de maîtrise et de valorisation de

l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.

En matière de lutte contre l'artificialisation des sols, ces objectifs sont traduits par une trajectoire permettant d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette des sols ainsi que, par tranches de dix années, par un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation. Cet objectif est décliné entre les différentes parties du territoire régional.

Il fixe également les objectifs de moyen et long termes sur ce territoire en matière de développement et de localisation des constructions logistiques. Il tient compte des flux de marchandises, notamment à destination des centres-villes, de la localisation des principaux axes routiers, du développement du commerce de proximité et du commerce en ligne, de l'insertion paysagère de ces constructions et de l'utilisation économe des sols naturels, agricoles et forestiers.

Lorsque la région comporte des territoires littoraux, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, mentionné à l'article L. 4251-1 du code des collectivités territoriales, peut fixer des objectifs de moyen et long termes en matière de gestion du trait de côte en cohérence avec les orientations de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte définie à l'article L. 321-13 A du code de l'environnement

Le SRADDET de Normandie fixe les objectifs et les règles prévus par la Loi NOTRe du 7 août 2015, dans 11 domaines à l'horizon 2030 et 2050 : Équilibre et égalité des territoires, implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, désenclavement des territoires ruraux, habitat, gestion économe de l'espace, intermodalité et développement des transports, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air, protection et restauration de la biodiversité et prévention et gestion des déchets.

Il définit un projet de territoire partagé pour la Normandie et constitue un outil réglementaire structurant pour les acteurs publics et privés du territoire normand. Le SRADDET est accompagné d'un rapport environnemental établi conformément aux dispositions des articles L. 122-6 et R. 122-20 du Code de l'environnement.

Le SRADDET de Normandie a été approuvé par le préfet de région le 02 juillet 2020.

Dans la veine du projet départemental TEPOS et afin de consolider la démarche, la CDC du Pays de Conches et l'Intercom Risle et Charentonne ont signé avec l'État fin 2016 une convention « Territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

A ces projets, il convient d'ajouter différentes solutions visant la diminution des consommations énergétiques et l'économie des ressources, aussi bien à l'échelle communale qu'intercommunale : télégestion de l'eau et de l'éclairage public, OPAH...

Partie 2. Diagnostic urbain et volet foncier

A. Population, logement et hébergement, aspects socioéconomiques

1. Principaux indicateurs démographiques

Evolution de la population :

En 1968, la population compte 224 habitants soit une densité de 15,1 habitants au Km2.

En 1990, la population compte 273 habitants soit une densité de 18,4 habitants au Km2.

En 2019, la population compte 470 habitants soit une densité de 31,8 habitants au Km2.

Évolution du nombre d'habitants à SEBECOURT entre 1968 et 2019. Source : INSEE.

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
SEBECOURT	224	187	219	273	315	393	463	470

La commune de SEBECOURT accueillait 470 habitants en 2019 : sa population a été multipliée par 2,1 depuis 1968 (+241 habitants, soit +107%). Cette croissance s'inscrit dans le mouvement de redistribution de la population qui s'opère à l'échelle de l'aire ébroïcienne depuis les années 1970, mouvement qui a fortement impacté dans un premier temps les communes les plus proches de la ville-centre et qui, au fil du temps, concerne des territoires toujours plus éloignés.

Ainsi, l'évolution démographique a tout d'abord été une diminution de la population entre 1968 et 1982, suivie d'une croissance qui s'accélère entre 1982 et 2013: +244 habitants. La période 2013/2019 a enregistré une croissance plus modérée, avec une augmentation annuelle comprise entre 1 et 2 habitants. Ce profil d'évolution caractérise nombre de communes rurales situées en deuxième couronne périurbaine d'Evreux du fait d'un étalement urbain qui gagne des territoires toujours plus éloignés de la ville-centre. Et qui s'explique par une décohabitation au profit de ces nouvelles zones d'urbanisation en périmétrie directe d'Evreux.

Taux de variation annuelle moyenne de la population entre 1968 et 2019 en %. Source : INSEE

Période	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2019
SEBECOURT	-2,6	+2,3	+2,8	+1,6	+2,5	+3,3	+0,3
Communauté de Communes	+1,1	+1,8	+2,1	+0,9	+1,5	+0,5	-0,2
Eure	+1,4	+1,3	+1,3	+0,6	+0,7	+0,6	+0,2

LE SOLDE MIGRATOIRE : MOTEUR PRINCIPAL DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

L'analyse des composantes de la croissance montre que la dynamique périurbaine n'a pas modifié les paramètres de la démographie communale, avec un solde naturel qui reste positif toutes périodes confondues sauf sur 1968/1975, mais avec un solde migratoire qui influence la croissance locale.

Taux moyen de variation annuelle de la population due au solde naturel entre 1968 et 2019 en %. Source : INSEE.

Période	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2019
SEBECOURT	-0,6	+0,1	+0,8	+0,5	+0,4	+1,0	+0,8
Communauté de Communes	+0,3	+0,2	+0,6	+0,4	+0,6	+0,5	+0,3
Eure	+0,8	+0,5	+0,6	+0,5	+0,4	+0,5	+0,3

Taux moyen de variation annuelle de la population due au solde migratoire 1968 et 2019 en %. Source : INSEE.

Période	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2019
SEBECOURT	-1,9	+2,2	+2,0	+1,1	+2,1	+2,4	-0,5
Communauté de Communes	+0,8	+1,6	+1,6	+0,4	+0,9	-0,0	-0,4
Eure	+0,7	+0,7	+0,7	+0,1	+0,3	+0,2	-0,1

REPARTITION PAR AGES ET INDICE DE JEUNESSE

La structure par âges de la population de SEBECOURT, Source : INSEE.

	2008	%	2013	%	2019	%	Variation 2008- 2019	% de variation
Ensemble	393	100	463	100	470	100	+77	+19,59%
0 à 14 ans	93	23,6	113	24,4	116	24,7	+23	+24,73%
15 à 29 ans	67	16,9	55	12,0	61	13,0	-6	-8,96%
30 à 44 ans	98	25,1	119	25,6	117	24,9	+19	+19,39%
45 à 59 ans	81	20,5	99	21,4	91	19,4	+10	+12,35%
60 à 74 ans	38	9,8	55	12,0	67	14,3	+29	+76,32%
75 ans ou plus	16	4,1	22	4,7	18	3,8	+2	+12,50%

Comparaison de l'évolution de l'indice de jeunesse. Source : INSEE.

	SEBECOURT	Communauté de communes	Eure
2013	1,69	1,81	1,88
2019	1,66	1,45	1,35

Evolution taille des ménages

DES MENAGES PLUS PETITS

189 ménages habitaient SEBECOURT en 2019, soit 78 ménages de plus qu'en 1999,

Ainsi, le nombre de ménages a augmenté dans des proportions plus importantes (+41,26%) que la population sur la même période (+32,97%). Ceci aboutit dès lors à une baisse conséquente de la taille moyenne des ménages, laquelle est ainsi passée de 2,77 à 2,49.

Il apparaît ainsi et en outre que la taille des ménages – qui correspond également au nombre moyen d'occupants des logements – est en forte et constante diminution depuis 1968.

L'explication tient ici à des dynamiques démographiques et comportementales d'ordre structurel et qui concernent l'ensemble du territoire national. Ce phénomène, nommé **desserrement**, résulte de la combinaison de différents facteurs : vieillissement de la population, évolution des comportements, baisse du nombre moyen d'enfants par femme, multiplication des familles monoparentales, décohabitation plus précoce des jeunes adultes... Ainsi, à population égale, il faut toujours plus de logements.

Les ménages de SEBECOURT. Source : INSEE.

Année	1999	2008	2013	2019
NOMBRE DE MENAGES	111	149	176	189

Comparaison de l'évolution de la taille moyenne des ménages. Source : INSEE

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
SEBECOURT	3,33	2,88	3,04	2,85	2,77	2,64	2,63	2,49
CC Pays de Conches	3,40	3,10	2,94	2,84	2,65	2,51	2,43	2,33
Aire urbaine d'Évreux	3,48	3,18	2,90	2,76	2,58	2,43	2,38	2,05
Dépt. Eure	3,35	3,15	2,94	2,81	2,50	2,33	2,28	2,31
Anc. R° Hte-Normandie	3,28	3,08	2,86	2,73	2,40	2,28	2,23	--

France métropolitaine	3,14	2,96	2,76	2,63	2,40	2,28	2,23	2,19
-----------------------	------	------	------	------	------	------	------	------

Les ménages de SEBECOURT Source : INSEE.

Année	2008	2013	2019	Évolution entre 2008 et 2019, en %
Population des ménages	393	463	470	+19,59%
Nombre de ménages	149	176	189	+26,85%

Evolution des logements

En 2019 comme en 2008, le parc de logements de SEBECOURT est quasiment exclusivement constitué de maisons⁷. La maison individuelle constitue ainsi le modèle archétypal de l'habitat local.

Comparaison des types de logements en 2019, en % de l'ensemble. Source : INSEE.

	SEBECOURT	CC Pays de Conches	Dépt. Eure
Maisons	98,3%	88,7%	77,3%
Appartements	0,9%	10,9%	21,8%

235 logements étaient recensés sur la commune en 2019, soit +12 logements depuis 2013, à savoir un rythme moyen annuel de +2 unités.

Le parc de logements de SEBECOURT par catégorie. Source : INSEE.

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
ENSEMBLE	99	111	124	150	159	193	223	235
Résidences principales	61	64	70	94	111	149	176	189
Résidences secondaires	27	32	43	50	42	35	33	31
Logements vacants	11	15	11	6	6	9	13	15

La croissance du parc s'est faite à un rythme soutenu entre 1968 et 1990 (+ 2,3 logements par an) tandis que les années 1990 à 1999 se caractérisent par une croissance légère: + 9 logements au total (+ 1 logement par an). La période des années 1999 à 2019 montre une augmentation à hauteur de + 2,5 logements de plus chaque année.

LES CATEGORIES DE LOGEMENT : VUE D'ENSEMBLE

A SEBECOURT, 189 logements sont des résidences principales en 2019, soit près de 8 logements sur 10. Ce pourcentage est légèrement supérieur à celui de 1999 (77,1%).

Entre 1999 et 2019, le nombre des résidences principales a augmenté de 42 unités.

Les logements de SEBECOURT par catégorie. Source : INSEE.

Année	2008	%	2013	%	2019	%
ENSEMBLE	193	100,0	223	100,0	235	100,0
Résidences principales	149	77,1	176	79,1	189	80,4
Résidences secondaires	35	18,2	33	15,0	31	13,2
Logements vacants	9	4,7	13	5,9	15	6,4

⁷ Au sens de l'INSEE, on distingue une construction selon son caractère individuel (maison) ou collectif. La maison correspond à un bâtiment ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière. On distingue deux types de maisons : individuel pur (maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement) ; individuel groupé (maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux). Le terme « collectif » est défini par l'exclusion des deux premiers concepts. Il s'agit de logements faisant partie d'un bâtiment de 2 logements ou plus.

2. Point mort, utilisation de la construction neuve entre 2013 et 2019 et perspectives de développement

Estimation des besoins en logements intégrant le desserrement des ménages et la prise en compte Commune de SEBECOURT

CALCUL 1 Le desserrement des ménages entre 2019 et 2032

Hypothèse de diminution de la taille des ménages à l'horizon 2032 :

0,2

Population 2019	481
Taille des ménages 2019	2,49
Nombre de ménages 2019	193

Population 2032 IDENTIQUE 2019	481
Taille des ménages 2032	2,29
Nombre de ménages 2032	209,8

17

logements pour le desserrement des ménages

CALCUL 2 la variation des résidences secondaires et des logements vacants

Réaffectation des logements vacants et résidences secondaires en résidences principales dans les années à venir en se basant sur les

Nombre de logements en 2019	189
Résidences secondaires 2019	31
Logements vacants 2019	15

Nombre de logements en 2008	149
Résidences secondaires 2008	35
logements vacants 2008	9

Le pourcentage de résidences secondaires sur la totalité du parc de logements en 2019 est de 16,4%

Le pourcentage de logements vacants sur la totalité du parc de logements en 2019 est de 7,9%

On peut noter que 5 % est le taux minimal pour assurer la fluidité du marché.

Le pourcentage de résidences secondaires sur la totalité du parc de logements en 2008 est de 23,5%

Le pourcentage de logements vacants sur la totalité du parc de logements en 2008 est de 6,0%

Hypothèse prise à l'horizon 2032 : 0 logements vacants réappropriés et 5 logements secondaires transformés en résidences principales

5

Hypothèse de variation des résidences secondaires et des logements vacants

Le pourcentage de résidences secondaires sur la totalité du parc de logements en 2032 serait de 15,2%

Le pourcentage de logements vacants sur la totalité du parc de logements en 2032 serait de 7,4%

Calcul du nombre de logements nécessaires à l'horizon 2032 au regard des objectifs de développement fixés par la collectivité

Résidences principales en 2019	189
--------------------------------	-----

CROISSANCE ANNUELLE inférieure à celle des dix dernières années (+0,20%)	0,10%
--	-------

Augmentation de la population souhaitée à l'horizon 2030	7
--	---

hypothèse de 488 hab en 2032

Nombre de logements correspondant	3
-----------------------------------	---

Logements nécessaires pour répondre au desserrement des ménages	17
---	----

Hypothèse de réaffectation de résidences secondaires et de logements vacants	5
--	---

Nombre de logements à construire pour satisfaire à l'objectif :

15

Il ressort de ces choix et hypothèses la nécessité de produire 15 logements entre 2023 et 2032, soit un rythme moyen annuel de production de l'ordre de 1,5 logements.

3. Diversité du parc : état des lieux et perspectives

UN PARC PEU DIVERSIFIÉ DANS SON OCCUPATION (PROPRIÉTAIRE/LOCATAIRE)

SEBECOURT présente un parc de résidences principales peu diversifié, avec une faible proportion de logements locatifs, qui reste constante.

SEBECOURT compte plus de logements occupés par leurs propriétaires que de logements locatifs ou logés gratuitement.

Les ménages de SEBECOURT selon le statut d'occupation de leur logement. Source : INSEE.

	2008	%	2013	%	2019	%	Variation 2008-2019	% de variation
ENSEMBLE	149	100	176	100	189	100	+40	+26,85%
Propriétaire	116	78,0	143	81,5	151	79,9	+35	+30,17%
Locataire	27	18,2	29	16,3	28	14,8	+1	+3,7%
Logé gratuitement	6	3,8	4	2,2	10	5,3	+4	+66,67%

TAILLE DES LOGEMENTS

Le type de logements le plus courant sur la commune est celui des 4 pièces ou + en 2018 (78,3%).

Les petits logements (1 ou 2 pièces) sont très peu représentés (5,8%)

Entre 2008 à 2019, les logements de 4 pièces sont ceux qui ont connu la plus forte croissance (+42,11%).

Les résidences principales de SEBECOURT selon le nombre de pièces. Source : INSEE.

	2008	%	2013	%	2019	%	Variation 2008-2018	% de variation
Ensemble	149	100	176	100	189	100	+40	+26,85%
1 pièce	0	0,0	1	0,6	1	0,5	+1	0%
2 pièces	8	5,0	8	4,5	10	5,3	+2	+25,0%
3 pièces	32	21,4	30	16,9	30	15,9	-2	-6,25%
4 pièces	38	25,2	60	34,2	54	28,6	+16	+42,11%
5 pièces ou plus	72	48,4	77	43,8	94	49,7	+22	+30,56%

4. Activité et niveau de revenus

STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE

La proportion de la population dite « inactive » sur la commune reste en légère augmentation entre 2008 et 2018, en parallèle, la population d'actifs augmente de manière plus importante sur la même période ; ces chiffres sont à mettre en relation avec l'augmentation de la population.

La population de SEBECOURT de 15 à 64 ans par type d'activité. Source : INSEE.

	2008	2013	2019	Variation entre 2008 et 2019, en valeurs absolues	en % de variation
ENSEMBLE	261	297	301	+40	+15,33%
Actifs :	206	234	241	+35	+17,18%
actifs ayant un emploi	188	198	214	+26	+14,04%
chômeurs	18	36	27	+9	+49,86%
Inactifs :	55	63	60	+5	+8,44%
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	13	19	19	+6	+45,31%
retraités ou préretraités	18	26	26	+8	+45,85%
autres inactifs	25	19	15	-9	-38,66%

DES TAUX D'ACTIVITE QUI DEMEURENT IMPORTANTS

Le taux d'activité des hommes s'établit en moyenne à 83% en 2019, et est de 97,1% parmi les 25-54 ans. Celui des femmes s'établit en moyenne à 76,8% en 2018, et il se situe à 91,5% parmi les actives âgées entre 25 et 54 ans.

L'importance des taux d'activité en général, et de celui des 25-54 ans en particulier (94,5%), est pour partie imputable à l'installation sur la commune de jeunes actifs. De fait, le taux d'activité pour l'ensemble des actifs âgés entre 25 et 54 ans se situe légèrement au dessus de la moyenne du département (91,4%).

Par ailleurs, on note aussi des taux d'activité des 15/24 ans (51,3%), est légèrement supérieur aux moyennes relevées à l'échelle de la Communauté de Communes (47,5%), du département (45,2%).

Concernant le taux d'activité des 55/64 ans (52,4%), il est dans la même tendance que celles des moyennes supra communales lesquelles sont de l'ordre de 52,3% sur la Communauté de Communes et de 53,8% sur le département.

UN TAUX DE CHOMAGE DANS LA MOYENNE DEPARTEMENTALE

On comptait 27 chômeurs à SEBECOURT en 2019, soit un taux de chômage de 11,2% (taux de chômage au sens de l'INSEE). Ce taux est supérieur à celui enregistré en 2008 (8,7%) et il se situe dans la moyenne départementale en 2018 (13,1%).

DES REVENUS MOINS ELEVES QUE LA MOYENNE LOCALE

Il apparaît que, dans l'ensemble, les ménages présents sur la commune disposent de revenus moins favorables que la moyenne locale. En effet, à SEBECOURT la médiane des revenus déclarés en euros par unité de consommation est inférieure d'environ 6% par rapport aux médianes locales : 20 560 €, contre notamment 21 800€ sur l'ensemble de l'aire de la Communauté de Communes et 21 790 € à l'échelle du département (Source : INSEE 2019, Revenus fiscaux localisés des ménages).

B. Activités, commerces, évolution et taux de remplissage des espaces dédiés

1. Un caractère résidentiel bien affirmé

L'indicateur de concentration de l'emploi (ICE) renseigne sur le caractère plus ou moins résidentiel d'une commune. Il est égal au nombre d'emplois du territoire pour 100 actifs ayant un emploi et résidant sur ce territoire.

En 2019, on dénombre à SEBECOURT, 241 actifs ayant un emploi résidant dans la zone pour 33 emplois offerts sur la commune, soit un ICE de 15,4. Cet indicateur confirme un caractère résidentiel, d'autant si on le met en perspective avec celui de l'ensemble de la communauté de communes à la même époque (40,5) ou encore du département (80,8). On note cependant que cet ICE est en augmentation depuis 2008, date à laquelle il s'établissait 11,2

2. 12 emplois supplémentaires à SEBECOURT entre 2008 et 2019

Le caractère résidentiel de la commune est manifestement affirmé par une faible création d'emplois sur son territoire : +12 emplois entre 2008 et 2019, soit environ 1 emploi nouveau proposé chaque année.

Emploi et activité à SEBECOURT : les chiffres-clés. Source : INSEE RP2019.

SEBECOURT	2008	2013	2019	Variation 2008 - 2019	En % de variation
Nombre d'emplois dans la zone	21	37	33	+ 12	+ 32,43%
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	188	203	214	+26	+12,81%
Indicateur de concentration d'emploi (ICE)	11,2	18,1	15,4	+4,2 points	+23,20%

Comparaison de l'indicateur de concentration d'emploi (ICE). Source : INSEE RP2019.

	Communauté de Communes de Conches	Dép. Eure
--	-----------------------------------	-----------

ICE 2019	40,5	80,8
----------	------	------

3. 17 établissements⁸ à SEBECOURT au 31 Décembre 2019

Au 31 Décembre 2019, le tissu économique de la commune était composé de 17 établissements actifs⁹, soit 1,7% des établissements implantés sur le territoire de la Communauté de Communes. Cette représentativité est inférieure au « poids » démographique de SEBECOURT dans l'aire de la Communauté de Communes (2,5%).

Les établissements agricoles sont comptés à part dans l'enquête agricole réalisée par la Chambre d'Agriculture.

Orientation économique des établissements actifs de SEBECOURT au 31/12/2020 Source : INSEE, CLAP.

	TOTAL	industrie	construction	commerce gros , transport, hébergement, restauration	Information et communication	Activité financière et d'assurance	Activités immobilières	Activités spécialisées	adm publique, enseignement, santé humaine, action sociale	Autres activités de services
Nombre	19	2	5	5	0	1	0	4	1	1
%	100,0	10,5	26,3	26,3	0	5,3	0	21,1	5,3	5,3

C. Le volet agricole

La commune de SEBECOURT, se situe dans la région naturelle agricole du PAYS D'OUICHE traditionnellement tournée vers la polyculture et l'élevage. Entre la Charentonne et l'Iton, peu favorisé par son sol, mélange de sable et d'argile, c'est une région de bocage avec de nombreuses communes et des hameaux où l'élevage de bovins est l'activité dominante.

1. Les chiffres-clés (source : Enquête agricole, MAI 2011)

La commune a une surface de 1488 hectares dont 526 hectares de SAU (Surface Agricole Utilisée) en 2011 (contre 583 Ha au RGA en 2000), ce qui représente 35% de la surface communale, et la place largement en dessous de la moyenne départementale (64%).

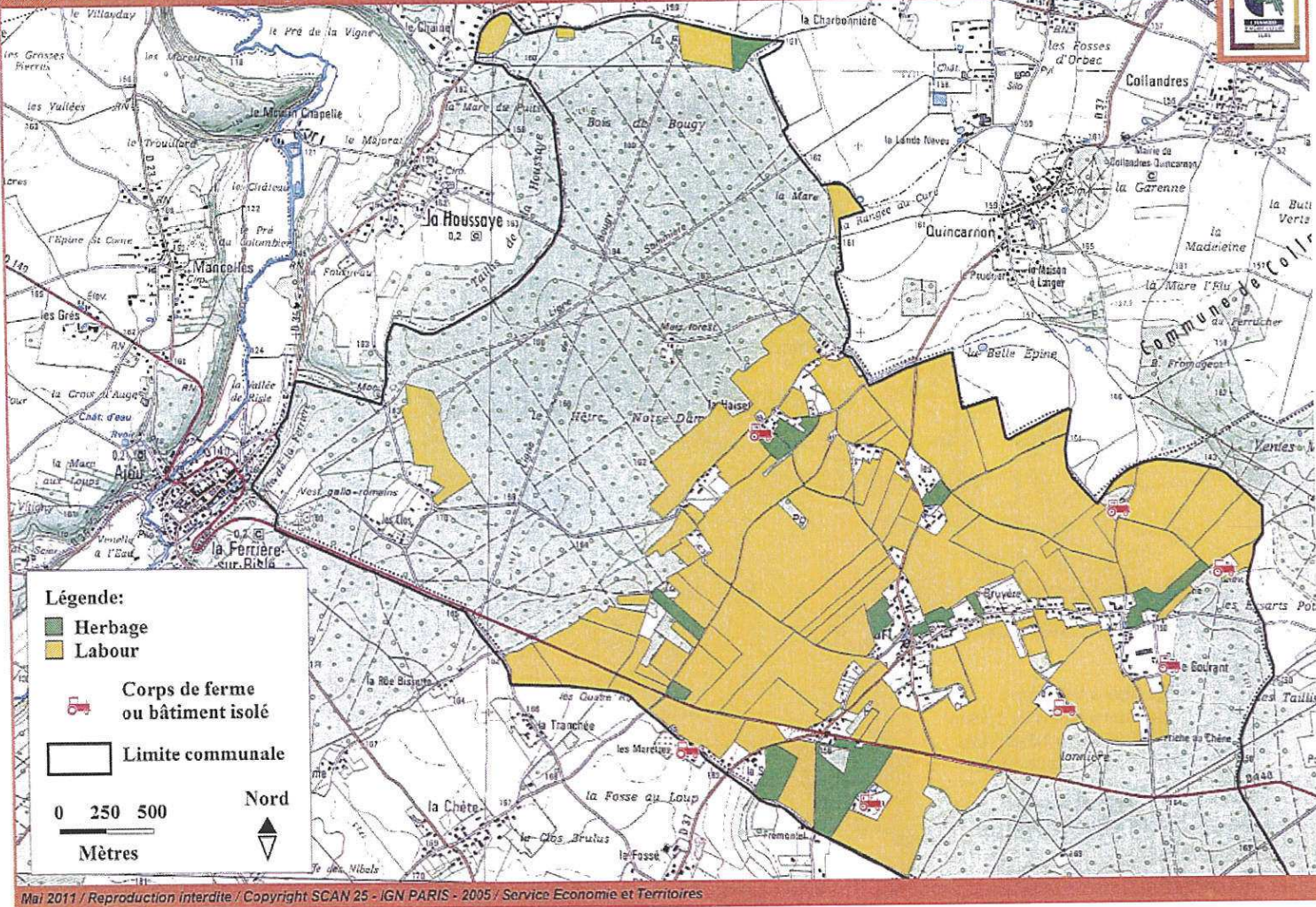
Sur la commune, les surfaces agricoles se répartissent en 2011 de la manière suivante : -

- 495 hectares de labours
- 33 hectares de prairies

⁸ Ensemble des activités hors agriculture, défense et intérim.

⁹ L'entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. On distingue : l'entreprise individuelle (personne physique) qui ne possède pas de personnalité juridique distincte de celle de la personne physique de son exploitant ; l'entreprise sociétaire, par exemple société anonyme (SA), société à responsabilité limitée (SARL). L'entreprise est localisée à l'adresse de son établissement siège.

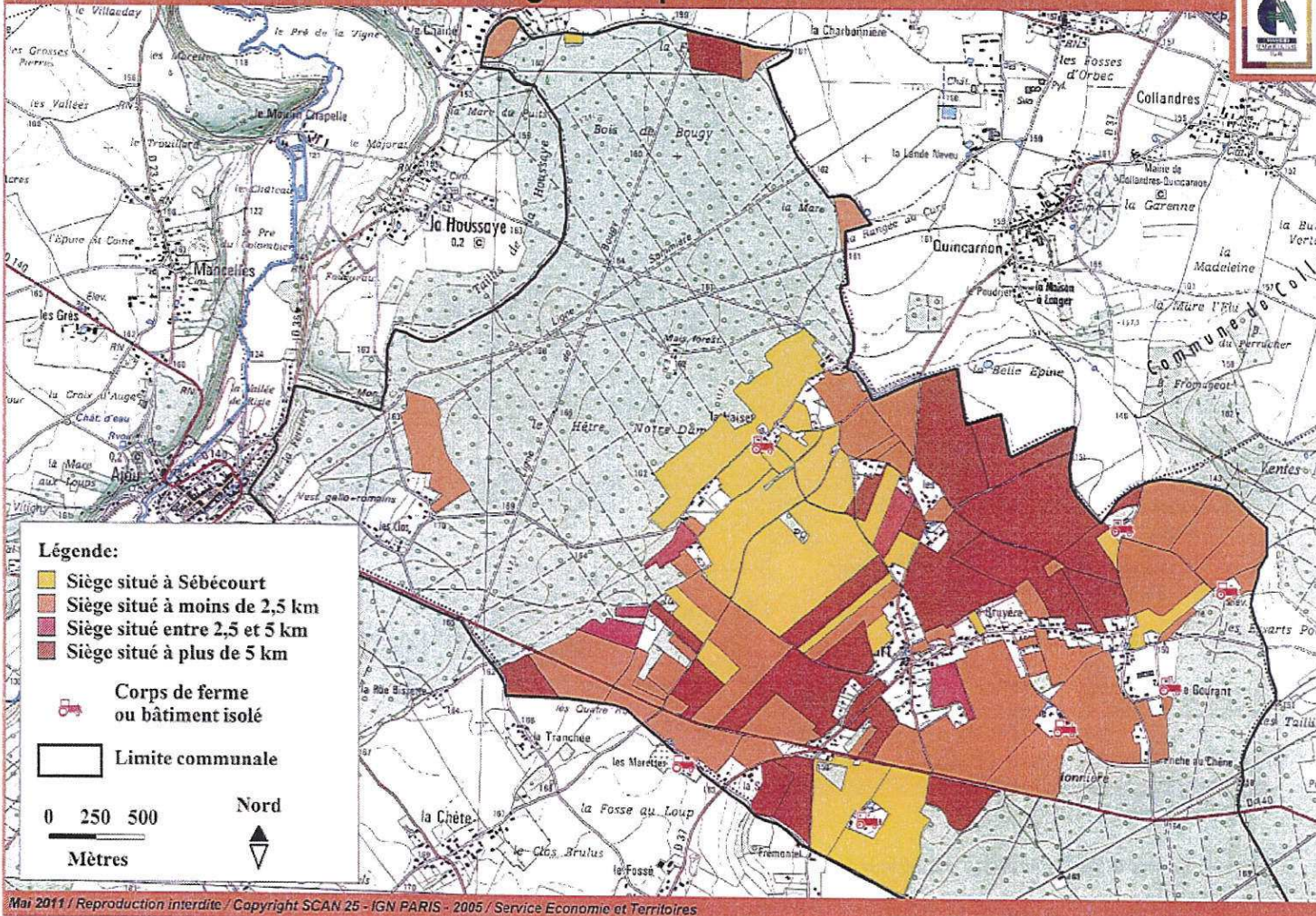
Sébecourt - Occupation du sol



En 2011, Il y a 3 exploitations ayant leur siège sur la commune, pour un total 20 exploitants agricoles qui mettent en valeur le territoire communal.

En effet 142 hectares sont exploités par les exploitants ayant leur siège sur la commune et 384 hectares par des exploitants extérieurs à la commune et venant des communes avoisinantes : Sainte Marthe, Le Fidelaire, Quincarnon, Collandres, Louversey, et plus lointaines : Emanville, Nogent le Sec, Le Mesnil Hardray

Sébecourt - Localisation des sièges d'exploitation



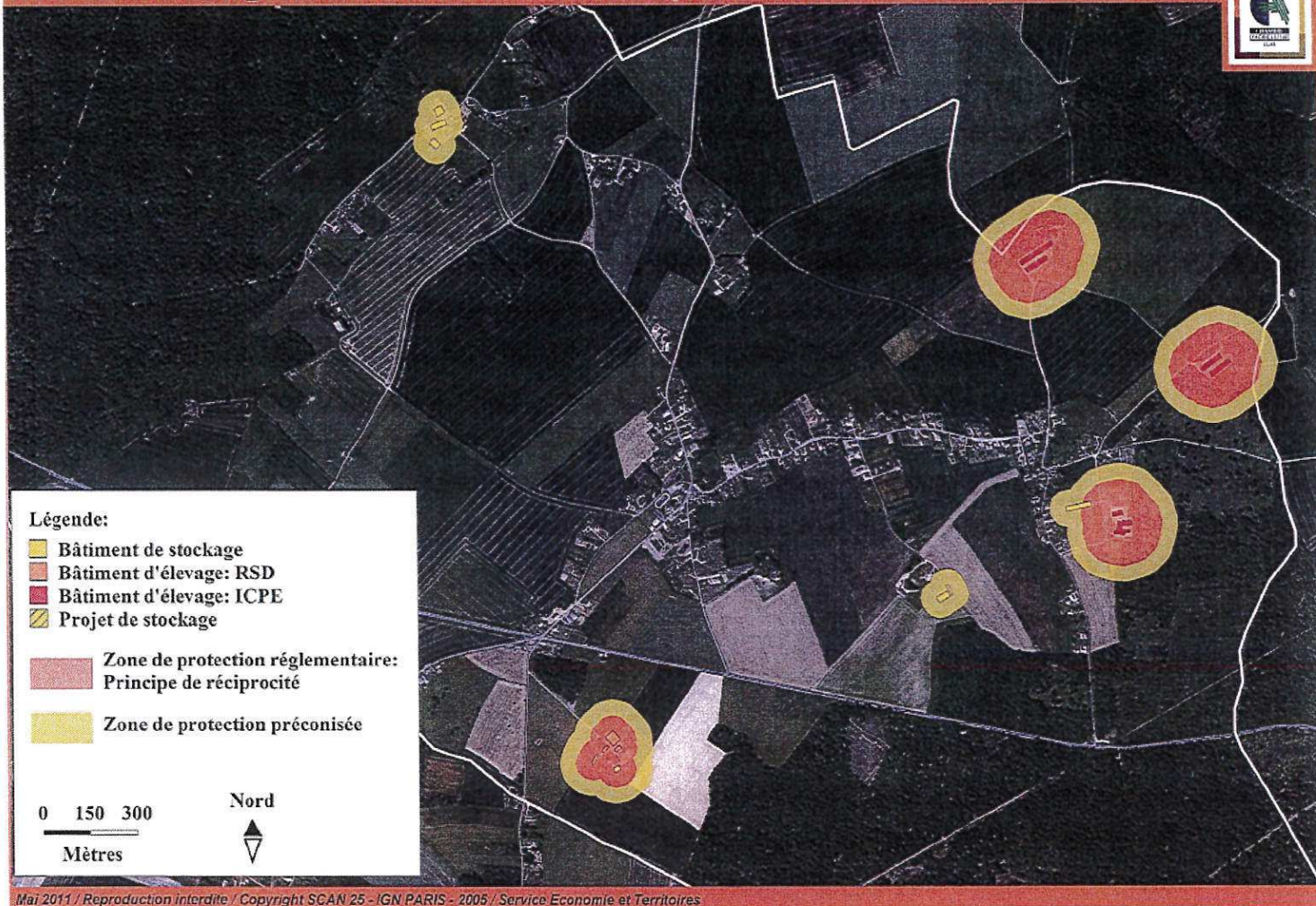
Viabilité et pérennité des exploitations agricoles.

Les principaux critères pour mesurer la viabilité et la pérennité des sièges d'exploitations sont : -

- l'état de l'outil de production,
- sa mise aux normes ou non,
- l'âge des actifs,
- la succession assurée ou pas.

Il semble que les exploitations présentes sur la commune soient viables, les exploitants étant relativement jeunes ou la succession assurée et les outils de production aux normes. Depuis 2011, les successions et reprises d'exploitations ont permis de conserver les exploitations existantes sur la commune.

Sébecourt - Législation et activité des corps de ferme



La règle de réciprocité : Article L111-3 du Code Rural, l'article 105 de la loi d'orientations agricoles a introduit la réciprocité des distances d'éloignement à respecter entre bâtiments agricoles abritant des élevages et habitations occupées par des tiers.

Ces distances, qui visent à éviter les conflits générés par des exploitations agricoles trop proches des habitations, sont fixées par le règlement sanitaire départemental (RSD) et la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elles dépendent du type d'élevage et de l'effectif.

Sur le territoire communal, les quatre exploitations ont de l'élevage, trois sont soumises au RSD : règlement sanitaire départemental avec un périmètre de 50 mètres. Une exploitation est sous le régime d'installation classée avec un périmètre de 100m.

Le périmètre de protection permet aussi :

- D'éviter de compromettre toute possibilité de développement des exploitations (notamment en cas de projet d'agrandissement) à l'instar de toute autre activité économique.
- D'assurer la réalisation de la mise en conformité dans de bonnes conditions. - De créer un espace tampon afin de limiter les contentieux avec les Tiers.

Il n'y a rien de défini pour les corps de ferme des céréaliers, la Chambre d'Agriculture de l'Eure préconise 50 mètres afin de limiter les conflits et les risques en cas d'incendie.

Sur la commune, 4 élevages sont présents :

- 3 en ICPE
- 1 soumis au RSD

D. Services et équipements, Aménagement numérique

1. Équipements et services d'intérêt communal

La commune dispose d'un niveau d'équipements en adéquation avec le nombre de ses habitants et son caractère rural et résidentiel.

La mairie
L'école
La salle des fêtes communale
L'aire de jeux de plein air - boulodrome
Le terrain multisports
Le cimetière

L'ensemble de ces équipements a vocation à être maintenu pour garantir un service de proximité aux habitants et limiter ainsi les déplacements.

2. Les services et artisans :

Principaux artisans et établissements présents à SEBECOURT Sources : <http://fr.kompass.com>

NOM D'USAGE	Voie	Année de création	Activité
ETABLISSEMENT WILLEMS	LE COURANT	1976	EXPLOITANT AGRICOLE – ELEVAGE VOLLAILLES
SARL VANWYNSBERGHE	11 BIS RUE DE LA FORET	1989	PREPARATION FIBRES TEXTILES ET FILATURE
M. BRYAN MULLOIS (ROYAUME DES FELINS)	28 ROUTE DU FIDELAIRE	2022	EXPLOITANT AGRICOLE – ELEVAGE CHATS
CLG	2 RUE DE LA GRANDE FERME	2021	TRAVAUX DE MACONNERIE GENERALE
MME ANITA CAPELLE	1 RUE DE FREMONTEL	2022	VENTE A DOMICILE
M. THIERRY BOISSON	5 RUE DU PONT E RANCOURT	1986	NETTOYAGE ET HYGIENE
M. DAVID PINCHON	5 B RUE DE L'EGLISE	2009	ENTRETIEN ET REPARATION DE VEHICULES AUTOMOBILES LEGERS
GAEC LE POTAGER DU BON EURE	LD LES COTES DE LA FERRIERE	2018	EXPLOITANT AGRICOLE – GAEC, MARAICHAGE
M. FRANCOIS WILLEMS	2 RUE DU COURANT BIS	2014	LOCATION DE LOGEMENTS
MME AUDREY LETELLIER	32 RUE DE L'EGLISE	2018	FABRICATION DE VETEMENTS DE DESSUS
SAS DE SANTIS	4 RUE DE LA GRANDE FERME	2016	HEBERGEMENT TOURISTIQUE
DES COULISSES A LA PISTE	41 RUE DE L'EGLISE	2004	AUTRES ACTIVTES RECREATIVES ET DE LOISIRS
SC DU BOIS DU POUDRIER		1991	GESTION DE FONDS
MME SANDY OLLIVIER	16 ROUTE DE QUINCARNON	2012	SOINS DE BEAUTE
CCAS	1 PLACE DE LA MAIRIE	1995	ACTION SOCIALE SANS HEBERGEMENT
M. JEAN VANOVERSCHDELDE		1967	EXPLOITANT AGRICOLE – CEREALES, LEGUMINEUSES
M. JEAN CLAUDE LESOLLEU	4 RUE COURANT	2002	TRAVAUX PEINTURE ET VITRERIE
M. THIERRY DELALONDE	3B RUE QUINCARNON	2016	TRAVAUX DE TERRASSEMENT COURANTS ET TRAVAUX PREPARATOIRES
M. CEDRIC GROSJEAN	7B RUE DE LA CHAPELLE	2008	TRAVAUX PEINTURE ET VITRERIE
MME FANNY BEHOTTE	15 RUE DE LA FORET	2020	VENTE A DOMICILE

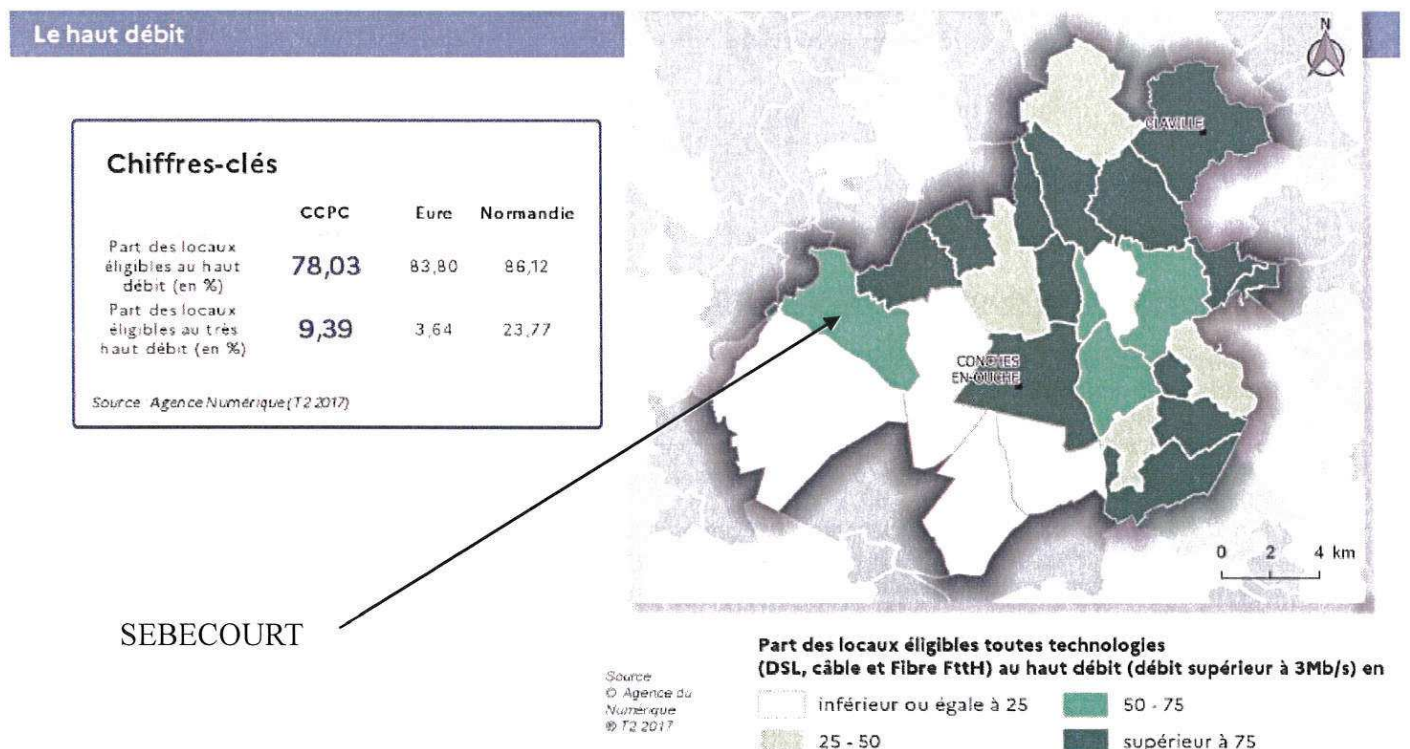
3. Le Très Haut Débit (THD)

D'après l'étude menée par la Communauté de Communes du Pays de Conches en 2013, la grande majorité des habitants du territoire disposait d'un débit allant de 521 Kbits à 5Mbits malgré les développements ADSL et WIMAX encouragés par le Département. Ainsi, la couverture ne serait-ce qu'en haut-débit demeurerait déjà insuffisante. Avec la mise en place du Très Haut Débit *via* la fibre optique, le débit pourra aller jusqu'à 100 Mbits. Le projet de réseau de desserte THD a été bâti à partir de l'identification de points prioritaires du territoire communautaire (mairies, écoles, médecins, services publics, ...) et sur la base d'une enquête menée auprès de la population qui a permis de recenser ses attentes et besoins.

A partir de ces deux bases de travail, un projet d'aménagement a été bâti qui visait à desservir 70% du territoire communautaire à l'horizon 2017. Ce projet s'inscrit en cohérence avec les objectifs retenus dans les stratégies et programmes mis en place aux échelles régionale et départementale, à savoir la stratégie de Cohérence Régionale (SCORAN) Haute-Normandie, le schéma départemental d'aménagement numérique de l'Eure (SDAN 27) et la stratégie proposée par le 276 (regroupement de la Région Haute-Normandie et des départements 27 et 76 visant à harmoniser et articuler les interventions et compétences de ces trois collectivités).

Les travaux ont démarré en 2014 sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Eure Numérique, syndicat mixte ouvert créé en 2014 qui associe le Département de l'Eure, l'État, la Région et les collectivités locales partenaires. Les tranches 1 et 2 sont achevées, à savoir la mise en place d'un réseau de desserte en accompagnement du réseau de sécurisation de la collecte au niveau départementale ainsi que le raccordement de tous les services publics (collège, mairies, écoles, établissements et professionnels de santé...).

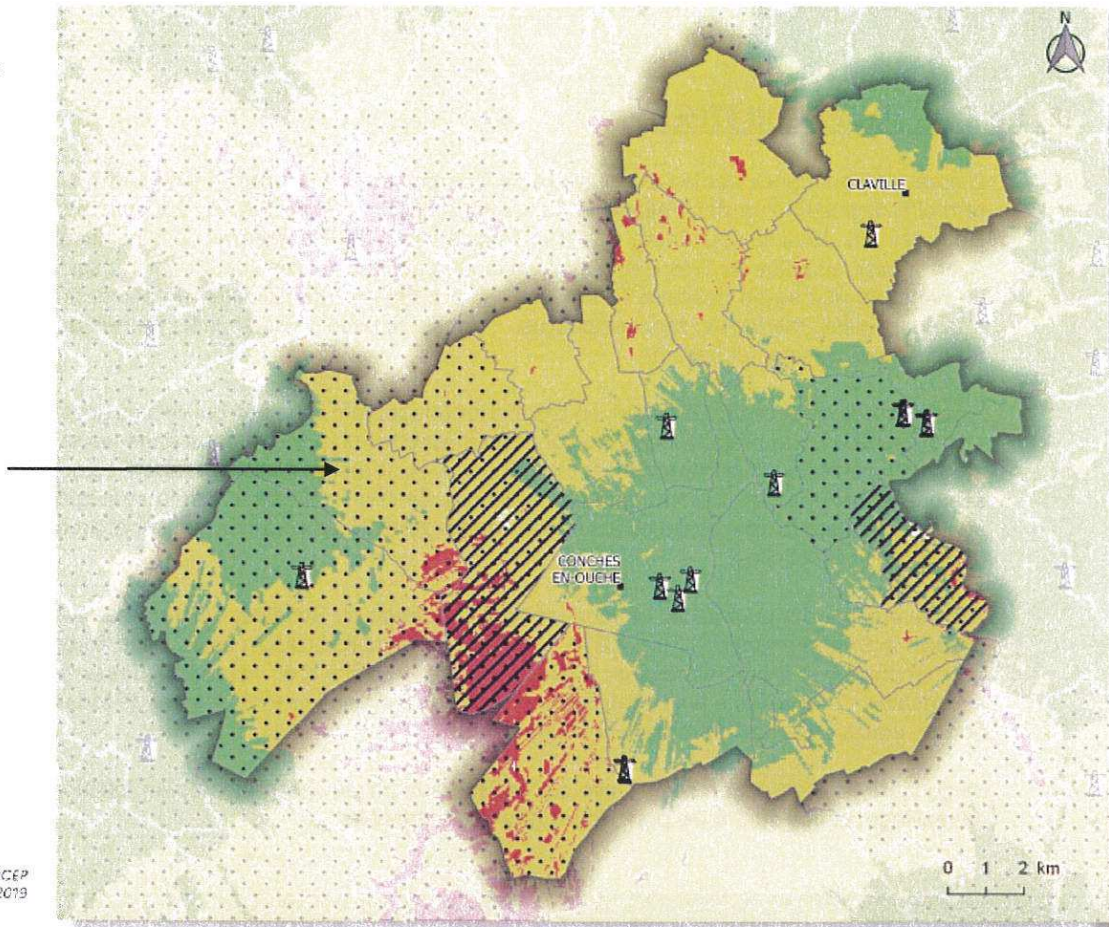
La dernière tranche est en cours : elle correspond aux travaux programmés en fonction des demandes des administrés à partir du maillage réalisé durant les première et deuxième tranches.



Niveau de couverture mobile et qualité de service tout opérateur confondu

- Très bonne couverture
- Bonne couverture
- Couverture limitée
- Zone blanche en centre bourg
- Zone de déploiement prioritaire (4G)
- Antenne mobile

SEBECOURT




PRÉFET DE L'EURE
 Liberté
 Egalité
 Fraternité

Sources : ARCEP
 Janv. 2019

E. Mobilités et transports

1. Les déplacements domicile – lieu de travail habituel

Origine des données et précautions statistiques :

Les données qui suivent sont extraites de la base de données INSEE 2019 « Flux de mobilité – déplacements domicile-travail ». Les statistiques au lieu de travail peuvent parfois différer sensiblement entre l'exploitation complémentaire et l'exploitation principale. L'INSEE précise ainsi que, outre le sondage qui est différent, le lieu de travail est déterminé avec plus de précision à l'exploitation complémentaire car on dispose d'informations supplémentaires et notamment de la localisation de l'établissement où est exercée l'activité.

L'INSEE indique que les effectifs supérieurs à 500 peuvent normalement être utilisés en toute confiance. Les effectifs inférieurs à 200 doivent être maniés avec précaution car, en raison de l'imprécision liée au sondage, ils peuvent ne pas être significatifs. **Aussi, et compte tenu des effectifs sur SEBECOURT, il y a lieu de considérer ceux-ci comme des ordres de grandeur.**

Flux de mobilité - déplacements domicile-travail (récapitulatif)

Géographie au 01/01/2022

Source(s) : Insee, Recensement de la population 2019 exploitation complémentaire.

Nb actifs travaillant dans commune de résidence	Nb actifs travaillant dans autre commune	Nombre d'actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi
---	--	---

18	196	214
----	-----	-----

Vue d'ensemble : chiffres-clés et polarités des déplacements domicile – travail pour SEBECOURT :

<i>Population habitant SEBECOURT (A)</i>	214 actifs occupés
<i>Population venant à SEBECOURT (B)</i>	15 actifs occupés
<i>Nb de déplacements dans, depuis et vers SEBECOURT (A+B)</i>	229
<i>% de flux internes (I)</i>	0,80%
<i>% de flux sortants (S)</i>	85,59%
<i>% de flux entrants (E)</i>	6,55%
<i>Rapport sortants/entrants (S/E)</i>	13,07
<i>Mode de transport principal</i>	La voiture : 88,8% l'utilisent pour se rendre sur leur lieu de travail

- **Les flux internes : les actifs résidant et travaillant à SEBECOURT**

SEBECOURT compte environ 214 actifs occupés (actifs ayant un emploi). Une minorité travaille sur le lieu de son domicile 8,41% des actifs, pour un flux interne de 0,80%.

- **Flux sortants depuis SEBECOURT**

L'essentiel des déplacements des « sortants » est de 85,59%, la majorité des habitants de SEBECOURT, travaille hors de la commune ;

- **Les flux entrants : les actifs venant travailler à SEBECOURT**

SEBECOURT offre environ 33 emplois sur son territoire (chiffre 2019).

54% de ces emplois sont occupés par des actifs résidant sur la commune. Les actifs venant de l'extérieur habitent essentiellement les autres communes de la communauté de communes du Pays de Conches, Ils génèrent un flux entrant de 6,55%.

- **Bilan des flux domicile – travail**

Le cumul des flux (internes, sortants et entrants) montre environ 229 déplacements domicile-travail, dans, depuis et vers la commune de SEBECOURT. Les flux internes représentent 0,80% de ce total, contre 14% pour la moyenne sur la communauté de communes du Pays de Conches. Les flux sortants représentent 85,59% de ces flux, chiffre supérieur à celui de l'ensemble de la communauté de communes du Pays de Conches (67%).

- **Les distances parcourues**

Pour la population active résidant en Normandie, la distance moyenne parcourue s'établit à 20,5 km (chiffre 2007¹⁰), avec une différence entre l'Eure (23 km) et la Seine-Maritime (20 km).

La distance moyenne parcourue par les actifs sur l'ensemble de l'aire du SCOT du Pays de Conches (19 km) et qui s'avère également supérieur aux moyennes régionale (+3,5 km) et départementale (+1 km).

- **Des déplacements qui demeurent dominés par l'usage de la voiture**

Les actifs résidant à SEBECOURT utilisent essentiellement la voiture (88,8%) pour se rendre sur leur lieu de travail, ce chiffre est quasi identique à la moyenne sur l'aire de la communauté de communes, à mettre en perspective avec l'offre d'emplois sur le territoire.

¹⁰ Source : Étude « Mobilités domicile-travail ; Analyses territoriales et par catégories socioprofessionnelles », DREAL Haute-Normandie, 2012.

Comparaison des modes de transport des actifs de 15 ans ou plus en 2019, Source : INSEE.

	Sans transport	Marche	Vélo	Deux-roues motorisés	Voiture	Transport en commun
SEBECOURT	4,7%	1,9%	0,5%	2,3%	88,8%	1,9%
Communauté de Communes du Pays de Conches	4,6%	2,7%	0,5%	1,1%	87,8%	3,2%

2. Transports en commun et transports partagés

La commune de SEBECOURT dispose de deux arrêts sur la ligne régulière de bus _ LIAISON 213- L'AIGLECONCHES-EVREUX

213

L'AIGLE CONCHES

EVREUX

HORAIRE VALABLES DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022
AU 31 AOUT 2023 INCLUS

Période de fonctionnement	Lu au Sa	Di fériés	Lu au Sa	Me Sa - Di fériés
	TA			
L'AIGLE - Gare SNCF	06:00	08:45	12:10	16:25
L'AIGLE - Place du 19 mars	06:08	08:53	12:18	16:33
SAINT-MARTIN-D'ECUBLEI - École	06:14	08:59	12:24	16:39
RUGLES - Gendarmerie	06:20	09:05	12:30	16:45
RUGLES - Desloges	06:23	09:08	12:33	16:48
RUGLES - Rond Point	06:27	09:12	12:37	16:52
AMBENAY - Lotissement HLM	06:31	09:16	12:41	16:56
NEAUFLES-AUVERGNY - RD830 Vallée	06:34	09:19	12:44	16:59
NEAUFLES-AUVERGNY - La Ballastière	06:36	09:21	12:46	17:01
LA NEUVE-LYRE - RD830 x Amitié	06:39	09:24	12:49	17:04
LA NEUVE-LYRE - Place de l'Église	06:41	09:26	12:51	17:06
LA VIEILLE-LYRE - École	06:44	09:29	12:54	17:09
LA VIEILLE-LYRE - Croix Pierre	06:46	09:31	12:56	17:11
LE FIDELAIRE - Ste Anne	06:49	09:34	12:59	17:14
LE FIDELAIRE - Maçonnerie	06:51	09:36	13:01	17:16
LE FIDELAIRE - Église	06:53	09:38	13:03	17:18
SEBECOURT - Rte Fidelaire	06:56	09:41	13:06	17:21
SEBECOURT - Le Courant	06:58	09:43	13:08	17:23
SAINT-MARTIN - RD140 Bourg	07:01	09:46	13:11	17:26
CONCHES-EN-OUCHE - Le Vx Conches	07:03	09:48	13:13	17:28
CONCHES-EN-OUCHE - Av Beregovoy	07:05	09:50	13:15	17:30
CONCHES-EN-OUCHE - Gare SNCF	07:09	09:54	13:19	17:34
CONCHES-EN-OUCHE - Rue St Etienne	07:13	09:58	13:27	17:38
LE VAL-DORE - FRESNE - Quenet	07:16	10:01	13:29	17:41
LE VAL-DORE - FRESNE - Brosse	07:18	10:03	13:30	17:43
GLISOLLES - Mairie	07:20	10:06	13:34	17:46
LA BONNEVILLE-SUR-ITON - Boulevard de Normandie	07:24	10:09	13:37	17:49
LA BONNEVILLE-SUR-ITON - Cité Couture	07:26	10:11	13:38	17:51
ARNIERES-SUR-ITON - Stade	07:30	10:15	13:42	17:55
EVREUX - Hôpital de Navarre	07:34	10:19	13:45	17:59
EVREUX - Collège Immaculée	07:36	10:21	13:46	18:01
EVREUX - Avenue Aristide Briand	07:39	10:24	13:49	18:04
EVREUX - Gare routière	07:45	10:30	13:55	18:10

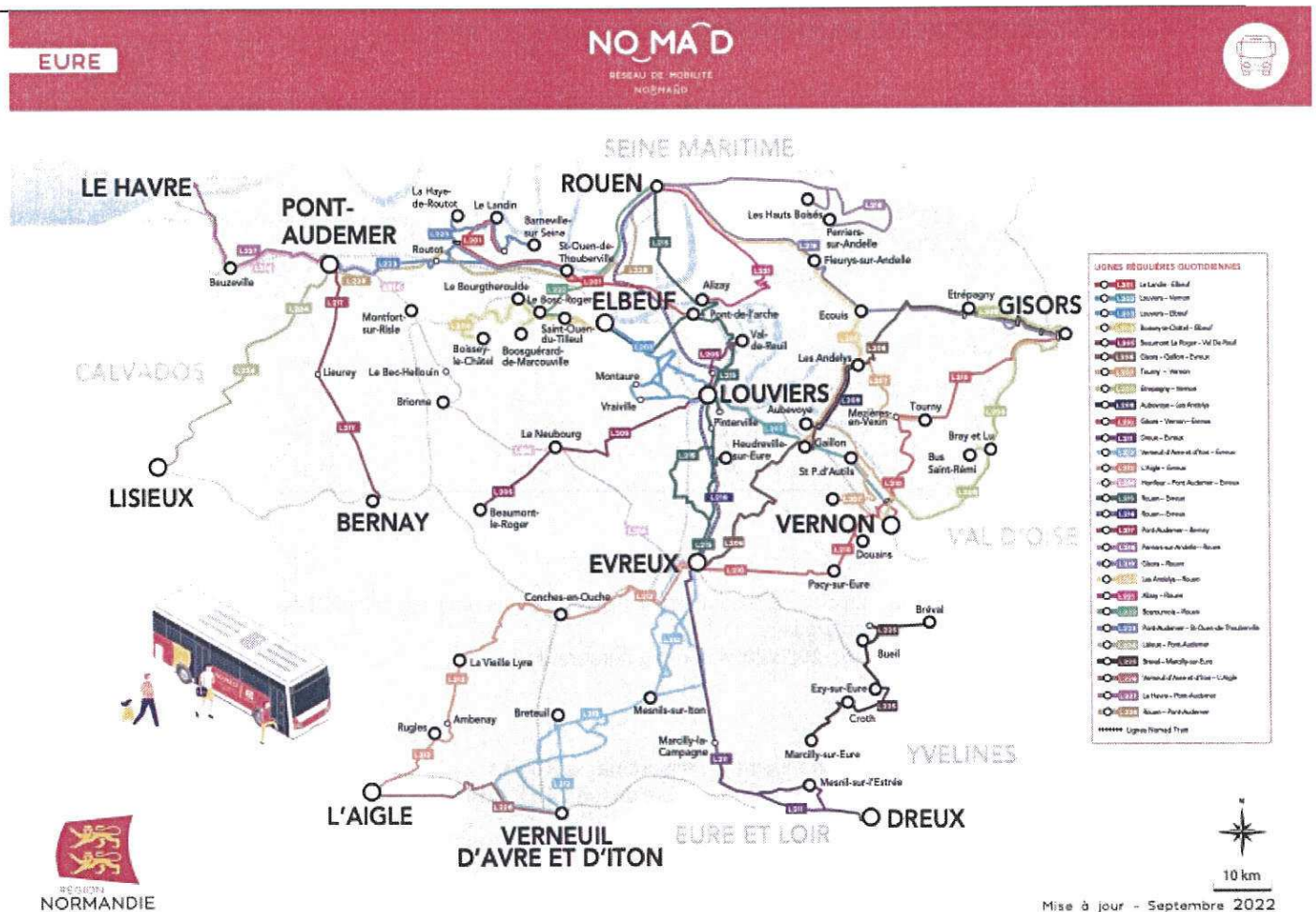
213

EVREUX CONCHES

L'AIGLE

HORAIRES VALABLES DU 1^{er} SEPTEMBRE 2022
AU 31 AOÛT 2023 INCLUS

Période de fonctionnement	Lu au Sa	Di fériés	Me Sa - Di fériés	Lu au Sa - Di fériés
	TA			
EVREUX - Gare routière	09:00	10:45	14:40	18:50
EVREUX - Avenue Aristide Briand	09:05	10:50	14:45	18:55
EVREUX - Collège Immaculée	09:08	10:53	14:48	18:58
EVREUX - Hôpital de Navarre	09:11	10:56	14:51	19:01
ARNIERES-SUR-ITON - Stade	09:14	10:59	14:54	19:04
LA BONNEVILLE-SUR-ITON - Cité Couture	09:18	11:03	14:58	19:08
LA BONNEVILLE-SUR-ITON - Boulevard de Normandie	09:20	11:05	15:00	19:10
GLISOLLES - Mairie	09:22	11:07	15:02	19:12
LE VAL-DORE - FRESNE - Brosse	09:24	11:09	15:04	19:14
LE VAL-DORE - FRESNE - Quenet	09:27	11:12	15:07	19:17
CONCHES-EN-OUCHE - Rue St Etienne	09:29	11:14	15:09	19:19
CONCHES-EN-OUCHE - Gare SNCF	09:33	11:18	15:13	19:23
CONCHES-EN-OUCHE - Av Beregavoy	09:37	11:22	15:17	19:27
CONCHES-EN-OUCHE - Le Vx Conches	09:40	11:25	15:20	19:30
SAINTE-MARTHE - RD140 Boura	09:42	11:27	15:22	19:32
SEBECOURT - Le Courant	09:44	11:29	15:24	19:34
SEBECOURT - Rte Fidelaire	09:46	11:31	15:26	19:36
LE FIDELAIRE - Eglise	09:48	11:33	15:28	19:38
LE FIDELAIRE - Maçonnerie	09:50	11:35	15:30	19:40
LE FIDELAIRE - Ste Anne	09:52	11:37	15:32	19:42
LA VIEILLE-LYRE - Croix Pierre	09:55	11:40	15:35	19:45
LA VIEILLE-LYRE - École	09:56	11:41	15:36	19:46
LA NEUVE-LYRE - Place de l'Église	09:59	11:44	15:39	19:49
LA NEUVE-LYRE - RD830 x Amitié	10:01	11:46	15:41	19:51
NEAUFLES-AUVERGNY - La Ballastière	10:04	11:49	15:44	19:54
NEAUFLES-AUVERGNY - RD830 Vallée	10:06	11:51	15:46	19:56
AMBENAY - Lotissement HLM	10:08	11:53	15:48	19:58
RUGLES - Rond Point	10:11	11:56	15:51	20:01
RUGLES - Gendarmerie	10:15	12:00	15:55	20:05
RUGLES - Desloges	10:18	12:03	15:58	20:08
SAINTE-MARTIN-D'ECUBLEI - École	10:27	12:12	16:07	20:17
L'AIGLE - Place du 19 mars	10:32	12:17	16:12	20:22
L'AIGLE - Gare SNCF	10:40	12:25	16:20	20:30



• Les liaisons ferroviaires : la ligne Paris-Caen

La commune de Conches-en-Ouche dispose d'une gare régionale située sur la ligne Paris-Caen. Le trajet vers Évreux dure environ, 15 minutes depuis Conches. Le trajet Évreux – Paris dure environ une heure.

Depuis les aménagements réalisés en 2015 à ses abords, la gare de Conches dispose notamment désormais :

- d'un parvis requalifié pour les transports en commun (création d'un quai de bus), les taxis (4 places), les déposes rapides en voiture, et l'accès aux cyclistes ;
- de 102 places de stationnement supplémentaires, dont une partie réservée au stationnement PMR ;
- d'une zone de stationnement pour les usagers du transport ferroviaire.

31 lignes régulières d'autocars existent dans le département de l'Eure¹¹, gérées par le Département.

Consciente du déficit de son territoire en matière d'offre de transport partagé (hors scolaire), la Communauté de Communes du Pays de Conches s'est dotée de la compétence « Transports de proximité non scolaires ».

• Equipement et taux de motorisation des ménages

Le taux de motorisation des ménages est important à SEBECOURT, et se situe au dessus de la moyenne départementale 94,7% des ménages possèdent au moins 1 voiture en 2019, soit la quasi-totalité des ménages. La double motorisation est, bien moins développée : 57,7% des ménages possèdent au moins 2 véhicules en 2019. Ce taux est légèrement supérieur à ceux enregistrés à l'échelle de la communauté de communes (48,9%) et du département (43,8%). **Ce chiffre s'explique par la configuration de communes résidentielles, de seconde couronne d'urbanisation avec une offre de transport en commun quasi inexistante.**

¹¹ Source CG27.

L'équipement automobile des ménages de SEBECOURT. Source : INSEE

	2008	%	2013	%	2019	%	V° entre 2008 et 2019
Ensemble	149	100	176	100	189	100	40
Au moins une voiture :	140	93,7	168	95,5	179	94,7	39
• 1 voiture	48	32,1	64	36,5	70	37	22
• 2 voitures ou plus	92	61,6	104	59	109	57,7	17

Comparaison de l'équipement automobile des ménages en 2019. Source : INSEE.

	SEBECOURT	Com de Com Pays de Conches	Aire urbaine d'Évreux	Dép. Eure
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	85,7%	76%	60,6%	72,1%
Au moins une voiture :	94,7%	91,6%	77,9%	88,6%
• 1 voiture	37,0%	42,7%	54,6%	44,8%
• 2 voitures ou plus	57,7%	48,9%	23,3%	43,8%

LE RAMASSAGE SCOLAIRE

Pour les écoliers du SIVOS : Le SIVOS a compétence pour tous les dossiers relatifs à la vie scolaire dans les communes adhérentes, y compris le transport scolaire.

Les enfants scolarisés pour l'année 2023/2024 sont au nombre de :

- 19 en maternelle
- 29 en primaire

Pour les collégiens et lycéen : Le transport est assuré par la Région

Les collégiens scolarisés sont au nombre de 29 pour l'année 2023/2024

3. Les modes doux

- **Le vélo « tourisme »**

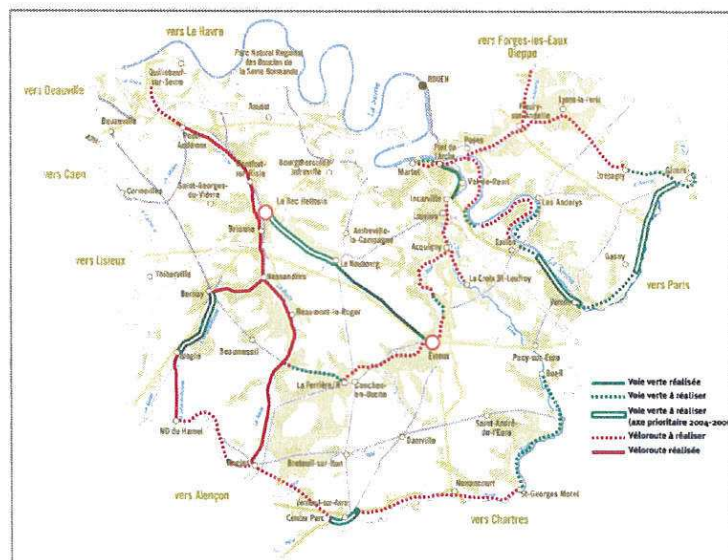
7 circuits de découverte et 1 tronçon de Voie Verte de huit kilomètres sont proposés au sein de l'aire de la communauté de communes du Pays de Conches, pour l'essentiel dans les vallées du Rouloir et de l'Iton ainsi que dans les bocages et forêts du Pays d'Ouche.

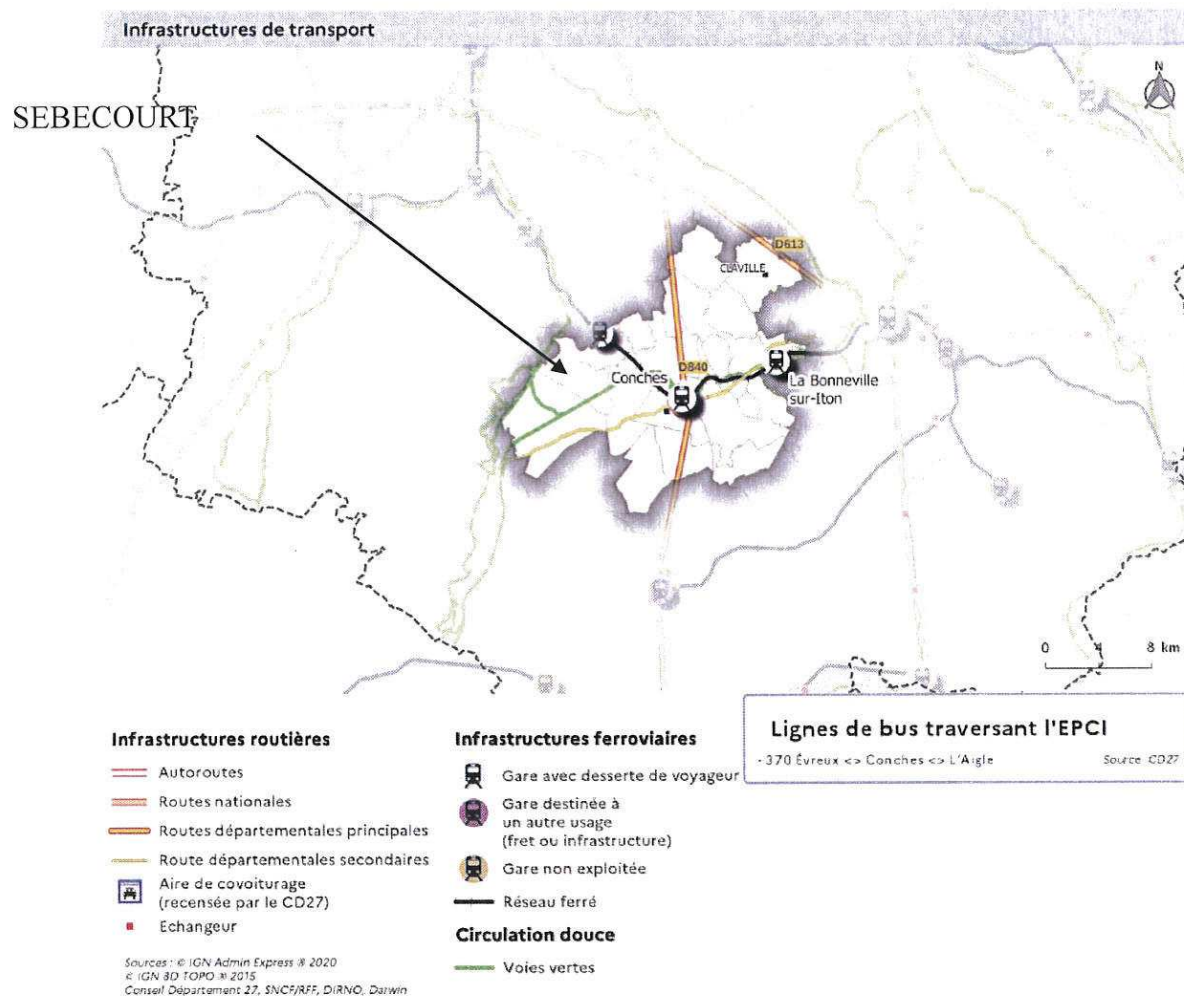
La commune de Conches constitue le point de départ du tronçon de Voie Verte aménagé par la communauté de communes du Pays de Conches sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée de la ligne L'Aigle – Conches. Elle traverse le SEBECOURT dans le massif boisé à l'Est de son territoire. raccorder ces 8 kilomètres actuels de cette Voie Verte à la véloroute de la Risle.

Le schéma départemental prévoit des véloroutes dans l'Eure prévoit également une véloroute de 19.5 km en projet entre Conches-en-Ouche et Evreux..

Conches-en-Ouche

Les voies vertes et véloroutes dans l'Eure.





• Les chemins de Randonnées.

La commune dispose d'un site propre aménagé, de type « Voie Verte », ancienne voie ferrée, et spécifiquement dédié aux déplacements doux de loisirs.

En outre, aucune des infrastructures routières n'est organisée pour le partage des flux entre « modes durs » et « modes doux ». Peuvent ainsi s'y croiser voitures, camions, bus du ramassage scolaire, vélos, ainsi qu'engins agricoles et, parfois, cavaliers.

A côté de ce réseau viaire essentiellement destiné à la circulation automobile, la commune présente en revanche de très nombreux chemins ruraux qui quadrillent son territoire et des voies secondaires de desserte très peu fréquentées.

Essentiellement utilisés dans le cadre des loisirs, ils constituent un atout indéniable pour la promotion des circulations douces sur la commune.

Si les modes doux sont essentiellement utilisés dans le cadre des loisirs, leur développement peut cependant être encouragé pour les autres motifs de déplacement. D'une manière générale, la réflexion locale sur les circulations douces s'inscrit dans le souci de recréer des continuités écologiques et d'assurer la sécurité des enfants rejoignant depuis le bourg, l'arrêt de ramassage scolaire.

Différentes études, notamment le rapport édité en mai 2015 par l'ORDOV (Observatoire régional de la demande et de l'offre pour les voyageurs), attestent que la marche reste très fortement utilisée dans les déplacements de moins d'un kilomètre, notamment en secteur urbain. Le vélo reste, lui, peu représenté dans les déplacements quotidiens, alors qu'il possède une réelle pertinence pour des déplacements courts, inférieurs à 3 km.

La forme urbaine impactant les choix de recours aux modes doux, il est ainsi à noter que, sur SEBECOURT, les habitants du Village bénéficient de distances réduites qui leur permettent d'accéder à pied au centre du bourg et, ainsi aux services qui y sont présents (mairie, terrain de loisir, école...) : un maximum de 1500 mètres sépare en effet le centre d'animation de la commune des secteurs bâtis du Bourg les plus éloignés.

S'agissant des principaux hameaux, la distance qui les sépare du Village et de ses équipements est au maximum à 3 km. On note toutefois qu'il n'existe pas de chemin rural qui offre une liaison directe.

Un emplacement réservé est prévu pour créer une liaison piétonne protégée entre mairie et arrêt de bus le long de la route du Fidelaire.

Les chemins ruraux constituent un support privilégié de découvertes et de loisirs. Le réseau de ceux présents à Sébécourt permet de relier les différents hameaux, mais reste peu développé.

4. Les Capacités de stationnement

On distingue dans les capacités de stationnement deux catégories :

- *Le stationnement public*
- *Le stationnement privé*

Le thème abordé correspondant au R151-44 du code de l'Urbanisme, correspond à la capacité d'accueil et de mutualisation des stationnements pour limiter les trajets motorisés et encourager les développements en mode doux.

Les capacités de stationnement se trouvent localisées uniquement en centre bourg à proximité directe des équipements communaux, avec un total de 48 places de stationnement, répartis sur deux sites :

Place de la Mairie avec 14 places dont 1 réservée au PMR.



Route du Fidelaire (face à la salle des fêtes), avec 34 places, dont 3 réservées au PMR.



Partie 3. Le site et l'environnement

A. Cadre physique et ressources naturelles

1. L'armature géologique

Le territoire de la commune se situe sur le rebord nord-ouest du Bassin Parisien. Occupant une large moitié nord de la France, cet immense bassin sédimentaire s'est lentement formé, par simple flexure dans une dépression de la croûte continentale (bassin intracratonique) où se sont accumulés des sédiments issus de dépôts marins ou lacustres qui, par diagenèse, se sont transformés en roches sédimentaires. Reposant sur un socle hercynien, les couches les plus profondes sont généralement les plus anciennes.

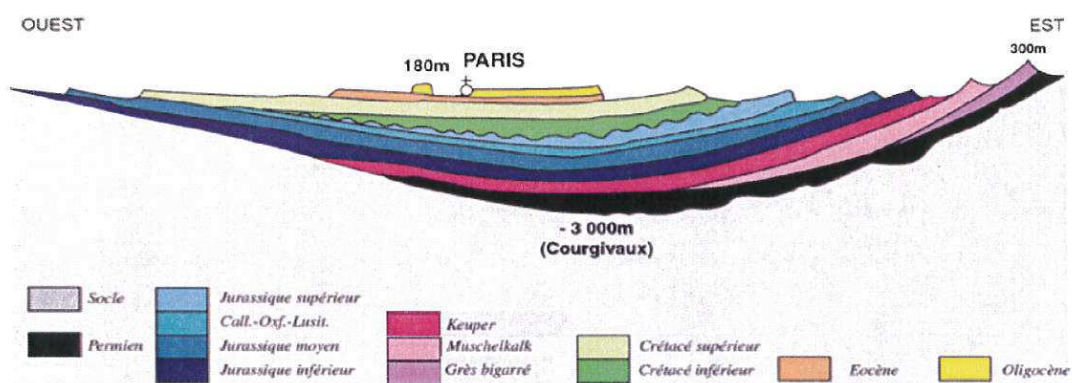
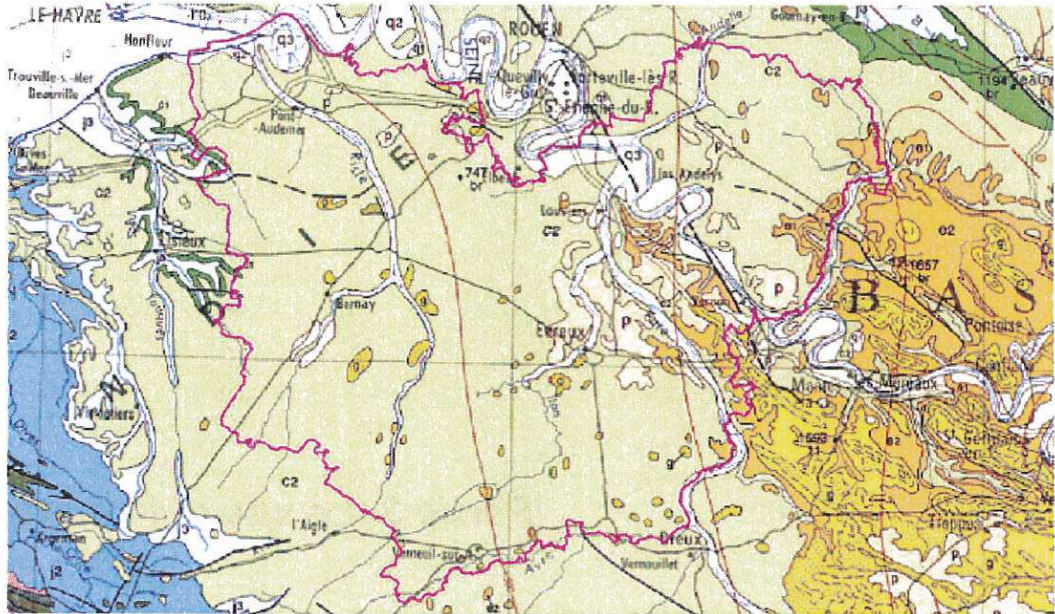


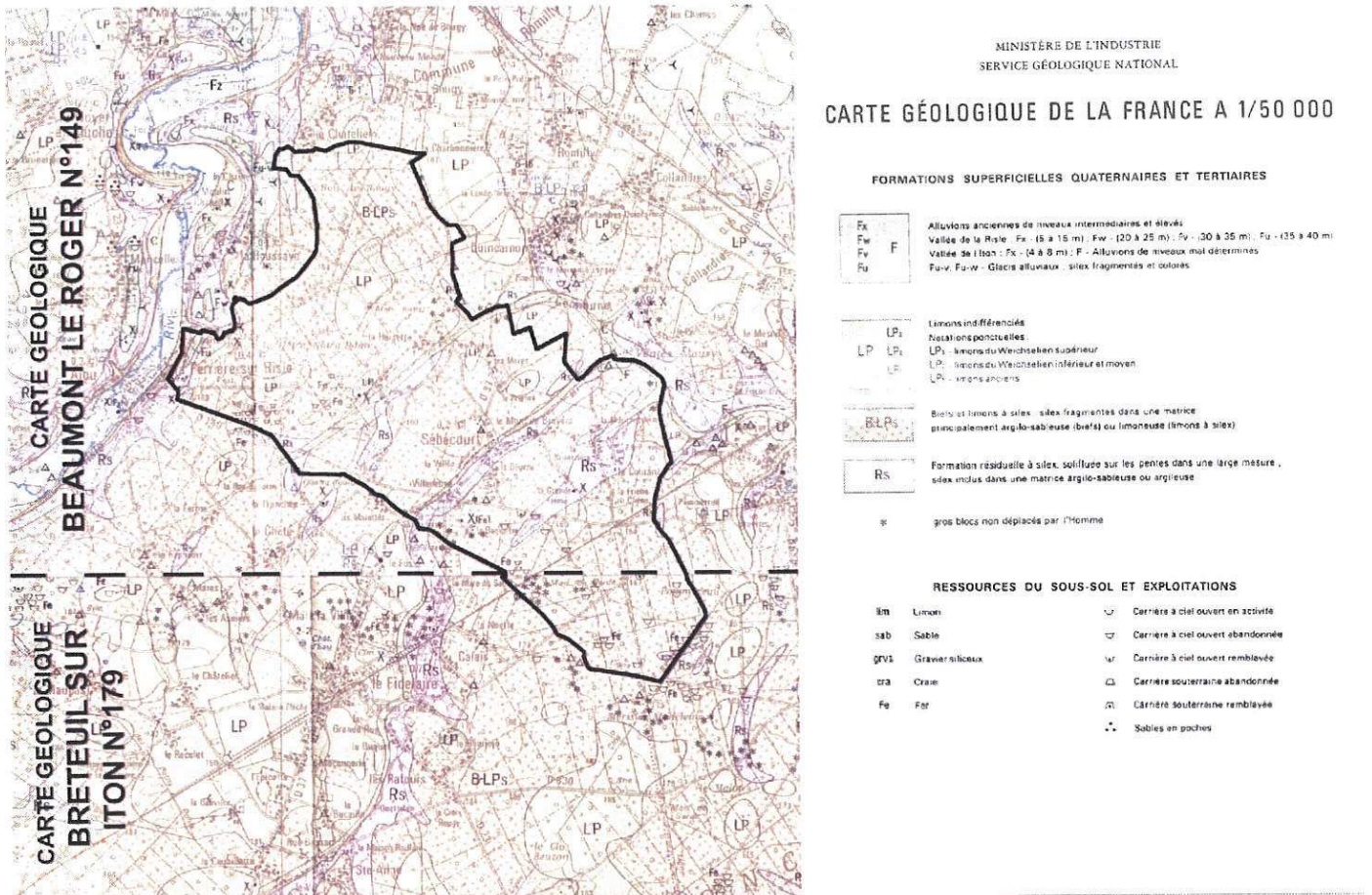
Schéma hydrogéologique du bassin de Paris (d'après Mégnién. C., (1980). Synthèse Géologique du bassin de Paris, BRGM



Situation du département de l'Eure dans le contexte du bassin Parisien sur la carte géologique à 1 /1 000 000 :

Terrains en gris : alluvions. Terrains cénozoïques (tertiaires) du centre du BP en jaune-orange,
Terrains mésozoïques crétacés (verts) et jurassiques (bleus),
Terrains paléozoïques (bruns) et protérozoïques (roses) du socle armoricain

Les formations superficielles présentes sur le territoire de SEBECOURT - Source : BRGM.



Biefs et limons à silex (B - LPs)

Silex fragmentés dans une matrice principalement argilo-sableuse ou limoneuse. Très généralement sur les plateaux crayeux et sur certains versants entre les secteurs à bonne terre de culture occupés par les limons et les bords des plateaux où affleure la formation résiduelle à silex (secteurs boisés ou réservés au pâturage), on observe des terrains intermédiaires caractérisés par la présence de nombreux fragments de silex souvent très colorés dans une matrice plus ou moins abondante et principalement argilosableuse ou limoneuse. Les biefs à silex résultent de remaniements très locaux de la partie supérieure de la formation Rs où les silex ont été très fragmentés par le gel lors des phases froides du Quaternaire, puis altérés lors des périodes plus chaudes interglaciaires. Ils affleurent près du bord des plateaux et sont de couleur rouge à brun rouge en profondeur et grise près de la surface. Dans les zones mal drainées des plateaux, un faciès particulier s'est d'ailleurs formé à plusieurs reprises au cours du Quaternaire au niveau des biefs à silex ou des lits de silex de LPs, en donnant des bancs plus ou moins indurés de brèche à silex. Ce sont les grisons, cimentés par du fer plus ou moins abondant : goethite bien cristallisée et hématite, et parfois silice cryptocristalline ou cristallisée. Les grisons les plus ferrugineux ont été souvent utilisés pour la construction des églises dans le sud du territoire de la feuille.

Cette formation couvre la majorité du territoire communal aussi bien sous les zones de grande culture que de boisement, avec une épaisseur moyenne de 0,50m et en dépasse généralement par le mètre.

Les formations alluvionnaires : alluvions anciennes (F)

Fu, Glacis alluviaux fragmentés et colorés, Des cailloutis de silex, grossiers, fragmentés et plus ou moins usés, parfois accompagnés de quelques fragments roulés de grès, de grès à silex. existent à différents niveaux au dessus des cours d'eaux et dans certaines vallées sèches. On les observe en placages généralement peu épais et plus ou moins glissés sur des petits replats ou même aux abords immédiats des plateaux.

Cette formation est très peu répandue sur le territoire communal, en bordure de plateau limite de ferrière sur Risle et en bout du talweg principal de ruissellement (ancienne vallée sèche) en limite de Saint Marthe

Le complexe loessique (LP)

Limons indifférenciés. D'origine éolienne et résultant de la décalcification du substrat, le complexe loessique regroupe les « limons de plateaux » (LP), ainsi que les biefs et limons à silex (B, LPs). Il occupe la majorité du territoire communal.

Assez argileux, ce complexe est peu perméable. Son faible pouvoir de rétention implique souvent un drainage des sols pour répondre aux besoins, notamment agricoles.

Les biefs et limons à silex proviennent du remaniement superficiel de la formation résiduelle à silex. Les limons à silex correspondent à des limons anciens, altérés, plus ou moins remaniés et chargés en fragments de silex. La matrice de ces biefs

est généralement argilo-sableuse. Ces formations peuvent atteindre plusieurs mètres d'épaisseur. Un faciès particulier de brèche à nombreux fragments de silex, consolidée par des oxydes de fer peut s'être formé localement : ce sont les grisons. Ce faciès se présente en bancs épais de un à plusieurs décimètres. Lorsqu'ils sont récents et épais, ces limons donnent des terres de bonne culture.

Les formations résiduelles à silex (Rs)

Les formations résiduelles à silex, silex inclus dans une matrice argilo-sableuse ou argileuse. Ces formations recouvrent les plateaux du cétaqué, où elles sont souvent masquées par B-LPs et LP. Elles se retrouvent très ponctuellement sur le territoire communal, essentiellement au niveau des talwegs de ruissellement qui ont érodé les limons des plateaux.

Les formations résiduelles à silex proviennent de l'altération des carbonates de calcium de la craie qui a ainsi libéré des argiles et des silex. D'une épaisseur variable, on rencontre essentiellement ces formations à l'affleurement, là où la couverture limoneuse a été décapée. Cette formation a une épaisseur très variable avec en moyenne une épaisseur de 10 à 20 mètres, mais se réduit parfois à une épaisseur de 5 mètres.

2. L'exploitation des ressources minérales

Exploitations d'hier et risques d'aujourd'hui > Les ressources minérales du territoire ne sont aujourd'hui plus sollicitées, que ce soit pour l'activité industrielle, agricole ou pour les matériaux constructifs. En revanche, ces anciennes exploitations présentent aujourd'hui des risques pour la sécurité des biens et des personnes¹².

LES CARRIERES A CIEL OUVERT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

- **Les limons**

Riches en argile, les sols de la commune ont longtemps fourni la matière première nécessaire : on trouve ainsi trace sur le territoire d'anciennes carrières d'extraction dites « à ciel ouvert ». Ces limons ont été exploités autrefois par des briqueteries (briques pleines) et pour la fabrication des murs en pisé. Toutes ces exploitations sont abandonnées

- **L'exploitation du fer**

Les exploitations de fer ont existé à l'époque gauloise.

Le fer s'est probablement formé ici, en milieu continental, dans les mares à la surface des plateaux. Le fer se retrouve en effet souvent sous un faciès de grès fin quartzueux très ferrugineux, accompagné ou non par des fragments de silex, mais aussi sous un faciès moins sableux qui contient des granules ferrugineux formés sans doute en milieu lacustre.

La localisation préférentielle des gisements de fer peut d'ailleurs s'expliquer par la position des mares originelles de la surface du plateau qui devaient se situer près des gisements sableux. En effet ceux-ci correspondaient alors à des points bas de cette surface, en cours d'affaissement au droit de pièges karstiques.

L'exploitation se faisait le plus souvent à ciel ouvert dans des fouilles profondes de quelques mètres à plus de 10 mètres.

Localement, et du fait d'une industrie métallurgique autrefois florissante et renommée, les excavations sont particulièrement nombreuses.

A SEBECOURT, le minerai affleurerait sur la limite du plateau Nord Ouest en bordure de vallée de la Risle et sur la limite sud du territoire communal avec Saint Marthe.

LE « MARNAGE » POUR AMENDER LES SOLS CULTIVES

Averée depuis l'époque des Gaulois, la pratique agraire de l'amendement a donné lieu, des siècles durant, à l'exploitation intense du sous-sol afin d'en extraire notamment de la craie (le « marnage », d'où le terme de « marnière »).

L'exploitation se faisait à partir d'un puits de 1,50 à 2 mètres de diamètre qui devait rejoindre la première couche de craie saine.

Certains puits de marnières pouvaient ainsi atteindre une profondeur de 50 mètres. A la base du puits, on réalisait une petite galerie donnant accès aux chambres d'exploitation. L'exploitation terminée, le puits était le plus souvent obstrué à l'aide de madriers à 5 ou 6 mètres de profondeur, puis remblayé jusqu'au niveau du sol. Certains marquages « paysagers » pouvaient être portés, tel un arbre isolé (poirier, par exemple).

L'obligation de déclaration de ces exploitations n'a été rendue obligatoire qu'au milieu du 19^{ème} siècle, ce qui rend difficile l'état des lieux des cavités creusées antérieurement. De plus, pour échapper à l'impôt, un certain nombre d'exploitations se sont poursuivies de façon occulte.

A SEBECOURT, aucune extraction de marne n'est recensée.

3. Le contexte pédologique : des sols fertiles mais fragiles

¹² Voir partie « Risques et nuisances »

Trois paramètres essentiels conditionnent le type de sol et son évolution : la nature du substrat, la distance à la nappe et le relief.

La principale évolution des sols normands relève de la « brunification », processus climatique caractéristique des zones climatiques tempérées où règnent les forêts de feuillus, qui s'accompagne d'une décarbonation de la roche mère et de la libération de particules d'argile et d'oxyde de fer. Une fois formées, ces particules ont tendance à migrer en profondeur. Le sol s'épaissit ainsi progressivement et il y a apparition d'horizons distincts.

Actifs sur le plan biologique, les sols ont non seulement une fonction de support, de réservoir et d'alimentation en eau et éléments minéraux pour les plantes, mais aussi un rôle épurateur primordial pour les composés polluants. Ces fonctions naturelles pédologiques sont toutefois variables d'un type de sol à l'autre.

La nature des sols conditionne et influe sur le type d'activités humaines qui pourra s'y développer.

Comme pour l'essentiel du territoire haut-normand, les sols les plus représentés sur la commune sont des sols profonds sur limon, très fertiles. Avec des couches profondes saturées d'eau et un taux d'humidité du premier mètre qui fluctue fortement avec les saisons, ils ont une forte capacité de rétention en eau et en éléments chimiques. Ces sols comptent parmi les meilleures terres arables de France. Leurs vertus agronomiques les rendent propices à la plupart des cultures, notamment l'agriculture céréalière intensive :

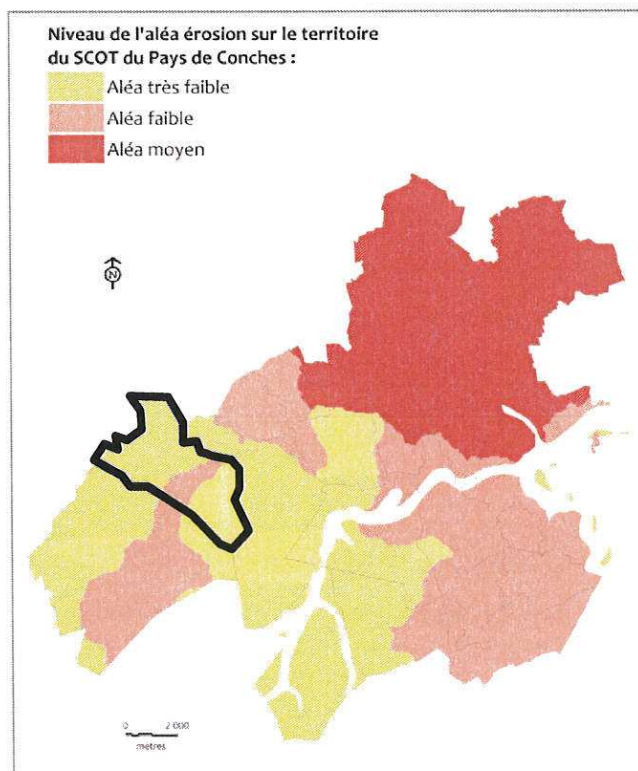
- **Les sols fertiles des plateaux ont permis à une agriculture de forte production céréalière de s'y développer.**
- **Dans les vallées, les colluvions limoneux ont permis de cultiver les versants à pente douce.**
- **Les sols alluvionnaires souvent gorgés d'eau des fonds de vallées sont, eux, plutôt ingrats pour l'agriculture.**

Dans le même temps, ces sols sont fragiles, notamment sur les plateaux : ils sont sensibles au tassement, à la « battance » (formation d'une croûte superficielle sous l'effet de la pluie, qui empêche l'eau de s'infiltrer et favorise le ruissellement) et à l'érosion.

La définition de l'aléa érosif résulte de la mise en perspective de deux facteurs principaux : la sensibilité des terrains (topographie, sol, occupation des sols) et « l'érosivité » des pluies (intensité et hauteur des précipitations). L'atlas de l'érosion des sols hautnormands réalisé par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et l'Institut national de recherche agronomique (INRA) montre un aléa majoritairement très faible à faible sur la commune et un aléa faible sur la zone urbanisée. **A l'inverse, les sols de SEBECOURT se caractérisent par leur caractère principalement hydromorphe, lié à la nature des formations superficielles.**

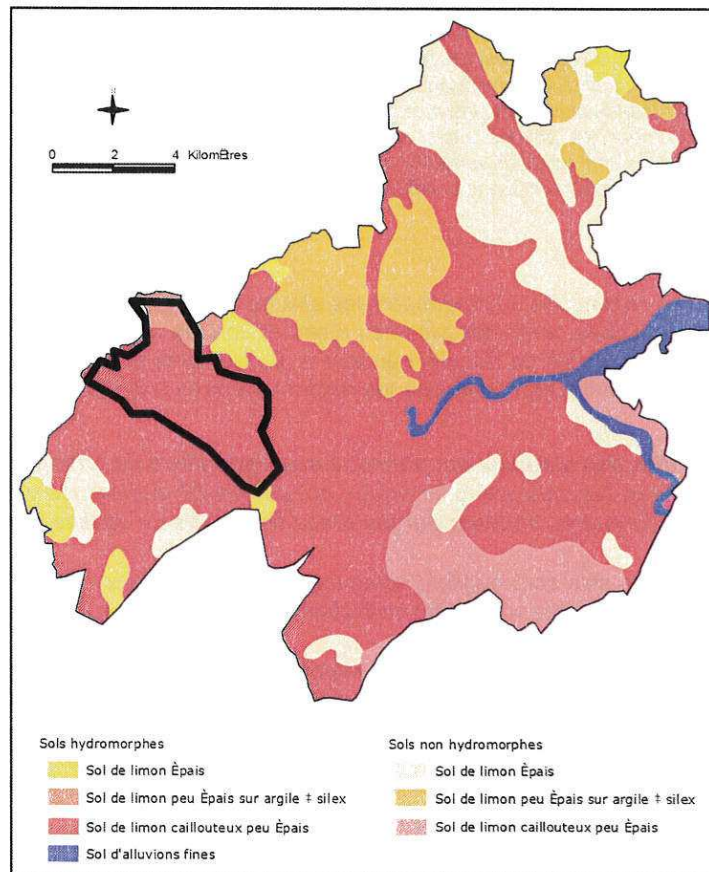
Caractérisation de l'aléa érosion sur le territoire de la CC du Pays de Conches. Source : BRGM

SEBECOURT



Caractère des sols présents sur le territoire de la CC du Pays de Conches.

SEBECOURT



4. Hydrographie, hydrogéologie et état de la ressource en eau

HYDROGÉOLOGIE ET EAUX SOUTERRAINES

4.1. Les aquifères en présence

Deux aquifères principaux et bien distincts sont présents dans le sous-sol, séparés par les argiles du Gault : la nappe de l'Albien et celle de la craie.

La nappe de l'Albien :

La nappe de l'Albien se retrouve sous les deux tiers du Bassin Parisien. Nappe captive, confinée entre couches de marne et d'argile, ses eaux sont particulièrement bien protégées des pollutions de surface. Elle est alimentée de manière similaire aux nappes libres mais beaucoup moins rapidement du fait de sa profondeur très importante et de son recouvrement par des terrains imperméables. Aussi, son exploitation permanente est aujourd'hui proscrite. Son exploitation temporaire présente en revanche un intérêt stratégique en cas de pollution des eaux superficielles.

La nappe de l'Albien est considérée comme une ressource stratégique : tout prélèvement y est à ce titre interdit, sauf en cas de crise. L'état des lieux suivant s'intéressera donc uniquement à la nappe de la craie.

La nappe de la craie :

La profondeur de la nappe de la craie varie d'une trentaine de mètres sous les plateaux à quelques mètres dans les vallées. Elle s'écoule en direction des vallées, où elle alimente les cours d'eau et les nappes alluviales dans les vallées à fond humide.

Le territoire de SEBECOURT repose sur la nappe de la Craie altérée du Neubourg – Iton et Plaine de Saint-André et de la Craie du Lieuvin Ouche.

- **masse d'eau souterraine codifiée 3212 – HG212.**
- **masse d'eau souterraine codifiée 3211 – HG211.**

4.2. Les écoulements souterrains

La circulation des eaux dans la nappe de la craie s'opère par le biais de fissures, plus ou moins élargies par des phénomènes de dissolution. Les directions et modalités d'écoulement sont tributaires du niveau de recharge de l'aquifère et des paramètres physiques de la craie.

Deux types d'écoulement coexistent en fonction du niveau de porosité de la craie :

- **Microporosité : Les écoulements sont lents et se font par la matrice poreuse très faiblement perméable ;**
- **Macroporosité : L'érosion de la craie par les eaux engendre la formation d'un réseau de fractures karstiques. L'écoulement est beaucoup plus rapide que par microporosité.**

A l'échelle des bassins versants locaux, l'écoulement des eaux souterraines est globalement dirigé vers le Nord, en direction des vallées, où elles alimentent les cours d'eau permanents. La nappe emprunte pour cela les vallées sèches, révélatrices d'axes de fracturation souterrains.

Les bassins souterrains correspondent schématiquement aux bassins versants de surface. [4.3.](#)

Alimentation de la nappe

Le fonctionnement de la nappe se décompose au cours de l'année en une période de recharge d'octobre à mars et une période de décharge d'avril à septembre. L'étalement de la recharge dans le temps amortit ainsi l'alternance entre périodes sèches et humides et régularise le débit de la nappe.

La recharge de la nappe s'effectue en deux temps : presque instantanément en vallées, plusieurs semaines ou mois plus tard sur les plateaux.

Seule une partie des pluies alimente l'aquifère. D'après l'atlas hydrogéologique de l'Eure, pour une précipitation annuelle moyenne de 650 mm, 470 mm sont évapotranspirés par la végétation, 10 mm ruissellent et seulement 170 mm s'infiltrent dans la craie.

La recharge par infiltration des eaux de pluies s'opère selon deux mécanismes distincts :

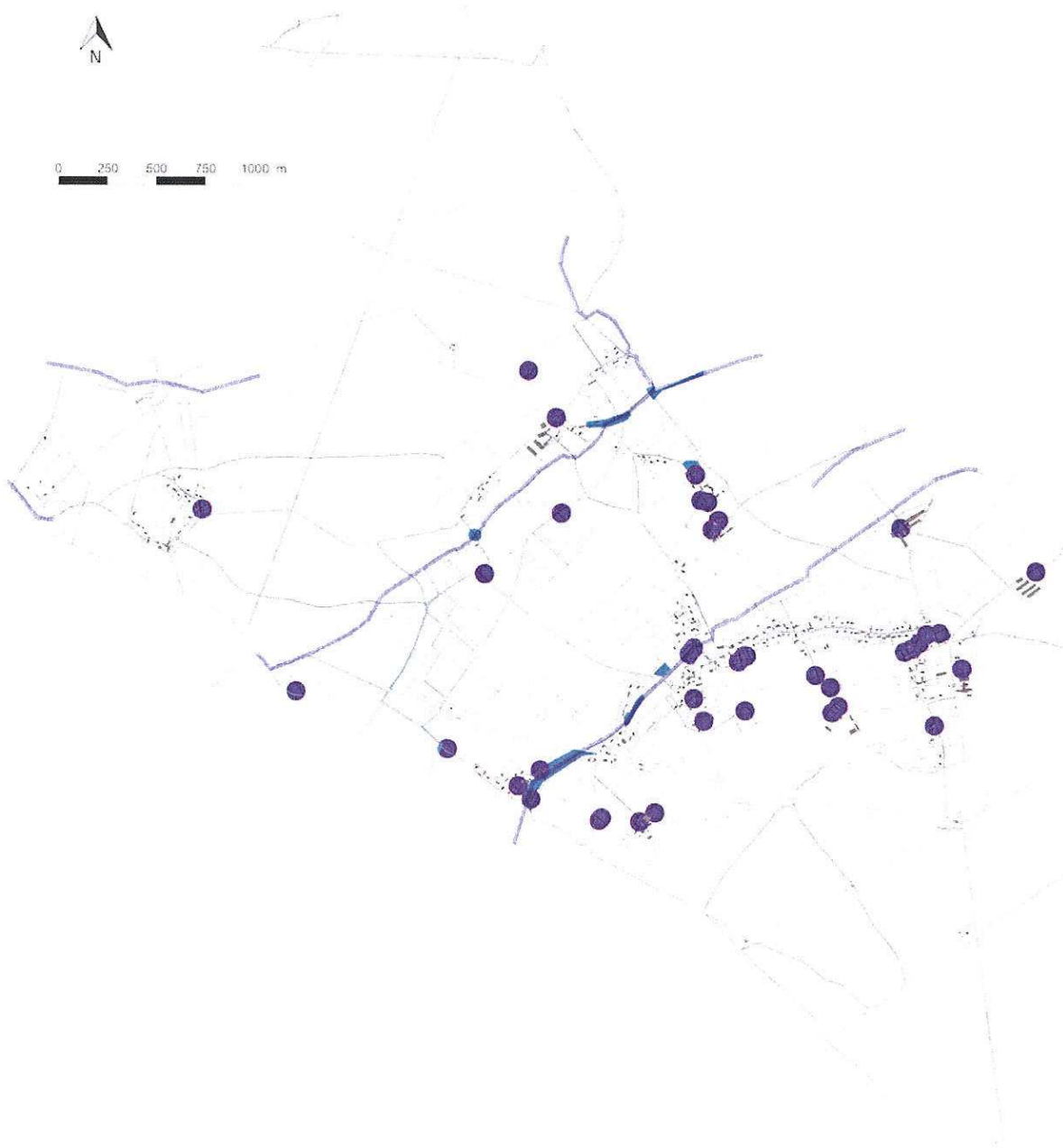
- **Par percolation** : Lors d'événements pluvieux de faible intensité, les précipitations non ruisselées et non évaporées percolent jusqu'à l'aquifère au travers des différents terrains de couverture (d'une vingtaine de mètres d'épaisseur) puis de la zone non saturée de la craie (de 60 à 80 mètres d'épaisseur). La faible perméabilité des terrains traversés induit de longs temps de transit. La recharge de la nappe est parfois décalée de plusieurs mois par rapport aux précipitations. Les temps de réaction sont beaucoup moins élevés dans les vallées sèches et humides du fait de la proximité de la nappe à la surface ;
- **Par le biais de points d'engouffrement** : Lorsque les sols sont saturés, les précipitations génèrent des phénomènes de ruissellement au terme desquels les eaux s'engouffrent fréquemment dans des bétouilles. Ce mode de réalimentation est instantané mais l'absence de filtration rend l'aquifère très vulnérable aux pollutions de surface. Les bétouilles sont principalement localisées dans les vallées. Toutefois, on en trouve également en secteur de plateau, au niveau des talwegs principaux.





4.4 Les manifestations de l'eau à SEBECOURT –

Le territoire de plateau, très argileux, explique la présence d'un réseau de mares et autres petites retenues d'eau même si, comme l'atteste la connaissance locale, nombre d'entre elles ont disparu sous l'effet cumulé de la pression urbaine et de l'évolution des pratiques agricoles. D'origine anthropique et créés pour les besoins de l'homme, ces points d'eau ont pour partie été creusés sur des axes stratégiques de ruissellement, permettant ainsi de ralentir le « trajet de l'eau » vers l'aval.

Existent en plus des drains agricoles pour faciliter les écoulements d'eaux, ils sont de deux types, enterré ou en fossé à ciel ouvert.

CARTE MARES, RUISSELLEMENT ET ZONE INONDABLE SUR TERRITOIRE COMMUNAL



	Talweg de ruissellement - drain agricole
	Talweg de ruissellement – Etude Bassin Versant du LEME – AQUA-SOL projets Janvier 2004
	Mares
	Secteur ayant connue des inondations

4.5 Ruissellement des eaux de surface

Principales caractéristiques du bassin versant du Lème:

Le bassin versant du Lème est situé pour 1849Ha (13,8%) dans l'Orne et 11 585 Ha (86,5%) dans l'Eure. Parcouru par un ruisseau (Le Lème) dans la partie de la vallée où la nappe est en contact avec les formations superficielles peu perméables.

En aval de cette zone, le ruisseau disparaît avec l'enfoncement du toit de la nappe.

Les résurgences de cette nappe en aval du bassin versant du Lème constituent les sources du Rouloir, affluent de l'Iton.

La commune de SEBECOURT est concernée par le BV du LEME, pour 79% de la surface du territoire communal,

Principales caractéristiques du bassin versant du Lème sur SEBECOURT :

La commune est traversée par TROIS talwegs parallèles, collectant des écoulements de la Commune du Filaire et les transmettant aux communes de Colandre Quincarnon et de Sainte Marthe.

A l'Ouest, un premier talweg est parcouru par un fossé d'assainissement agricole. Entre la limite de commune et la RD140, le fossé parcourt une garenne avec de nombreuses fosses. En aval, le fossé, non entretenu parcourt un bois jusqu'en amont de la rue de la Forêt. Le busage est insuffisant lors d'écoulements intenses (F16). Le fossé d'assainissement est privé entre la rue de la forêt et la rue du Pont de Rencourt.

Un second talweg est traversé par un collecteur de drainage relié au fossé du précédent talweg au niveau du bois de la Vente Renard.

Le talweg central collecte les ruissellements du Fidelaire. En amont de la RD140, le point bas de la RD37 est inondable (F14) lorsque les débits dépassent la capacité de la traversée de la RD140. En aval de la RD 140, les écoulements suivent un fossé le long de la rue de Vallée, inondable (F15).

Le fossé aboutit dans une mare en amont du carrefour de la Rue de la Vallée et de la RD37. A proximité, une habitation a été inondée à de nombreuses reprises (F17)

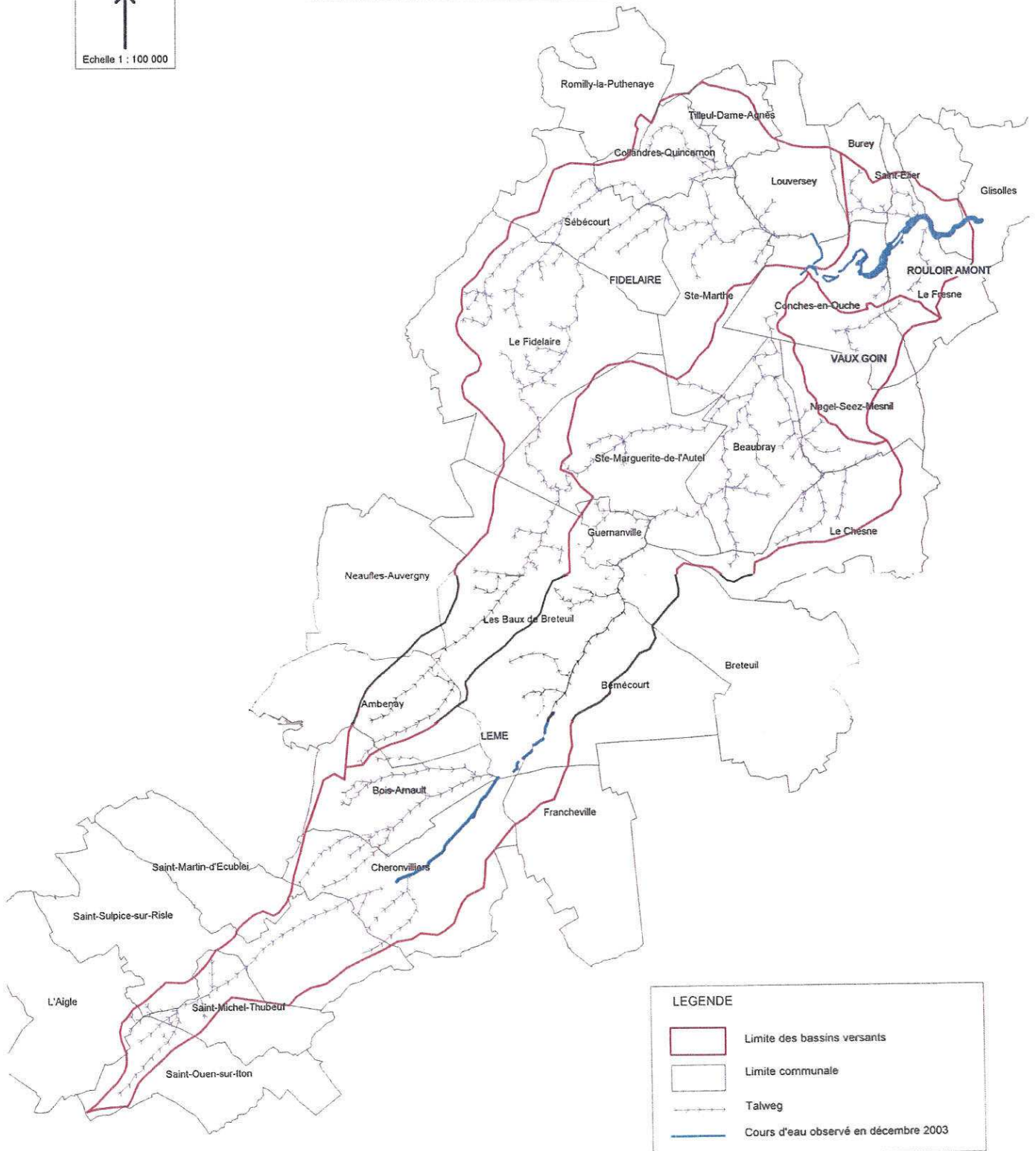
La traversée de la RD37 est limitante en cas d'écoulements intenses. La capacité est d'autant limitée par un fossé trop court pour rétablir le fil d'eau. En aval, les écoulements suivent un talweg cultivé jusqu'à la limite de commune.

Le talweg le plus au Sud est coupé par la RD140, non busée. En aval le talweg est traversé par un collecteur de drainage jusqu'à une mare. La surverse de la mare est reprise dans un collecteur jusqu'à la mare de la Rue du Courant. La propriété en amont est inondable (F18) en raison d'un mur d'enceinte bloquant les écoulements. Le débordement de la mare suit un talweg occupé par un herbage puis par une parcelle cultivée jusqu'à un fossé d'assainissement agricole.

La proportion de parcelles drainées est forte. Une partie d'entre elles a été réalisée sans l'ASAD de Beaumesnil.

La commune est parcourue par des écoulements intenses chaque hiver pluvieux. Les problèmes en dehors de la rue de la Vallée sont limités.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CONCHES EN OUCHE
 BASSIN VERSANT DU LEME
 RECENSEMENT DES PHÉNOMÈNES LIÉS AUX RUISSELLEMENTS
 Carte des Bassins Versants

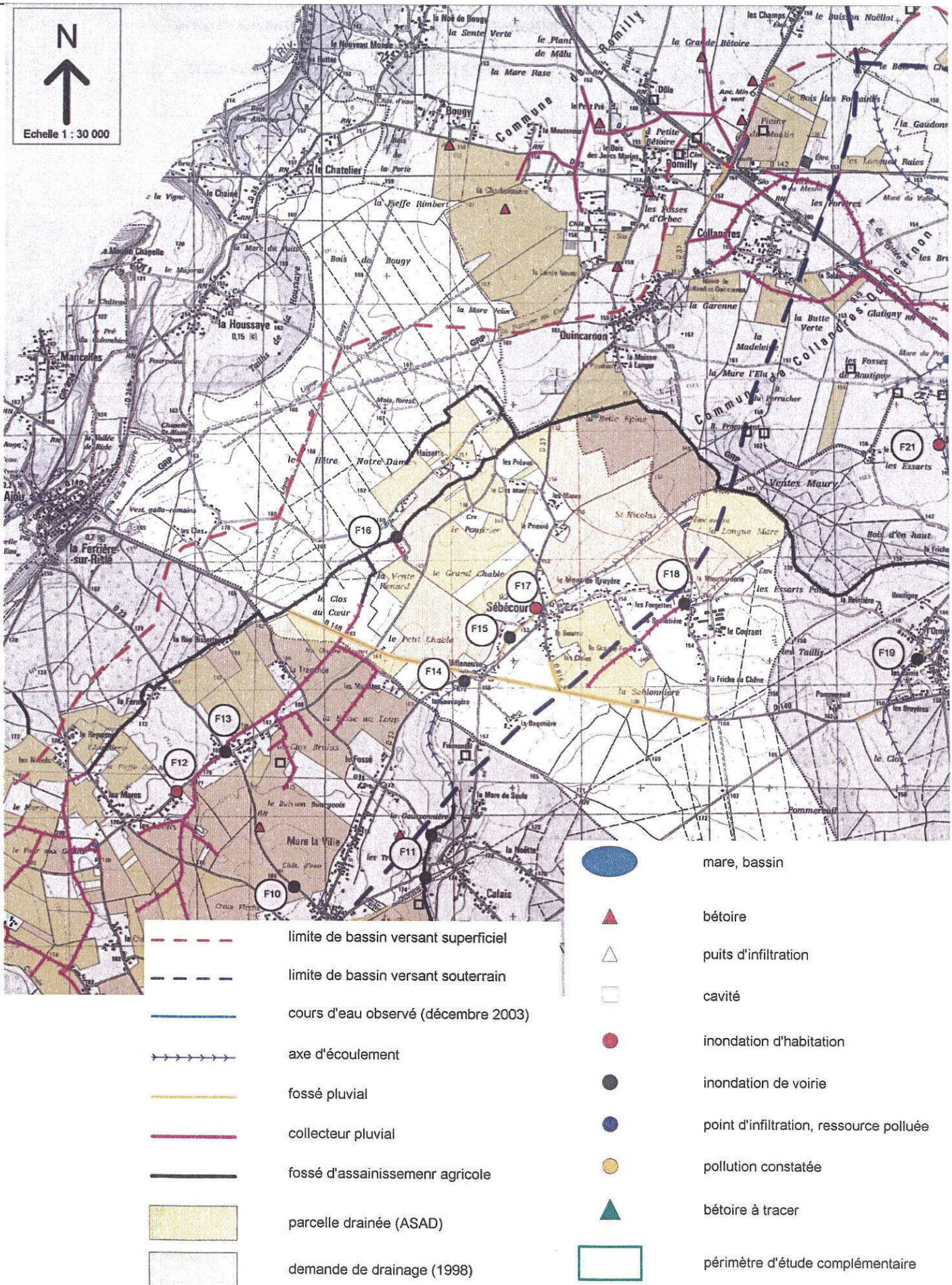


LEGENDE

- Limite des bassins versants
- Limite communale
- Talweg
- Cours d'eau observé en décembre 2003

AQUA-SOL PROJETS / MapInfo - janvier 2004

CARTE DE RECENSEMENT DES PHENOMENES LIES AUX RUISSELLEMENT :



5 dysfonctionnements ont été recensés sur SEBECOURT et hiérarchisés :

N°sur carte	Localisation	Date	Nature du préjudice	Durée	hauteur	Remède	Priorité
F14	Sébécourt « Villeneuve » en amont de la RD140	A chaque épisode pluvieux intense	Submersion du point bas de la R37, Traversée de la RD140, insuffisante pour les débits du bassin versant- Route coupée à la circulation	Jusqu'à plusieurs semaines hiver 2001	Voie coupée à la circulation	Maîtrise des débits en amont du bassin versant. Création de fossés latéraux et d'une traversée du point bas de la RD37	***
F15	Sébécourt « La Vallée »	A chaque épisode pluvieux intense	Submersion de la voirie, inondation de propriétés riveraines	Variable, plusieurs jours	20 à 30 cm	Fossé latéral réalisé par la commune. Maîtrise des débits sur le bassin versant à réaliser	***
F16	Sébécourt « La Vente Renard »	Hiver 2001	Débordement du fossé agricole sur la voie communale	Quelques jours		Maîtrise des débits sur le bassin versant. Recalibrage de la traversée	***
F17	Sébécourt « Le bourg » en amont du remblai de la RD615	Hiver 2001	Habitation inondée. Capacité insuffisante de la traversée du remblai de la RD615. Frein fhydraulique lié à un fossé coudé en aval de la RD615	Quelques jours	Jusqu'à 1m	Maîtrise des débits sur le bassin versant. Aménagement du fossé aval (récupérer le fil d'eau). Déplacer l'habitation	***
F18	Sébécourt « La Brunetière »		Mur d'enceinte privé contraignant les écoulements			Création d'une petite retenue en aval des terres labourées	*

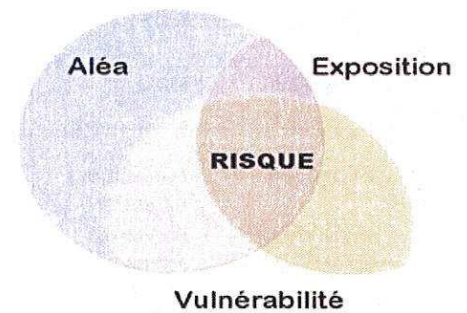
Dès lors, Le report des informations est paru nécessaire dans le cadre de l'élaboration de la carte communale, qui a été l'occasion d'une actualisation des secteurs exposés au ruissellement.

Dans un souci d'information de la population et de prévention contre le risque « inondation par ruissellement des eaux de surface », les secteurs exposés figurent ainsi au plan de zonage. Y sont également indiqués les axes principaux d'écoulement des eaux de surface connus à ce jour.

Des emplacements réservés sont inscrits pour compléter les aménagements hydrauliques déjà réalisés (redressement du talweg en contrebas de la RD37 derrière Eglise)

B. Risques et nuisances

Un risque se définit par la confrontation de trois composantes que sont : l'aléa, l'exposition des populations, milieux et activités d'un territoire à cet aléa, et leur vulnérabilité à cet aléa.



L'aléa

L'aléa désigne un événement susceptible de se produire (avec une probabilité plus ou moins élevée) et pouvant entraîner des dommages sur les populations, les activités et les milieux (par exemple : l'augmentation des températures atmosphériques, les niveaux de pluviométrie, une tempête, etc.).

L'exposition aux aléas

L'exposition aux aléas (aussi appelé « enjeu ») correspond à l'ensemble des populations, milieux et activités qui peuvent être affectés par les aléas. Elle est caractérisée par une nature d'exposition et par un niveau d'exposition qui définissent l'enjeu de la politique d'adaptation et l'approche à suivre par la collectivité. La nature d'exposition désigne la typologie de ce qui est exposé : des infrastructures, des bâtiments, des sites touristiques naturels ; les habitants des zones rurales isolées/des zones urbaines denses, etc. Le niveau d'exposition correspond, lui, au « volume » de ce qui est exposé : un bâtiment, un quartier, un hameau...

La vulnérabilité

La vulnérabilité (aussi désignée sous le terme de « sensibilité ») aux aléas caractérise le degré au niveau duquel un système peut subir ou être affecté négativement par les effets néfastes des aléas, y compris les phénomènes extrêmes, et par leur variabilité. L'approche de la vulnérabilité est celle d'un caractère de fragilité face aux aléas (l'activité/le milieu/l'individu exposé à un aléa peut-il subir des impacts ? ces impacts sont-ils lourds ? etc.).

Le risque majeur

Tout risque ne constitue pas pour autant un « risque majeur ». Le risque majeur – communément aussi nommé « catastrophe » ou « sinistre » – est un événement exceptionnel et d'une ampleur inédite. Il se caractérise par sa faible fréquence, sa gravité en terme de dégâts humains et financiers, et l'incapacité dans laquelle la société exposée se trouve pour faire face à l'événement. L'identification de ces risques et la prévention jouent donc un rôle majeur.

Le risque le moins coûteux demeure celui qui ne se déclenche pas. Les mesures préventives sont donc prépondérantes. Elles passent par une bonne connaissance de l'aléa, la limitation de l'exposition des populations, milieux et activités à cet aléa, et par l'instauration de toute action préventive permettant de réduire la vulnérabilité des populations, milieux et activités à l'aléa. Le PLU constitue un outil privilégié pour le développement de cet aspect préventif.

1. Les risques naturels majeurs sur la commune

Deux risques majeurs sont identifiés sur la commune : inondations par ruissellement et coulées de boues, mouvements de terrain, notamment confirmés par trois arrêtés de catastrophe naturelle¹³ pris par l'État.

On signalera cependant que l'arrêté du 25 décembre 1999 est à relativiser puisque l'événement a concerné l'essentiel des communes de l'Eure, de même que les dégâts qu'elles ont subis ont également fait l'objet d'une reconnaissance de catastrophe naturelle.

Les arrêtés de catastrophe naturelle à SEBECOURT <https://catastrophes-naturelles.ccr.fr/les-arretes>

CODE NOR	Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté de catastrophe naturelle pris en date du	Arrêté publié au Journal Officiel du
INTE1820387A	Inondations, et ou coulées de boue	12/06/2018	12/06/2018	23/07/2018	15/08/2018
INTE1817087A	Inondations, et ou coulées de boue	04/06/2018	04/06/2018	26/06/2018	05/07/2018
INTE9900627A	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

¹³ Source : prim.net